



## RAPPORT DE GESTION 2023

Auplata Mining Group - AMG  
2 rue de l'Industrie  
97354 – Rémire-Montjoly  
[www.auplatamininggroup.com](http://www.auplatamininggroup.com)

**AUPLATA MINING GROUP - AMG**  
**SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.953.837,5405 €**  
**SIÈGE SOCIAL : 2 RUE DE L'INDUSTRIE**  
**97354 - REMIRE-MONTJOLY**  
**R.C.S. CAYENNE 331 477 158**

---

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2025**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2023. Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du Groupe AMG tel que défini ci-après arrêtés au 31 décembre 2023 et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2023 présentés en normes internationale "IFRS" et les comptes sociaux présentés en normes comptables applicables en France.

Vos commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes annuels sociaux et consolidés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est notamment annexé un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, étant précisé qu'il s'agit des comptes sociaux présentés en respect des normes comptables applicables en France.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait le 17 février 2025

\*

\*

\*

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT DE GESTION 2023</b>	<b>1</b>
<b>1 Présentation des comptes consolidés du Groupe AMG</b>	<b>5</b>
<b>2 Principaux chiffres consolidés</b>	<b>5</b>
2.1 Bilan consolidé	5
2.2 Compte de résultat consolidé	7
<b>3 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2023</b>	<b>7</b>
3.1 Fait marquants de l'exercice 2023	8
3.2 Activité d'exploration minière	9
3.2.1 Activité d'exploration en Guyane Française	9
3.2.2 Activité d'exploration au Pérou	9
3.2.3 Activité d'exploration au Maroc	9
3.3 Partenariat stratégique	10
3.4 Financement de l'activité	11
3.4.1 Emprunts obligataires	12
3.4.2 Emprunts bancaires	12
3.4.3 Dettes financières - parties liées	12
3.4.4 Concours bancaires	12
3.4.5 Informations complémentaires	13
3.5 Capitaux propres	15
3.6 Augmentations du capital social	15
3.7 Actionnariat	16
<b>4 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice</b>	<b>17</b>
4.1 Opérations d'investissements	17
4.2 Évolution de la CMT	17
4.3 Titres Miniers	17
4.4 Opérations commerciales	18
4.5 Financement du Groupe	18
4.6 Litiges & aspects légaux	19
4.7 AMG Pérou	21
4.8 Compagnie Minière de Touissit	22
4.9 Suspension de cours	23
<b>5 Comité d'audit et de rémunérations</b>	<b>23</b>
5.1 Comité d'Audit	23
5.2 Comité des rémunérations	23
<b>6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir</b>	<b>24</b>
<b>7 Politique d'investissement</b>	<b>25</b>
<b>8 Descriptifs des principaux risques et politique du Groupe AMG en matière de gestion de ces risques</b>	<b>25</b>
8.1 Risques liés à l'activité	25
8.1.1 Risques liés aux ressources	25
8.1.2 Risques fournisseurs	27
8.1.3 Risques liés à la concurrence	27
8.1.4 Risques clients	28
8.1.5 Risques liés aux conditions d'exploitation	28
8.1.6 Risques financiers liés aux effets du changement climatique	29
8.2 Risques liés à l'organisation du Groupe AMG	29
8.2.1 Risques humains	29
8.2.2 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs	30
8.2.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	30
8.3 Risques de marché	30
8.3.1 Risques liés à la fluctuation du cours de l'or et des métaux non ferreux	30
8.3.2 Risques de taux d'intérêt	30
8.3.3 Risques de taux de change	31
8.3.4 Risques sur actions	31
8.4 Risques liés à la réglementation applicable et à son évolution	31
8.4.1 Risques liés à l'obtention des titres miniers d'exploitation	31
8.4.2 Risques spécifiques liés à l'environnement	35
8.4.3 Risque relatif à la question archéologique	35
8.4.4 Situation particulière du Moratoire du Parc Amazonien de la Guyane	36

8.4.5	Risques technologiques liés aux activités	36
8.5	Risques liés aux litiges prud'homoux	37
8.6	Risques liés aux litiges commerciaux et autres contentieux	37
8.7	Assurances et couverture des risques	37
<b>9</b>	<b>Présentation des comptes consolidés et autres informations financières</b>	<b>37</b>
9.1	Présentation des comptes consolidés	38
9.1.1	Chiffre d'affaires	38
9.1.2	Résultat opérationnel courant	38
9.1.3	Résultat opérationnel	38
9.1.4	Résultat financier	38
9.1.5	Résultat fiscal	38
9.1.6	Résultat net	38
9.2	Autres informations financières	38
9.2.1	Situation financière	39
9.2.2	Engagements hors bilan	39
9.2.3	Composition de la dette commerciale	39
9.2.4	Composition des créances commerciales	39
<b>10</b>	<b>Présentation des Comptes sociaux d'AMG SA</b>	<b>39</b>
10.1	Bilan à la clôture de l'exercice	39
10.1.1	Actif	39
10.1.2	Passif	40
10.1.3	Compte de résultat	41
<b>11</b>	<b>Résultats économiques et financiers des filiales</b>	<b>41</b>
11.1	Résultats économiques et financiers de SMYD SAS	41
11.2	Résultats économiques et financiers d'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL	42
11.3	Résultats économiques et financiers de VERDAL REFORESTAGE	42
11.4	Résultats économiques et financiers d'OMCI	42
11.5	Résultats économiques et financiers de GPMI	42
11.6	Résultats économiques et financiers de TNR Holding	43
11.7	Résultats économiques et financiers de Brexia International	43
11.8	Résultats économiques et financiers de OSEAD Fund	43
11.9	Résultats économiques et financiers de OMM	43
11.10	Résultats économiques et financiers de CMT	44
11.11	Résultats économiques et financiers d'AMG PÉROU	44
<b>12</b>	<b>Évolution du cours de bourse</b>	<b>44</b>
<b>13</b>	<b>État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier</b>	<b>45</b>
<b>14</b>	<b>Proposition d'affectation des résultats</b>	<b>45</b>
<b>15</b>	<b>Rappel des dividendes antérieurement distribués</b>	<b>45</b>
<b>16</b>	<b>Dépenses non déductibles fiscalement</b>	<b>45</b>
<b>17</b>	<b>Prêts à moins de deux ans consentis par la Société</b>	<b>45</b>
<b>18</b>	<b>Détention du Capital par les salariés au 31 décembre 2022</b>	<b>45</b>
<b>19</b>	<b>Détention par la Société de ses propres actions</b>	<b>45</b>
<b>20</b>	<b>Obligation de conservation des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux</b>	<b>46</b>
<b>21</b>	<b>Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce</b>	<b>46</b>
<b>22</b>	<b>Liste des documents annexés au présent rapport de gestion</b>	<b>46</b>
	<b>Annexe 1 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce</b>	<b>47</b>
	<b>Annexe 2 - Tableau du résultat des 5 derniers exercices</b>	<b>52</b>
	<b>Annexe 3 - Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise</b>	<b>53</b>
	<b>Annexe 4 - Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2023 par chaque mandataire social</b>	<b>55</b>
	<b>Annexe 5 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2023</b>	<b>56</b>
	<b>Annexe 6 - Rapport de responsabilité sociale d'entreprise</b>	<b>59</b>



## Rapport de Gestion

### 1 Présentation des comptes consolidés du Groupe AMG

Les comptes consolidés du Groupe AMG, constitué de la société Auplata Mining Group - AMG SA (la "**Société**" ou "**AMG**") et de l'ensemble de ses filiales, les sociétés Société Minière Yaou-Dorlin ("**SMYD**"), ARMINA RESSOURCES MINIÈRES ("**ARMINA**"), VERDAL REFORESTAGE ("**VERDAL**"), Oséad Mining Cote d'Ivoire ("**OMCI**"), TNRF Holding SAS ("**TNRF Holding**"), Brexia International ("**Brexia International**"), GoldPlata Mining International ("**GPMI**"), AUPLATA MINING GROUP PERÚ S.A.C. ("**AMG Pérou**") et Compagnie Minière de Touissit ("**CMT**") (ensemble avec AMG le "**Groupe**" ou le "**Groupe AMG**"), arrêtés au 31 décembre 2022 qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière définies par les normes internationales IFRS.

### 2 Principaux chiffres consolidés

#### 2.1 Bilan consolidé

Les Notes reprises dans le présent Rapport de Gestion font référence au Rapport Financier Annuel sur les comptes consolidés 2023 (le "**Rapport Annuel**").

Actif (en '000€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Actifs non courants</b>		<b>277 583</b>	<b>264 007</b>
Écarts d'acquisition	6.1	16 844	21 844
Immobilisations incorporelles	6.1	172 669	173 095
Immobilisations corporelles	6.1	69 351	65 298
Immobilisations financières	6.2	17 329	2 696
Impôt différé	6.10	1 389	1 073
<b>Actifs courants</b>		<b>44 372</b>	<b>61 104</b>
Stocks et en-cours	6.3	6 500	6 837
Créances commerciales et autres créances	6.4	22 241	16 898
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	6.5	15 631	37 369
<b>Total de l'actif</b>		<b>321 955</b>	<b>325 110</b>

Passif (en '000€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>	6.6	<b>(33 874)</b>	<b>(16 791)</b>
Capital		1 435	868
Primes, Réserves et résultat consolidés		(35 309)	(17 659)
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>	6.6	<b>101 198</b>	<b>98 159</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>106 534</b>	<b>136 246</b>
Provisions	6.7	15 590	16 336
Emprunts dettes financières à plus d'un an	6.8	40 038	69 798
Impôts différés	6.10	50 898	50 100
Autres passifs non courants		8	12
<b>Passifs courants</b>		<b>148 097</b>	<b>107 497</b>
Provisions	6.7	6 813	6 168
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	6.8	97 068	61 485
Dettes commerciales et autres dettes	6.9	44 216	39 845
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>321 955</b>	<b>325 111</b>

## 2.2 Compte de résultat consolidé

En '000€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	7.1	<b>86 621</b>	<b>84 739</b>
Achats et services	7.2	(39 474)	(39 332)
Charges de personnel	7.3	(13 179)	(14 931)
Impôts et taxes		(675)	(958)
Dotations aux amortissements et provisions	7.5	(12 219)	(16 380)
Autres produits et charges d'exploitation	7.4	(1 397)	(1 756)
Résultat opérationnel courant		19 676	11 383
Produits et charges non récurrents	7.6	(7 417)	(18 249)
Résultat opérationnel		12 259	(6 866)
Résultat financier	7.7	(20 966)	(34 069)
Résultat courant		(8 707)	(40 936)
Impôt sur le résultat	7.8	(5 687)	(24 265)
Résultat après impôts des activités poursuivies		(14 393)	(65 201)
<b>Résultat net</b>		<b>(14 393)</b>	<b>(65 201)</b>
dont part du Groupe		(22 573)	(59 471)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		8 179	(5 730)
Nombre moyen pondéré d'actions		2 546 727 658	1 170 407 617
Dividende par action versé au titre de l'exercice		0	0
<b>Résultat par action des activités poursuivies, en euros</b>		<b>(0,01)</b>	<b>(0,05)</b>
<b>Résultat par action des activités abandonnées, en euros</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Actions potentielles dilutives		4 153 569 836	371 621 621
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		6 700 297 494	1 542 029 238
<b>Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros</b>		<b>(0,01)</b>	<b>(0,04)</b>
<b>Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

### 3 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2023

Auplata Mining Group - AMG cotée sur la bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006 ("AMG"), est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est actuellement présente en Guyane française, au Pérou et au Maroc.

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif d'AMG est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

Le Groupe produit aujourd'hui du Zinc, du Plomb, de l'Argent, de l'Or et du Cuivre.

#### En Guyane française :

Nos opérations se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la commercialisation de concentrés d'or. Le Groupe détient, où est en cours de demande d'obtention, des titres miniers sur les communes de Saint-Élie (AMG : "Dieu-Merci", "La Renaissance", "La Victoire" et "Couriège") et Maripasoula (SMYD : "Yaou" et "Dorlin").

#### Au Pérou :

Les opérations au Pérou se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la commercialisation de concentrés de Zinc, de Plomb (Argent, Or) et de Cuivre. L'activité minière est située dans les secteurs de Suykutambo, d'El Santo de San Miguel et de Condorama, dans les départements de Cusco et d'Arequipa, dans les districts de Suykutambo (province d'Espinar, département de Cusco) et Caylloma (province de Caylloma, département d'Arequipa). L'usine de Suykutambo est le principal site de traitement du Groupe au Pérou. La zone minière comprend : l'usine "Ana Maria", la mine "Del Santo", les bases-vie ("Suykutambo" et "El Santo") et d'autres infrastructures principalement situées à

"Suyckutambo" et "El Santo") (ateliers de maintenance, entrepôts stockages, plateforme de dépotage, pesage et embarquement des concentrés, etc.). AMG Pérou a signé des contrats avec la Société MINERALS AURI VERDE E.I.R.L., aux termes desquels, cette dernière s'occupe de la production du minerai quelle vend à AMG Pérou.

### Au Maroc :

Nous opérons au travers de notre filiale (détenue indirectement à hauteur de 37,04 %) de droit Marocain, la Compagnie Minière de Touissit - CMT ("CMT"), cotée à la bourse de Casablanca ("CMT"). CMT est spécialisée dans l'exploration, l'extraction et le traitement des minerais de métaux de base, métaux précieux, et minéraux industriels. CMT est leader au Maroc dans la production des concentrés de plomb argentifère de haute qualité, elle produit en outre des concentrés de zinc argentifère. Au 31 décembre 2023, CMT possède 13 concessions, 13 permis ou licences d'exploitation et 8 permis de recherche répartis sur l'ensemble des régions marocaines.

#### 3.1 Fait marquants de l'exercice 2023

##### Financement

A. Yorkville a procédé à la conversion de 410 obligations entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 29 juin 2023, les 15 obligations restantes non converties, soit l'équivalent en nominal de 150.000 €. Ces 150 K€ ont fait l'objet d'un remboursement en numéraire au second semestre 2023. La dette financière de 2,7 M€ a été remboursée.

En 2023, la société a conclu un nouvel emprunt obligataire convertible avec Yorkville pour 1,5 M€ correspondant à l'émission de 150 obligations de 10.000 € de nominal, soit une entrée de liquidités de 1,4 M€ (émission à 93% du nominal).

B. Remboursement partiel (au 08.07.2024, 1,3 M€) de l'avance en compte courant consentie par Tribeca Natural Resources Funds par la mise en place d'une Fiducie Gestion.

C. Remboursement partiel (1,635 M€) de la dette envers la société San Antonio Securities au 31/12/2023.

##### Contrôle de l'Office des changes au Maroc :

La société CMT a fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes Marocain sur la période d'activité entre 2012 et 2022, diverses infractions ont été notifiées. En concertation avec les conseillers juridique de la CMT, il a été décidé de doter une provision comptable complémentaire de 45 millions de dirhams au titre de l'exercice 2023, portant ainsi le total de la dotation couvrant le risque inhérent à ce contrôle à un montant de 55 millions de dirhams, soit environ 5,2 M€.

##### Évènements au Pérou :

La crise politique, la situation économique complexe et les graves troubles sociaux qui ont traversés le Pérou à partir de décembre 2022, ont eu pour conséquences un arrêt de la production d'AMG Pérou. Cette dernière, comme les principaux opérateurs miniers au Pérou, a été contrainte, pour notamment garantir la sécurité de ses salariés, d'arrêter temporairement ses activités. Vu le contexte, l'activité a progressivement redémarré début mars 2023.

##### Chiffre d'Affaires :

A. AMG - Guyane

Le chiffre d'affaires d'AMG Guyane se monte à 21,9 M€. La production de doré (or avant affinage) a atteint 412 (dont 373 Kg vendus sur l'exercice 2023, le solde ayant été commercialisé en 2024) Kg contre 158 Kg pour l'exercice précédent.

B. AMG - Pérou

C. Le chiffre d'affaires d'AMG Pérou se monte à 11,4 M€ contre 20,9 M€ en 2022. En 2023, outre les conflits sociaux, intervenus en février 2023 pour l'ensemble des compagnies minières dans le Sud du Pérou, AMG Pérou a dû faire face à un profond remaniement de l'équipe dirigeante ; suite à la démission le 15 septembre 2023 de Monsieur Tetsuzo Miyake Rojas de ses fonctions de General Manager d'AMG Peru et au départ de Monsieur Mohamed Ourriban Chief, Monsieur Nilton Pacheco a été nommé représentant légal d'AMG Pérou, Monsieur Orlando Chaparro ayant été nommé en charge des aspects financiers.

Des choix stratégiques n'ont pas donné les effets escomptés et ont fortement alourdis les dettes commerciales.

D. CMT

Le chiffre d'affaires de CMT se monte à 53,5 M€ contre 55,2 M€ en 2022. Cette baisse s'explique par une baisse de production. CMT confirme sa capacité à présenter de bons résultats ayant amélioré son Résultat courant avant (REBITDA) passant de 30,1 M€ à 30,7 M€ en 2023.

## 3.2 Activité d'exploration minière

### 3.2.1 Activité d'exploration en Guyane Française

En 2023, AMG a poursuivi ses efforts et ses engagements en termes de réhabilitation avec plus de 10 hectares d'anciens flats alluvionnaires replantés, soit plus de 10.000 arbres.

#### Dieu Merci

En mars 2023, Il a été ouvert une tranchée orientée SW-NE afin de recouper la minéralisation "CÉSAR".

La lithologie principale est une saprolite de couleur rouge foncé, riche en séricite, il s'agit très probablement d'une roche mafique indifférenciée. Les échantillons pris dans cette zone ont donné des valeurs inférieures à 1 g/t.

Deux principales veines de quartz ont été intercepté :

- La veine de quartz principale : Est la veine de cisaillement ayant un régime de déformation Cassant. La veine est de couleur marron à rosâtre, avec des présences de boxwork de pyrite souvent centimétrique, elle est très fracturée, oxydée et est orientée N120/45° avec une épaisseur moyenne de 2,30 m. Cette veine a donné de fortes valeurs or pouvant aller jusqu'à 23 g/t par endroit
- La veine de quartz secondaire : La deuxième veine de quartz recoupée par la tranchée est une veine d'extension qui est subhorizontale. Elle de couleur de blanche, massive ayant une épaisseur moyenne de 60 cm. Elle est beaucoup moins minéralisée avec des teneurs allant de 1 à 2 g/t.

Ce secteur fait l'objet d'une exploitation depuis Avril 2023.

#### Dorlin

En 2023, AMG Guyane a entrepris une campagne de prospection sur la concession de Dorlin. Cette prospection a ciblé essentiellement deux flats "D'ARTAGNAN" et "7 Kilos".

Au cours de cette campagne, 75 puits ont été foncés, 3 tranchées et des rainurages sur les flancs de colline ont été réalisés. Au cours de ces travaux des échantillons ont été prélevés et expédiés au laboratoire, dans le but de déterminer la teneur en or.

#### Flat "D'ARTAGNAN"

Nous avons foré dans la crique "D'ARTAGNAN" un total de 42 puits, effectué des prélèvements dans des colluvions le long du front de taille qui borde la rive droite de la "D'ARTAGNAN" sur la partie sommitale du flanc de colline.

Dans cette zone nous y avons trouvé de l'or grossier et des points d'or dans le fond des battées. L'or observé dans les colluvions prélevés sur les flancs de colline a une texture grossière et/ou pailletée.

#### Flat "7 Kilos"

- Un total de 35 puits a été foncé dans le flat "7 Kilos", principalement dans les résidus d'anciens travaux clandestins, et dans des éboulis de la colline "7 kilos" composé de matériaux colluvionnaires.
- Une tranchée a aussi été réalisée et des échantillons ont été prélevés puis analysés. Cette tranchée a recoupé deux structures interprétées comme des dykes felsiques.

Dans cette zone nous y avons trouvé de l'or grossier et des points d'or dans le fond des battées.

- Nous avons recoupé au cours de notre prospection deux dykes felsiques, silicifiés et riches en pyrites. Des veines de quartz organisées en réseau de veinules et disposer en stockwerks ont été observés. Les dykes ainsi qu'une génération de veine sont orientés N78°E, N80° et N100° E avec des pendages verticaux (localement 70° vers le N). Les veines sont centimétriques et fracturées. Les échantillons sont prélevés verticalement sur 1,5 m de haut avec un espacement de 1 m entre chaque échantillon. Les analyses laboratoire ont retournées des valeurs or avec des teneurs pouvant aller jusqu'à 13,3 g/t.
- Un troisième dyke felsique minéralisé de deux mètres de large et orienté N100° avec un pendage de 60° vers l'Est a été retrouvé. Ce corps minéralisé est altéré, hydrothermalisé avec la présence de pyrites avec des valeurs atteignant 8,03 g/t.

### 3.2.2 Activité d'exploration au Pérou

Du fait des difficultés rencontrées au cours de l'année 2023, il n'y a eu aucun travail d'exploration réalisé.

En effet l'ensemble des ressources disponibles ont été utilisés pour l'exploitation, prioritaire par rapport à l'exploration.

### 3.2.3 Activité d'exploration au Maroc

En 2023, l'activité d'exploration au Maroc s'est concentrée sur plusieurs secteurs du site de "Tighza", au niveau des filons plombo-zincifères et aurifères. Ces travaux de reconnaissance réalisés ont permis la mise en évidence de ressources supplémentaires.

**"Ighrem Aousser"** : Les avancements vers l'Est et l'Ouest du filon se poursuivent au niveau des recettes 11, 12, 13, 14 et 15, 167 mètres ont été reconnus. Recette 15 : 24 mètres ont été réalisés vers l'Est au sein d'un filon métrique minéralisé retrouvant les données de puissance et de teneur des niveaux supérieurs, données confirmant les valeurs des sondages fond réalisés dans cette zone du gisement. Recettes 14, 12 et 11 : les métrages respectivement réalisés vers l'Ouest sont 43 mètres, 52 mètres et 48 mètres. Les teneurs moyennes rencontrées sont de 6 % Pb, 0,7 % Zn et 130 g/Ag.

**"Sidi Ahmed"** : L'avancement a concerné la recette 12 vers l'Est et l'Ouest, 364 mètres ont été réalisés au sein du filon principal. Les données des niveaux supérieurs ont été retrouvées avec un filon décimétrique. Les teneurs moyennes rencontrées sont de 6,0 % Pb, 0,5 % Zn et 100 g/t Ag, minéralisation plus riche du côté Est.

La reconnaissance du filon Toit de Sidi Ahmed a permis de traverser un filon centimétrique à minéralisation mixte plombo-zincifère confirmant les données de la galerie supérieure.

**"Signal"** : La reconnaissance s'est concentrée sur les filons du C2 Nord et du B4, 620 mètres ont été réalisés.

Filon du C2 Nord, recette 13 : 316 mètres ont été reconnus au sein d'un filon centimétrique montrant des paragenèses plombifères et zincifères. Les teneurs moyennes rencontrées sont de 5,2 % Pb, 1,0 % Zn et 92 g/t Ag.

Filon du B4, recettes 8 et 9 : 304 mètres ont été reconnus et montrent les paragenèses à sidérite et galène confirmant la continuité de la minéralisation avec dépassement des limites des niveaux supérieurs de plus de 100 mètres. Les teneurs moyennes sont de 5,0 % Pb, 0,8 % Zn et 100 g/t Ag.

**"Iguer Oujna"** : La reconnaissance vers l'Est et l'Ouest au niveau 1.025 (210 mètres sous la surface) au sein du filon "Mur" a permis de traverser un filon métrique de bonne minéralisation. Les teneurs moyennes sont de 7,5 % Pb, 0,6 % Zn et 70 g/t Ag. Les extensions prévues, données par les impacts des sondages jour, ont été largement dépassées.

**Sondages Fond** : La reconnaissance avale par sondages au siège Iguer Oujna. Les impacts positifs se répartissent entre - 100 et - 200 mètres par rapport au niveau 210. Ces impacts positifs vont ajouter de nouvelles ressources.

**Recherche aurifère** : La reconnaissance des filons W1 Nord et WO3 se poursuit au niveau 1.115. Filon W1 Nord : 318 mètres ont été réalisés montrant une teneur moyenne de 3,3 ppm Au. Les travaux de reconnaissance ont été arrêtés en octobre 2023 afin de réaliser une étude de faisabilité.

### 3.3 Partenariat stratégique

Sur l'exercice 2023, les accords de partenariats stratégiques ne concernaient plus que le permis d'exploitation "Dorlin" détenu par la SMYD (le "PEX Dorlin") en partenariat avec la société minière REUNION GOLD Corp. RGD-TSX V dont l'accord a été signé le 07 février 2017 ("l'Accord avec Réunion"). En effet, il a été mis fin au cours de l'exercice 2020 à l'accord de partenariat qui existait depuis le 16 septembre 2014 avec la société NEWMONT ("l'Accord avec Newmont") et qui concernait les permis de recherches "Iracoubo Sud" et "Bon Espoir" détenus par la société Armina Ressources Minières SARL détenue à 100 % par AMG.

#### L'accord avec Reunion Gold

AMG a signé le 4 février 2017 avec Reunion Gold (à laquelle s'est substituée Ressources Réunion ("Réunion") à compter du 3 septembre 2018) l'Accord avec Reunion. Ce dernier octroie à Réunion une option d'achat d'une durée de 5 ans lui permettant d'acquérir 75% du PEX Dorlin, AMG conservant les 25% restant ("l'Option"). L'Option est soumise à certaines conditions suspensives, notamment le renouvellement du PEX Dorlin et la réalisation par Réunion des due diligences techniques et juridiques sur le projet. L'Option sera valable pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle toutes les conditions suspensives sont remplies. Pour maintenir cette Option, Réunion devait dépenser au moins 3 millions de dollars US au cours des trois premières années. En date du 11 décembre 2019, Réunion, a conformément à l'article 3 de l'avenant n° 1 reporté la date butoir de la réalisation du renouvellement du PEX Dorlin au 31 juillet 2020.

Au 31 décembre 2019 :

- Les dépenses d'exploration de Réunion se sont élevées à 7.555.995 USD ;
- Réunion n'avait pas encore levée l'Option une des conditions suspensives, le renouvellement du PEX Dorlin, n'étant pas intervenues.

Cette condition a été réalisée le 30 juillet 2020. En effet par arrêté ministériel du 30 juillet 2020 publié au Journal Officiel le 8 août 2020, la durée de validité du permis d'exploitation ("PEX") de mines d'or et substances connexes, dit "Permis Dorlin", attribué à la Société Minière Yaou-Dorlin (SMYD), filiale à 100 % d'AuPlata Mining Group – AMG,



dont la demande de renouvellement avait été sollicitée le 6 juillet 2015 a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2020, sur une surface réduite de 84 km<sup>2</sup> à 83,67 km<sup>2</sup>

Il convient de noter :

- Un PEX confère un droit exclusif d'exploitation des substances mentionnées dans la décision d'octroi (article L. 611-17 du Code Minier). Le PEX seul ne permet pas d'effectuer des travaux d'exploration ou d'exploitation minière, ils nécessitent, selon la nature des travaux, une déclaration (DOTM) ou une autorisation (AOTM) d'ouverture de travaux miniers. Toutefois, seul le titulaire d'un PEX a le droit de demander de telles autorisations dans le secteur visé par le PEX.
- Si un PEX vient à expiration définitive avant la fin des travaux d'exploitation, ceux-ci ne peuvent être poursuivis que sous le régime de la concession (article L 611-27 du Code Minier).

En accord avec le partenaire de SMYD, Réunion :

- Une demande de concession d'une durée de 25 ans concernant la mine d'or dite "*Concession Dorlin*" a été déposée le 2 juin 2020 auprès de la DGALN sur la surface du PEX Dorlin.
- Il a été décidé en mai 2022 de :
  - o Procéder à une révision par la SMYD du mémoire technique de mai 2020 (CIL 16.000 t/j).
  - o Présenter un nouveau projet de 600 t/j de type gravimétrique afin d'exploiter le minerai saprolitique et alluvionnaire.

La modification du dossier technique intégralement réalisée par AMG, devrait être déposée courant 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

- Un courrier officiel a été adressé en date du 6 avril 2023 à la DGTM demandant un délai supplémentaire de 9 mois pour déposer de nouveaux dossiers techniques afin d'opter pour une unité gravimétrique de 600 tonnes / jour. Le dossier a été déposé en octobre 2023.
- Suite à la décision du Conseil d'Etat en date du 12 juillet 2024, dans le cadre du contentieux initié par FNE et GNE (voir & 8.8 ci-dessous), considérant que toute demande de concession doit obtenir l'avis de l'autorité environnementale, avant l'enquête publique, les services de l'état ont décidé de surseoir à l'enquête publique qui devait démarrer le 4 septembre 2024, afin de soumettre le dossier préalablement à l'avis de l'autorité environnementale.

Considérant ce qui précède et conformément aux dispositions l'article 68-18 du Code Minier<sup>1</sup>, la durée de validité du PEX Dorlin est prorogée jusqu'à ce qu'il soit statué sur la demande de concessions déposées le 2 juin 2020.

Par courrier en date du 10 mai 2024, Ressources Reunion ("**RR**") a fait savoir à AMG que conformément aux dispositions de l'article 6.2.3 du Contrat d'Option d'Achat du Projet Dorlin en date du 4 février 2017 ("**I'Accord**") entre la Société Minière Yaou-Dorlin ("**SMYD**") et Reunion Gold Corporation et son Avenant du 3 septembre 2018 confirmant la substitution de Ressources Réunion dans ledit Accord, elle résiliait de manière unilatérale, à sa seule initiative et de manière irrévocable, effet du 10 août 2024, l'Accord.

Cette décision de résiliation irrévocable entraîne de fait :

- La fin de l'Option telle que définie dans l'Accord de Ressources Reunion sur le projet Dorlin ;
- La fin des investissements de Ressources Reunion sur le projet Dorlin ;

La récupération par la SMYD de l'ensemble des droits et autorisations passées et futurs sur le projet de Dorlin.

### 3.4 Financement de l'activité

La dette financière consolidée du Groupe se monte au 31 décembre 2023 à 137,1 M€ par rapport à 131,3 M€ en 2022. 79,9 M€ de ces dettes sont vis-à-vis de parties liées (Euro International Mining ; Strategos Venture). Le Groupe présente une dette au titre de financements privés et bancaires à hauteur de 57,3 M€, la dette envers les parties liées se compose également d'éléments valorisés à la juste valeur pour un montant de 8,1 M€.

Les dettes financières au 31 décembre 2023 s'expliquent principalement comme suit :

<sup>1</sup> L'article 68-18 du Code Minier dispose : "Si un permis d'exploitation vient à expiration définitive avant la fin des travaux d'exploitation, ceux-ci ne peuvent être poursuivis que sous le régime de la concession. Toutefois, **la validité du permis d'exploitation est prorogée de droit sans formalité jusqu'à ce qu'il soit statué sur la demande de concession**, pour la zone située à l'intérieur du périmètre de ce permis et faisant l'objet de la demande. Cette dernière n'est pas soumise à concurrence."

En '000€	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Variation non cash des dettes financières augmentations	Capitalisation de la dette	Eléments à la Juste valeur (IFRS 9)	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2023
CMT	26 486	2 000	(7 640)	0			5 638	547	27 030
OSEAD	3 728	0	(1 830)	710			3 672	0	6 281
AMG	30 768	930	(1 639)	7 493	(353)	8 116	18 412	0	63 726
OMM		17	0				0	0	17
SMYD		25	(0)				0	0	25
AMG PEROU	502	0	(279)				(230)	(4)	(11)
<b>Partie courante</b>	<b>61 484</b>	<b>2 972</b>	<b>(11 388)</b>	<b>8 203</b>	<b>(353)</b>	<b>8 116</b>	<b>27 491</b>	<b>543</b>	<b>97 067</b>
CMT	17 887	339	0	(77)			(5 562)	353	12 939
OSEAD	10 474	0	0	0			(3 672)	0	6 802
AMG									0
OMM									0
AMG	41 079	1 500	(341)	380	(4 100)	(461)	(18 359)	0	19 697
AMG PEROU	360	31	0				230	(21)	600
<b>Partie non courante</b>	<b>69 799</b>	<b>1 870</b>	<b>(341)</b>	<b>303</b>	<b>(4 100)</b>	<b>(461)</b>	<b>(27 363)</b>	<b>332</b>	<b>40 039</b>
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>131 283</b>	<b>4 842</b>	<b>(11 728)</b>	<b>8 506</b>	<b>(4 453)</b>	<b>7 654</b>	<b>128</b>	<b>875</b>	<b>137 106</b>

### 3.4.1 Emprunts obligataires

- L'emprunt obligataire contracté par la filiale CMT pour 250 M MAD, soit un montant de près de 22,3 M€, se réparti en deux tranches :
  - i. tranche A de 50 M MAD ayant une maturité de 5 ans, taux fixe de 2,84%, prime de risque de 100 points de base, date de jouissance 14 juin 2021 ; en 2023, la seconde tranche de 10 M MAD a été remboursée.
  - ii. tranche B de 200 M MAD ayant une maturité de 5 ans, Taux de 2,44% révisable annuellement, prime de risque de 90 points de base, date de jouissance le 14 juin 2021 ; en 2023, la seconde tranche de 40 M MAD a été remboursée.
- Le Fonds OSEAD détient un emprunt envers Cristellio d'un montant restant dû au 31 décembre 2023 de 13,0 M€ comprenant l'échéance à un an au plus de 1,0 M€ dont le paiement a été réalisé en septembre 2023.

### 3.4.2 Emprunts bancaires

- CMT détient des dettes financières bancaires à hauteur de 6,6 M€, comprenant 2,8 M€ relatif aux échéances 2023, les échéances 2023 ont été respectées.
- AMG Pérou a contracté en 2020 un emprunt auprès de la Banco de Credit pour 0,5 M€, pour lequel une franchise de remboursement a été obtenue ;
- AMG a contracté en 2022 un emprunt de 2,0 M€ auprès de la BRED, l'emprunt dispose d'une franchise de remboursement pour une période de 12 mois, le remboursement s'étale jusqu'au 02/02/2028.

### 3.4.3 Dettes financières - parties liées

- La société Strategos Ventures Limited ("SVL"), représentée par Monsieur Luc Gerard, président et actionnaire d'AMG a consenti à AMG une avance en compte courant d'un montant de 32,2 M€. SVL a intégralement remboursé le Prêt envers SAS et se substitue à SAS en tant que créancier.
- Le plan de remboursement de la dette en principal et intérêts de 27,4 M€ relative à l'avance en compte courant consentie par l'actionnaire de référence Tribeca Natural Resources Fund (TNRF) dans le cadre de la mise en place d'une fiducie gestion qui sera chargée en 2023 de convertir progressivement la dette en capital (l'équitization). La mise en œuvre du remboursement de TNRF intervient consécutivement à l'arrivée en fin de vie du fonds entré dans sa phase de liquidation. La dette a été transférées à la société EURO INTERNATIONAL MINING au 31 décembre 2022, la dette se monte à 27,4 M€ en capital et intérêts.

### 3.4.4 Concours bancaires

CMT a contracté une ligne de crédit court terme de 200 M MAD, soit l'équivalent de 17,9 M€.

### 3.4.5 Informations complémentaires

#### 1 - Financement du Groupe auprès des parties liées

En '000€	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Variation non cash des dettes financières augmentations	Capitalisation de la dette	Éléments à la Juste valeur (IFRS 9)	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2023
TRNF & Autres	27	211	(27)						211
EURO MINING INT	27 383			2 647	(353)	2 281			31 957
SAIL	2 552	10	(1 615)	180					1 127
SAS	0								0
SVL	35 777			4 688		5 835			46 300
G2M	0								0
OSEAD	397		(140)						257
BGPP	90		(90)						0
<b>Total</b>	<b>66 227</b>	<b>221</b>	<b>(1 872)</b>	<b>7 515</b>	<b>(353)</b>	<b>8 116</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 853</b>
Partie courante	30 450	221	(1 872)	7 515	(353)	8 116	18 900	0	62 976
Partie non courante	35 777	0	0	0	0		(18 900)		16 877
Emprunts Parties liées	66 227	221	(1 872)	7 515	(353)	8 116	0	0	79 853

- Auprès de son actionnaire de référence TNRF :

- La dette envers TNRF est nulle au 31 décembre 2023 alors qu'elle s'élevait à 29,7 M€, en raison des éléments suivants :

- o La Société Euro Mining International dans le cadre de la mise en place de la fiducie de gestion (cf. Évènements Postérieurs à la clôture).

- Auprès de la partie liée le fonds SVL :

L'Avance consentie par SVL à AMG devra être remboursée par AMG à SVL au plus tard le 3 août 2025, le remboursement de l'Avance pourra être fait en numéraire ou en actions AMG, au choix de SVL. L'Avance est rémunérée à un taux d'intérêt de 14,85 % par an payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, la première fois le 31 janvier 2023, et au plus tard le 3 août 2025. Si les intérêts sont payés à leurs échéances, ils seront payés en numéraire.

Par ailleurs, les conditions sont :

- o En cas de remboursement en actions du Prêt par AMG à SVL, au 3 août 2025, la conversion se ferait à un nombre d'actions d'AMG égal : au montant de l'Avance et des intérêts restants dus au 3 août 2025 divisé par :
  - (i) Le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant la Date de Notification (le "Cours AMG Référence"), dans l'hypothèse où le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le 30 juin 2025 (le "Cours AMG Échéance") est supérieur au Cours AMG Référence ou
  - (ii) le Cours AMG Échéance dans l'hypothèse où le Cours AMG Échéance est inférieur au Cours AMG Référence, étant entendu que le Cours AMG Référence et le Cours AMG Échéance s'entendent des cours de bourse de l'action d'AMG hors opérations de regroupement d'actions ou de division de la valeur nominale. Dans l'hypothèse où le Cours AMG Échéance ou le Cours AMG Référence, retenu selon la formule prévue ci-dessus par le présent Article (le "Cours AMG Retenu"), est inférieur à la valeur nominale de l'action d'AMG à la Date de Notification conduisant l'Emprunteur à émettre les actions d'AMG émises au profit du Prêteur à la valeur nominale, l'Emprunteur compensera le Prêteur, notamment en émettant à son profit, des bons de souscription d'actions d'AMG et/ou des actions d'AMG supplémentaires dont le nombre permettra de couvrir la différence entre le Cours AMG Retenu par action d'AMG et la valeur nominale par action d'AMG émise au profit du Prêteur et ce, pour l'intégralité des actions d'AMG à percevoir par le Prêteur selon la formule prévue ci-dessus.
- o Dans l'hypothèse où, à l'échéance, AMG n'aurait pas remboursé l'Avance à SVL, en numéraire ou en actions AMG, à la requête de SVL, AMG s'est engagée, à titre de garantie, dans le cadre d'une promesse de cession, à transférer à SVL 100 % des parts du Fonds Osead qu'elle détient, par compensation valant remboursement intégral par AMG de l'Avance et des intérêts générés étant entendu que SVL conserverait, dans cette hypothèse, 100% des actions de la société de gestion Osead Gestion SA. Il est également convenu que, dans ce cas, la compensation avec le prix de l'Avance par Part à calculer à la date de

remboursement tiendra compte de tous les intérêts et remboursements payés par AMG à SVL sur le Prêt. Les stipulations qui précèdent s'appliqueront également en cas de défaut.

- SVL pourra, à son entière discrétion, permettre à AMG de rembourser le Prêt par anticipation, en tout ou en partie, avant le 3 août 2025, selon ce qui pourra être convenu entre les Parties. À moins qu'il n'en soit convenu autrement, dans le cas d'un remboursement anticipé du Prêt, les intérêts dus sur un remboursement anticipé seront calculés à la date du remboursement anticipé, en ajoutant à ce montant une pénalité de remboursement anticipé égale à 50 % du montant restant des intérêts dus sur le Prêt au 3 août 2025.

En cas de remboursement par AMG à SVL, à l'échéance, de l'Avance, 100 % des actions de la société de gestion Osead Gestion SA seront transférées par SVL à AMG à la date de remboursement du Prêt.

- Garantie apportée par AMG : nantissement de parts consenti par AMG auprès de SVL portant sur 100 % des parts du Fonds OSEAD valant remboursement intégral par AMG de l'Avance et des intérêts générés, en cas de non-remboursement. SVL conserverait également, dans cette hypothèse, 100% des actions de la société de gestion OSEAD GESTION S.A.
- Garantie apportée par OSEAD FUND : OSEAD FUND accorde à SVL un nantissement sur 534.958 actions de la société OMM, en garantie du remboursement par AMG de l'Avance en compte courant.

À la dette SVL, est attachée une option de remboursement en numéraire et/ou en actions de la société émettrice à la main du prêteur. Cette dette constitue un instrument hybride selon IAS 32 dont le dérivé est enregistré en totalité au passif à sa juste valeur (les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat) et la composante dette, dont la juste valeur est déterminée par différence entre la valeur d'émission de l'instrument et la juste valeur du dérivé préalablement évaluée, est comptabilisée au coût amorti (les primes ou décotes constatées viennent impacter les calculs du taux d'intérêt effectif). À noter que l'option de conversion a été évaluée comme étant nulle par le Groupe, sur la base d'un rapport d'expert indépendant.

À noter que SVL dispose d'une option d'achat de 100% des titres d'OSEAD Fund. Cette option vendue constitue donc un instrument dérivé à comptabiliser à sa juste valeur au bilan (les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat). La juste valeur de cette option à la clôture a été évaluée à 5.835 K€, sur la base d'un rapport d'expert indépendant (impact résultat sur l'exercice correspondant à une charge de 5.835 K€).

## 2 - Financement auprès des institutions financières

Un contrat de crédit-bail a été contracté le 1<sup>er</sup> novembre 2020 par CMT dans le cadre de l'acquisition des bureaux du siège de Casablanca, la dette au 31 décembre 2023 est de 1,6 M€. L'échéance du contrat de crédit-bail est prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2030. Les échéances sont mensuelles et portent un intérêt mensuel de 0,435%.

Dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, l'État marocain a octroyé au travers de la banque Crédit du Maroc des prêts "relance", CMT a contracté au cours de l'exercice 2020 un prêt de 63,0 M MAD (soit 5,8 M€ au 31 décembre 2020) dont l'échéance de remboursement est trimestrielle et a débutée le 20 février 2021, l'échéance du contrat est prévue le 20 août 2027. Le taux d'intérêt est de 3,5%. Au 31 décembre 2023 la dette se monte à 53,4 M MAD (soit 4,8 M€).

AMG Pérou, en mai 2020 a contracté un emprunt auprès de la Banco Credito of Peru dans le cadre des plans de relance économique "*Reactiva Peru Program*" pour un montant de 0,6 M US\$ (soit 0,5 M€ au 31 décembre 2022) portant un taux d'intérêt de 0,98%. Une période de grâce de 12 mois est prévue et le remboursement porte sur 24 mensualités dès la période de carence terminée. Au 31 décembre 2022 le solde se monte à 0,3 M€.

Le Fonds OSEAD a une dette financière envers Cristellio Holding AG, l'ouverture de crédit se monte à 30,6 M€ portant un intérêt annuel Euribor 12 mois + 4,5%. L'encours au 31 décembre 2023 se monte à 13,0 M€. Cette dette est remboursable en 9 échéances et suivant la remontée de dividendes provenant de OMM. Lorsque le dividende distribué par OMM au Fond Osead est supérieur au montant de l'échéance ; (i) inférieur ou égale à 7,0 M€, le montant du remboursement est égal au dividende, (ii) le dividende est supérieur à 7,0 M€, le montant du remboursement se limite au dividende diminué de 0,5 M€.

### Valorisation de la dette

- a) SVL La dette relative aux avances en trésorerie a été valorisée au coût amorti, l'option donnée à SVL de se voir remboursé en trésorerie ou en actions AMG constitue un instrument dérivé dont la juste valeur a été déterminée en accord avec les normes IFRS, principalement la norme IFRS9.
- b) EURO INTERNATIONAL MINING : La dette relative aux avances en trésorerie a été valorisée au coût amorti.
- c) SAS : La dette relative aux avances en trésorerie a été valorisée au coût amorti.

- d) BERD : La dette a été valorisée au coût amorti.
- e) Crédit du Maroc : La dette a été valorisée au coût amorti.
- f) Banco de Credito : La dette a été valorisée au coût amorti.
- g) Cristellio : La dette a été valorisée au coût amorti.
- h) Yorkville : La dette a été valorisée au coût amorti.
- i) BRED : La dette est valorisée au coût amorti.

#### **Échéances et remboursements**

- a) TNRF: La modalité de remboursement de l'avance en compte courant consentit par TNRF et réalisée en action AMG tel que rappelé ci-dessus sera remboursable en trésorerie ou convertible en actions AMG à la seule décision de TNRF. Cette décision devrait dépendre des capacités d'endettement du Groupe, des liquidités générées par l'activité. Dans le cadre du support des actionnaires au Groupe, cette dette ne serait pas exigée, en numéraire, si l'exécution de celle-ci venait à compromettre la continuité du Groupe.
- b) SAS : Les deux avances en trésorerie de 1 M€ chacune sont échues, celles-ci font l'objet en 2023 d'un plan de remboursement. Le plan de remboursement de 2023 a été respecté.
- c) EURO INTERNATIONAL MINING : le remboursement doit intervenir dans le cadre des obligations liées à la fiducie de gestion (voir note 13. Évènements post clôture). Le plan de conversion a été partiellement respecté, suite à l'arrêt de la cotation du titre en juin 2023 et en juillet 2024.
- d) BERD : La dernière échéance est planifiée au 20 mars 2023. Les échéances 2023 ont été respectées.
- e) Crédit du Maroc : Les échéances sont trimestrielles, l'échéance du contrat est prévue le 20 août 2027. Les échéances 2023 ont été respectées.
- f) Banco de Credito : Les échéances sont mensuelles, le contrat porte une carence de remboursement de 12 mois, le calendrier de remboursement comprend une durée de 24 mois.
- g) Cristellio : Échéance annuelle d'un montant de 3,4 M€ , échéance finale le 15 sept. 2025. Les échéances 2023 ont été respectées.
- h) Yorkville : Échéance, les notes sont convertibles à la main de Yorkville au plus tard fin 2023. Les échéances 2023 ont été respectées. La dette financière de 2,7 M€ a été intégralement remboursée.
- i) BRED : Échéance annuelle d'un montant de 0,5 M€ , échéance finale le 10 fév. 2028

#### **Covenants financiers liés à la dette BERD – CMT**

- (a) Au 31 décembre 2023, l'ensemble des ratios était respecté.

#### **Covenants financiers liés à la dette BONDS – CMT**

- (a) Au 31 décembre 2023, l'ensemble des ratios était respecté.

### **3.5 Capitaux propres**

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société AMG s'élevait à 1.424.862,6070 € constitué de 2.869.725.214 actions de 0,0005 € de nominal chacune, totalement libérées.

### **3.6 Augmentations du capital social**



Date	Situation au 31 décembre 2022	nominal	nombre d'actions	Capital social
31/12/2022		0,0005 €	1 736 614 166	868 307,0830 €

Date	Opérations Yorkville	nominal	Nombre d'actions	Augmentation / Réduction du capital
03/01/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T1 bis	0,0005 €	13 513 513	6 756,75650 €
05/01/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T1 bis	0,0005 €	13 513 513	6 756,75650 €
13/01/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 20 ORNANE T1 bis	0,0005 €	28 169 014	14 084,50700 €
23/01/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T1 bis	0,0005 €	14 084 507	7 042,25350 €
02/02/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 15 ORNANE T1 bis	0,0005 €	20 270 270	10 135,13500 €
08/02/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T1 bis	0,0005 €	13 698 630	6 849,31500 €
09/02/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T2	0,0005 €	13 698 630	6 849,31500 €
15/02/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T2	0,0005 €	15 151 515	7 575,75750 €
24/02/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T2	0,0005 €	16 949 152	8 474,57600 €
28/02/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 15 ORNANE T2	0,0005 €	25 423 728	12 711,86400 €
02/03/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 25 ORNANE T2	0,0005 €	42 372 881	21 186,44050 €
02/03/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 30 ORNANE T2	0,0005 €	50 847 457	25 423,72850 €
03/03/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 30 ORNANE T3	0,0005 €	50 847 457	25 423,72850 €
03/03/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 35 ORNANE T3	0,0005 €	59 322 033	29 661,01650 €
07/03/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 35 ORNANE T3	0,0005 €	59 322 033	29 661,01650 €
16/03/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 20 ORNANE T4	0,0005 €	31 746 031	15 873,01550 €
21/03/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 20 ORNANE T4	0,0005 €	31 746 031	15 873,01550 €
30/03/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T4	0,0005 €	19 230 769	9 615,38450 €
04/04/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T4	0,0005 €	19 230 769	9 615,38450 €
12/04/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T4	0,0005 €	19 230 769	9 615,38450 €
13/04/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T4	0,0005 €	19 230 769	9 615,38450 €
21/04/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 10 ORNANE T4	0,0005 €	23 809 523	11 904,76150 €
03/05/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 5 ORNANE T4	0,0005 €	22 727 272	11 363,63600 €
04/05/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 5 ORNANE T4	0,0005 €	22 727 272	11 363,63600 €
09/05/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 5 ORNANE T4	0,0005 €	26 315 789	13 157,89450 €
16/05/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 5 ORNANE T4	0,0005 €	29 411 764	14 705,88200 €
19/05/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 5 ORNANE T4	0,0005 €	29 411 764	14 705,88200 €
31/05/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 5 ORNANE T4	0,0005 €	38 461 538	19 230,76900 €
05/06/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 5 ORNANE T4	0,0005 €	38 461 538	19 230,76900 €
20/06/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 5 ORNANE T4	0,0005 €	45 454 545	22 727,27250 €
29/06/2023	Augmentation de capital Yorkville : Conversion de 5 ORNANE T4	0,0005 €	41 666 666	20 833,33300 €
<b>TOTAL Yorkville</b>			<b>896 047 142</b>	<b>448 023,5710 €</b>

Date	Opérations Fiducie	nominal	Nombre d'actions créées	Augmentation / Réduction du capital
11/05/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 48.446.606 BSAE par la fiducie	0,0005 €	48 446 606	24 223,30300 €
18/05/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 20.885.323 BSAE par la fiducie	0,0005 €	20 885 323	10 442,66150 €
23/05/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 23.292.067 BSAE par la fiducie	0,0005 €	23 292 067	11 646,03350 €
30/05/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 9.792.838 BSAE par la fiducie	0,0005 €	9 792 838	4 896,41900 €
31/05/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 10.375.463 BSAE par la fiducie	0,0005 €	10 375 463	5 187,73150 €
05/06/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 20.744.464 BSAE par la fiducie	0,0005 €	20 744 464	10 372,23200 €
07/06/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 29.463.500 BSAE par la fiducie	0,0005 €	29 463 500	14 731,75000 €
14/06/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 15.519.201 BSAE par la fiducie	0,0005 €	15 519 201	7 759,60050 €
22/06/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 9.301.614 BSAE par la fiducie	0,0005 €	9 301 614	4 650,80700 €
27/06/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 12.015.292 BSAE par la fiducie	0,0005 €	12 015 292	6 007,64600 €
29/06/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 15.889.038 BSAE par la fiducie	0,0005 €	15 889 038	7 944,51900 €
03/07/2023	Augmentation de capital Fiducie : Exercice de 21.338.500 BSAE par la fiducie	0,0005 €	21 338 500	10 669,25000 €
<b>Total Fiducie</b>			<b>237 063 906</b>	<b>118 531,95300 €</b>

Date	Situation au 31 décembre 2023	nominal	nombre d'actions	Capital social
31/12/2023		0,0005 €	2 869 725 214	1 434 862,6070 €

### 3.7 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2023.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Fondo de Capital Privado	173 661 417	6,05%
Tribeca Natural Resources Fund		
Flottant	2 696 063 797	93,95%
Total	2 869 725 214	100,00%

Au 31 décembre 2024, le Fondo de Capital Privado Tribeca Natural Resources Fund détenait toujours 173.661.417 actions d'AMG.

#### 4 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

##### 4.1. Évolution de la CMT

- A. Au Maroc, le nouveau puits est finalisé, des travaux complémentaires de structures sont en cours de finalisation.
- B. Tabaroucht, projet cuprifère continue son développement initié durant l'exercice 2023.

##### 4.2. Titres Miniers

###### A. Concessions "Dieu-Merci", "La Victoire", "Renaissance" :

Par trois décrets du 25 avril 2022, la société AUPLATA MINING GROUP s'est vu accorder la prolongation des concessions de mines d'or dites "Dieu-Merci", "Renaissance" et "La Victoire" en Guyane Française.

Ces décrets ont fait l'objet de recours gracieux en date du 23 juin 2022 par les associations France Nature Environnement et Guyane Nature Environnement qui en ont demandé le retrait.

Une décision implicite de rejet de ces recours gracieux est née du silence gardé par le Ministre de l'Économie pendant plus de deux mois.

Par une requête introductive d'instance enregistrée le 28 octobre 2022, France Nature Environnement et Guyane Nature Environnement ont demandé au Conseil d'Etat d'annuler les décrets du 25 avril 2022 accordant la prolongation des concessions précitées à la société AUPLATA MINING GROUP et la décision implicite du Ministre rejetant leur recours gracieux. Les requérantes soulèvent des moyens de légalité externes et internes pour contester la régularité des décrets.

Les parties défenderesses, l'état et AUPLATA MINING GROUP, ont produit leurs observations en défense respectivement le 14 et le 15 mars 2023.

Le Conseil d'Etat a donné un délai indicatif d'un mois aux requérants pour produire d'éventuelles observations, soit avant le 15 avril 2023.

Monsieur le Rapporteur au Conseil d'état a déposé son rapport le 5 octobre 2023.

L'audience devant le Conseil d'Etat s'est tenue le 29 mai 2024. Le Conseil d'état a rendu sa décision le 12 juillet 2024 aux termes de laquelle il a jugé que les Décrets contestés auraient dû faire l'objet d'un avis de l'autorité indépendante compétente en matière d'environnement ("l'Avis") ;

En conséquence, une décision de sursis à statuer sur les demandes des Requérantes a été prononcée en vue de l'obtention dudit Avis. Le cours de l'instance est donc suspendu jusqu'au 16 juillet 2025 ;

L'Avis de l'autorité environnementale devra être porté à la connaissance du public selon la procédure prévue à l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement ;

L'état devra notifier au Conseil d'état au plus tard le 16 juillet 2025 les mesures de régularisation présent.

Le Conseil d'état se prononcera ensuite sur la régularité de ces mesures.

###### B. Dieu Merci :

Suite à l'Arrêté Préfectoral en date du 27 décembre 2024, publié le 6 janvier 2025, obtention d'une autorisation de monter la capacité de production de l'unité de traitement de "Dieu Merci" de 300 T/J à 600 T/J.

###### C. Couriège :

Par un arrêté en date du 2 juillet 2024, paru au Journal Officiel de la République Française le 11 juillet 2024, AMG c'est vu octroyer dans le cadre de sa demande de transformation de son Permis Exclusif de Recherche ("PER") en Permis d'EXploitation ("PEX") de mine d'or et substances connexes dit "Permis Couriège" d'une superficie de 10,41 km<sup>2</sup>, initialement de 14 km<sup>2</sup>, situé sur la commune de Saint-Élie en Guyane Française (le "PEX Couriège"). Ce permis est accordé pour une durée de 5 ans jusqu'au 10 juillet 2029.

D. Yaou :

À la suite de la décision du Tribunal Administratif de la Guyane en date du 26 septembre 2024, l'état :

- A été enjoint à réexaminer la demande de concession dans un délai de 12 mois ;
- A été condamné à verser 1.200 € à la SMYD au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

E. Dorlin :

Une demande initiale de transformation du PEX Dorlin en concession pour une durée de 25 ans a été déposée le 2 juin 2020. À la suite de la fin de l'accord avec Reunion Ressources, intervenue le 10 mai 2024 et effective depuis le 10 août 2024, dès avant la fin des accords avec Réunion Ressources et en accord avec cette dernière, afin de faire correspondre la demande de concession aux nouvelles exigences sociétales, un nouveau mémoire technique révisé, passant d'une lixiviation type CIL à 16.000 tonnes jours à une usine gravimétrique de 600 tonnes jours a été déposée le 17 octobre 2023.

À la suite de cela l'instruction par l'administration a été faite. Du fait de la décision du Conseil d'Etat du 12 juillet 2024, concernant les concessions "Dieu-Merci" (voir point 3. A. ci-dessus), l'enquête publique qui devait démarrer le 14 septembre 2024 a été suspendu, le dossier de "Dorlin", devant préalablement passer devant l'IGEDD.

4.3. Opérations commerciales

Le Groupe a analysé différentes offres pour la cession des métaux, il en ressort que l'entité SHABA officierait en tant que société dans le courtage des métaux du Groupe dans le but d'améliorer les conditions commerciales et les conditions de financement. La détention de cette entité est en cours de négociation avec les différentes parties.

4.4. Financement du Groupe

A. Désendettement

Remboursement de l'avance en compte courant consentie par Stratégos Venture Limited - SVL, en effet, le contrat prévoit la possibilité donnée à SVL d'exécuter la garantie reçue en titre OSEAD Fund en cas de non-respect des accords et échéances. En mars 2024, SVL a exécuté partiellement la garantie et s'est vu remettre, en avril 2024, en remboursement partielle de son avance 49% du Fonds Osead. Le remboursement se monte à 18,9 M€ et a été imputé intégralement au notionnel de la dette, le montant net de la dette s'élève donc à 23,9 M€, SVL s'étant engagé à ne pas demander le remboursement avant le paiement des intérêts avant le 3 août 2025.

B. Offtake

Le Groupe a dans le cadre de ses besoins de trésorerie, signé un contrat d'off-take le 17 mai 2024, sur la production d'or de Guyane, la société acquéreuse a dans le cadre de ce financement, octroyé une avance de 3,0 M€, les termes de ce contrat sont synthétisés comme suit :

- o Remboursement en or (doré),
- o Décote sur le cours du London Bullion Market Association ("LBMA") comprise entre 3 % et 6 % tenant compte de la période de livraison (partie remboursée).
- o Ce contrat est effectif sur une période de 18 mois a permis à AMG de solliciter des avances en trésorerie avec un plafond de 4,0 M€. Des garanties à hauteur de 5,0 M€ ont été données dans le cadre de ce contrat.

C. San Antonio Securities

Les deux promissory notes envers l'actionnaire San Antonio Securities de chacune 1,0 M€ et rémunérées à concurrence d'un intérêt de 20 %, ont toutes deux été intégralement remboursés durant le premier semestre 2024.

D. TNRF

Dans le cadre de la réduction de son endettement, l'opération de fiducie a permis de réduire la dette nominale de l'actionnaire TNRF à concurrence de 1,3 M€.

E. AMG Pérou

Reprise par AMG de deux dettes en souffrance d'AMG Peru vis-à-vis de Brexia International LLC (269 936,24 USD) et du FCP TNRF (972 965,15 USD). Il s'agit de prêts accordés avant le RTO au profit d'AMG Peru.

F. En république Démocratique du Congo :

La société Stratégos Mining & Exploration Ltd., actionnaire unique de la société Stratégos Mining & Exploration Congo ("SMX Congo") ; SMX Congo agissant en qualité de gestionnaire opérationnel des sociétés minières détentrices de titres miniers en République Démocratique du Congo ; Namoya Mining, Kamituga Mining et Lugushwa Mining (les "Sociétés Minières") a signé une promesse unilatérale irrévocable au bénéfice d'AMG, aux termes de laquelle AMG pourra, au cours du 1er trimestre 2024, incorporer au capital de SMX Congo la créance

en (capital et intérêts) qu'elle détient à la date de réalisation de cette opération. AMG, prise de participation dans les entités sises en République Démocratique du Congo à hauteur de 1,89%, au 31/12/2024 la participation est passée à 3,62 % en rémunération des frais encourus par le Groupe dans le cadre du développement des actifs et partenariats en RDC.

CMT au travers de sa filiale Touissit International, augmentation de la détention dans les sociétés sises en République Démocratique du Congo portant la détention de 9,2% à 15,63%.

#### 4.5. Litiges & aspects légaux

- A. Le Groupe, à la suite d'une tentative d'extorsion, a porté plaintes le 4 juin 2024 devant les juridictions française, afin de faire cesser toute tentative de déstabilisation, ce processus est toujours en cours.
- B. Contrôle de l'Office des Changes Marocain

Courant 2022, CMT a subi un contrôle de l'Office des Changes, concernant des opérations effectuées entre 2012 et 2022, relatif à des opérations d'investissements à l'étranger, la CMT a apporté les réponses aux questions de l'Office des Changes pour parvenir à un règlement transactionnel.

Les opérations courantes relatives aux ventes de concentrées, pour lesquelles la CMT a rapatrié la totalité de son chiffre d'affaires à l'exportation n'ont fait l'objet d'aucunes remarques de l'Office des Changes.

Comme indiqué dans le Rapport Financier Annuel 2022 mis en ligne sur le site de la CMT le 31 mai 2023 (Voir page 91/126 du Rapport Financier 2022), le contrôle de l'Office des Changes visait à s'assurer de la conformité de l'activité de la CMT au regard de la réglementation des changes en vigueur. À cette date, la CMT n'anticipant pas un redressement significatif, a provisionné dans ses comptes au 31 décembre 2022, un montant entre 10 et 38 MMAD.

Suite à son contrôle et à la transmission par l'Office des Changes à l'administration des Douanes de ses constatations, la CMT a reçu le 23 octobre 2023 une notification de l'administration des Douanes l'invitant à formuler une proposition amiable de règlement transactionnel dans un délai de quinze jours, ce qui a été fait. Conformément aux dispositions du Code de Recouvrement des Créances Publiques, l'Administration des Douanes a procédé à une saisie conservatoire sur le fonds de commerce de la CMT pour garantir le paiement d'une somme équivalente à six fois le montant de l'amende réclamée s'élevant à 376.157.000 MAD. Les négociations sont toujours en cours avec l'administration des Douanes. Par prudence une provision dans les comptes du groupe a été enregistrée pour un montant de 45 MMAD, soit 4,3 M€.

Début 2024, Monsieur le Procureur du Roi, après enquête et instruction du dossier, a retenu une opération pouvant présenter un caractère irrégulier à hauteur de 5 M MAD.

Toutefois, en janvier 2024, le parquet, à la demande expresse de l'Administration des Douanes, qui a déjà opéré à une saisie conservatoire sur le fonds de commerce de la société, a ordonné le déclassement des opérations précédemment classées et a transmis le dossier en l'état au Tribunal de première instance en vue d'introduire une nouvelle instruction du dossier.

En concertation avec les conseillers juridique de la CMT, il a été décidé de doter une provision comptable complémentaire de 45 millions de dirhams au titre de l'exercice 2023, portant ainsi le total de la dotation couvrant le risque inhérent à ce contrôle à un montant de 55 millions de dirhams, égale à l'offre proposée par la CMT pour un dénouement de cette affaire.

Le processus judiciaire de ce contentieux est toujours en cours.

La Compagnie minière de Touissit a reçu une Plainte de la Douane en date du 5 juin 2024, suite à un non-rapatriement, dans les temps, de fonds d'un montant de 13.717.041,98 USD.

Jugement rendu par défaut le 15 octobre 2024, ayant condamné Mr. Luc Gerard et la CMT solidairement à une amende de 827 M MAD et six mois de prison avec sursis pour Mr. Luc Gerard.

Au cours de cette procédure, ni la CMT, ni Monsieur Luc Gérard n'ont été convoqués pour comparaître devant le tribunal. En conséquence, la CMT a formé opposition à ce jugement selon les procédures légales appropriées. Ce jugement est donc considéré comme nul et non avenue.

Un nouveau procès a redémarré, qui permettra à toutes les parties de faire valoir leurs droits de la défense.

Le processus judiciaire de ce contentieux est toujours en cours.

- C. KGA

KGA a saisi la Tribunal Mixte de Commerce de CAYENNE pour solliciter le paiement d'une provision de 2.350.000 € représentant une commission qu'AUPLATA aurait reconnu devoir payer en application d'un contrat en date du 13 mai 2015 (ancienne direction).



L'affaire a été jugée le 10 octobre 2024.

Le Tribunal Mixte de Commerce de Cayenne a :

- Condamné AMG à payer la somme de 1.750.000 € avec intérêts capitalisés à compter du 30 janvier 2028 (soit un total d'environ 1.960.000 €) ;
- Condamné AMG à 6.000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

La société a fait appel de la décision du 10 octobre 2024 ;

La Société a introduit une demande de suspension de l'exécution provisoire.

#### D. SIRPE :

Un litige commercial oppose le Groupe au fournisseur SIRPE agence de communication, le Groupe a provisionné dans ses comptes 0,3 M€, la demande de la partie adverse se monte à 0,5 M€. L'affaire a été gagnée en première instance par AMG, un appel de la décision a été interjeté. La Cour d'Appel de Paris par une décision en date du 11 octobre 2024 a :

- Condamné la société Auplata Mining Group à payer à la société SIRPE la somme de 33.462,75 euros au titre des factures impayées au 28 octobre 2019 ;
- Condamné AMG à payer à la société SIRPE la somme de 25.000 euros au titre de l'indemnité de rupture anticipée du contrat ;
- Débouté la société SIRPE de sa demande de dommages-intérêts à hauteur de 10.000 euros ;
- Condamné AMG aux dépens de première instance et d'appel ;
- Condamné AMG à payer à la société SIRPE la somme de 10.000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile, au titre des frais irrépétibles exposés en première instance et en appel.

#### E. Arbitrage

Un actionnaire minoritaire a initié une procédure d'arbitrage n° 0456-2020-CCL, devant le Centre d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Lima à l'encontre de Brexia International LLC, GoldPlata Mining International Corporation et AMG Auplata Group Perú S.A.C (anciennement Brexia GoldPlata Perú S.A.C).

Le 19 juillet 2021, un actionnaire minoritaire a demandé au Centre d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Lima :

- La résiliation partielle du contrat d'investissement initial du 1er août 2011 qui le liait avec Brexia International qui a conduit à la prise de participation de Brexia International au sein de BGPP le 1er août 2011 ;
- Le versement d'une indemnité pour les dommages indirects et le manque à gagner d'un montant d'au moins USD \$ 6.000.000 plus les intérêts légaux comptabilisés à compter de la date de la rupture contractuelle, du fait, selon un actionnaire minoritaire, d'un non-investissement dans les concessions minières de la zone de Condorama et ce contrairement, selon l'actionnaire minoritaire, aux accords pactés.

Le 16 septembre 2021, les défendeurs ont présenté leurs mémoires en réponse demandant que les prétentions de l'actionnaire minoritaire soient déclarées irrecevables et à défaut non fondées.

Les parties ont répondu, chacune en ce qui la concerne, à la production de leurs expertises respectives.

Les demandes de mesures conservatoires demandées ultérieurement par un actionnaire minoritaire ont été déclarées irrecevables en juillet 2022.

Du fait de demandes formulées par un actionnaire minoritaire, le Président du Tribunal arbitral (qui ne souhaitait aucunement entrer dans une polémique au milieu d'un arbitrage) a démissionné et il a fallu conformément aux règles applicables procéder à son remplacement.

La décision de l'arbitrage a été favorable au Groupe.

Appel a été interjeté de cette décision par un actionnaire minoritaire. Cette procédure est en cours.

#### F. AMF :

AMG fait l'objet d'une procédure devant la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés qui porte sur l'information communiquée au marché au sujet du mécanisme de conversion d'un Contrat de financement par voie d'ODIRNANE conclu avec EHGO le 30 octobre 2017. AMG considère que les manquements qui lui sont reprochés ne sont pas caractérisés. L'audition devant la Commission des sanctions s'est tenue le 25 septembre 2024, au cours de laquelle Monsieur le rapporteur a requis à l'encontre d'AMG une amende de 300 K €.



La Commission des Sanctions a rendu sa décision le 11 décembre 2024, publié le 12 décembre 2024 reprenant les conclusions du Rapporteur et condamnant AMG à 300.000 €, celle-ci a été provisionnée dans les comptes au 31/12/2023.

La société va faire Appel de cette décision.

G. AMG fait l'objet d'une plainte de quelques petits porteurs.

Par une assignation en date du 10 octobre 2024, demande par 8 actionnaires d'AMG du paiement du prix d'acquisition de leurs actions (0,6 M€). Affaire en cours.

H. AMG / FNE-GNE :

Voir point 4.3. A. ci-dessus (Concessions "*Dieu Merci*", "*La Victoire*", "*Renaissance*").

#### 4.6. AMG Pérou

La société AUPLATA MINING GROUP PERÚ S.A.C. ("*AMG PERÚ*"), filiale d'AMG, a fait l'objet d'une procédure ordinaire de faillite au Pérou (la "**Procédure**"), à la suite de la publication de l'ouverture de cette procédure par avis publié le 21 octobre 2024 dans le Bulletin des faillites de l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle du Pérou ("**l'INDECOPI**"), conformément aux dispositions de la loi n° 27809, loi générale du système péruvien de faillite.

Cette Procédure ne signifie pas la liquidation ou la faillite d'AMG PERÚ ; au contraire, l'objectif de cette Procédure est d'aider AMG PERÚ à réorganiser ses finances. En tant que telle, la Procédure vise à créer un environnement propice à la négociation avec ses créanciers afin d'obtenir la restructuration de ses obligations.

Dans ce contexte, il est signalé que, jusqu'à présent, AMG PERÚ mène ses activités normalement et est convaincue que, tout au long de la Procédure, elle continuera à fonctionner dans l'intérêt exclusif de ses créanciers et des tiers concernés, dans le seul but de s'acquitter de ses obligations. En ce sens, AMG PERÚ bénéficie du soutien de ses actionnaires, qui cherchent à maintenir et à renforcer les activités d'AMG PERÚ afin d'aller de l'avant avec confiance dans l'avenir.

Conformément à la réglementation péruvienne, les réclamations ont été déposées le 5 décembre 2024, l'analyse et les demandes de documents supplémentaires étant en cours.

Le processus devrait durer entre 6 et 12 mois avant que l'assemblée des créanciers puisse être convoquée pour décider :

- La restructuration ; ou ;
- La dissolution et la liquidation.

Si l'assemblée des créanciers décide de restructurer AMG Peru, elle devra décider qui gèrera la société pendant la restructuration :

- Administrateur ad hoc ;
- Administration courante ;
- Combinaison de l'administration actuelle et d'un administrateur ad hoc.

Si l'assemblée des créanciers décide de dissoudre et de liquider AMG Peru, un liquidateur sera nommé pour gérer le processus.

Du fait de cette situation la créance de 4 M€ détenu sur le Pérou a été déprécié en totalité.

#### 4.7. Compagnie Minière de Touissit

A. Après le départ le 23 décembre 2023 de Monsieur Mohamed Ourriban de ses fonctions de Directeur Général de la CMT, Monsieur Abdellah Mouttaqi a été nommé en mars 2024 au poste de Vice-Président Exécutif (voir communiqué de Presse de la CMT en date du 4 mars 2024 (<https://www.cmt.ma/wp-content/uploads/2024/03/CP-CMT-MOUTTAQI-v2-web.pdf>)).

B. Comme mentionné dans le communiqué de presse de la CMT en date du 6 décembre 2024 (<https://www.cmt.ma/wp-content/uploads/2024/12/CP-CMT-POST-AGM-WEB.pdf>) :

Lors de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) (l'Assemblée) des actionnaires de la CMT, qui s'est réunie en date du jeudi 5 décembre à 15 heures, à son siège social, sur proposition d'un actionnaire, il a été adopté à la majorité par les actionnaires détenant 819 515 actions sur les 1 442 215 actions détenues par les actionnaires présents et représentés, une résolution portant modification de la composition du Conseil d'Administration de la CMT.

L'Assemblée Générale Ordinaire a dès lors, mis fin, par un vote à la majorité, aux mandats de différents administrateurs, à savoir :

- M. Luc Gérard NYAFE,
- AUPLATA MINING GROUP SA, représentant permanent M. Dominique MUSSY,
- M. Ramon CARASCO, en qualité Administrateur Indépendant,
- Mme Hanane AIT ADDI.
- Décidé, par un vote à la majorité, la nomination de nouveaux administrateurs. Il s'agit des administrateurs suivants :
- Mme Kawtar JOHRATI en qualité d'Administratrice Indépendante,
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR), représentant permanent M. Mohamed ABOUMEJD,
- M. Hassan BOULAKNADAL,
- AXA Assurances Maroc, représentant permanent M. Thomas HUDE.

Au lendemain de l'Assemblée, le vendredi 6 décembre 2024, un Conseil d'Administration de la CMT a été tenu en présence de l'ensemble des Administrateurs le composant aux fins notamment de prendre acte de la cessation du mandat de Président Directeur Général de M. Luc Gérard NYAFE.

Le conseil d'administration a par la suite décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et les fonctions du Directeur Général et a nommé M. Hassan BOULAKNADAL en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour la durée de son mandat d'Administrateur. Ainsi, le Conseil d'Administration de la CMT est désormais composé comme suit :

- Monsieur Hassan BOULAKNADAL, Administrateur, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur German CHAPARRO, Administrateur non exécutif,
- Madame Kawtar JOHRATI, Administrateur indépendant,
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite "CIMR" représentée par Monsieur Mohamed ABOUMEJD, Administrateur,
- AXA ASSURANCES MAROC représentée par Monsieur Thomas HUDE, Administrateur.

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration, le conseil d'administration a nommé Monsieur Abdellah MOUTTAQI, en qualité de Directeur Général de la CMT avec prise de fonction immédiate.

#### 4.8. Suspension de cours

Le Groupe n'ayant pas publié son Rapport Annuel 2022, au plus tard le 30 avril 2023, malgré une relance d'Euronext à la fin du mois de mai 2023, malgré les explications et échanges avec Euronext Growth, le teneur de marché a décidé de suspendre la cotation de l'action d'AMG, tant que ledit Rapport Annuel 2022, audité ne serait pas publié. La cotation a reprise le 8 janvier 2024.

S'agissant d'une décision du teneur de marché, cette suspension n'a pas de conséquences sur le contrat de Fiducie.

Le Groupe n'ayant pas publié son Rapport Annuel 2023, au plus tard le 30 avril 2024, malgré une relance d'Euronext à la fin du mois de mai 2024, malgré les explications et échanges avec Euronext Growth, le teneur de marché a décidé de suspendre la cotation de l'action d'AMG, à compter du 8 juillet 2024, tant que ledit Rapport Annuel 2022, audité ne serait pas publié.

S'agissant d'une décision du teneur de marché, cette suspension n'a pas de conséquences sur le contrat de Fiducie.

## 5 Comité d'audit et de rémunérations

### 5.1 Comité d'Audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Comité d'audit était composé :

- Monsieur Alex Van Hoeken (Administrateur indépendant répondant aux critères d'indépendance du Code Middenext) ;
- Monsieur José Maria Aragone (Administrateur ne répondant aux critères d'indépendance du Code Middenext).
- Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Remy (Administrateur ne répondant aux critères d'indépendance du Code Middenext).

Le Comité d'audit a pour missions :

- D'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

- D'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes sociaux et consolidés le cas échéant par le commissaire aux comptes ;
- D'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- De vérifier que le Business Plan adopté par le Conseil d'administration soit effectivement mis en œuvre par les dirigeants ;
- De prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- D'examiner les procédures du groupe en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- De manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité d'audit s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice (28.04.2023, 19.07.2023, 27.07.2023, 31.07.2023, 28.08.2023, 04.12.2023 et 28.12.2023).

## 5.2 Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Comité des rémunérations était composé :

- Monsieur Alex Van Hoeken (Administrateur indépendant répondant aux critères d'indépendance du Code Middenext) ;
- Monsieur José Maria Aragone (Administrateur ne répondant aux critères d'indépendance du Code Middenext).
- Monsieur Miguel de Pombo Espeche (Administrateur ne répondant aux critères d'indépendance du Code Middenext).

Le Comité des rémunérations a pour missions :

- D'émettre des recommandations sur la politique de rémunération et d'intéressement de la Société ;
- D'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des cadres dirigeants non-mandataires sociaux de la Société et du groupe, y compris notamment les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- D'examiner la rémunération des cadres dirigeants non-mandataires sociaux, y compris notamment les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature en tenant compte des objectifs de la Société et des performances individuelles et collectives réalisées ;
- D'apprécier l'atteinte des objectifs et sur cette base, effectuer des recommandations quant au montant des bonus collectifs et individuels à attribuer définitivement chaque année ;
- De formuler des recommandations et propositions concernant :
  - i. La rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le Comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché, et
  - ii. Les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux.
- De vérifier que les frais professionnels engagés par les dirigeants sont conformes aux usages et ne dépassent pas les limites fixées par le Conseil d'administration ;
- D'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres du conseil, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du Conseil,
- De préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du Comité des rémunérations, et

- De préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil en matière de rémunération.

Le Comité des rémunérations ne s'est pas réuni au cours de l'exercice.

## 6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Au Pérou, suite aux performances négatives en 2022 et en 2023, l'équipe managériale a été remplacée, l'exercice 2024 n'a pas échappé pas à la refonte complète de la stratégie minière afin de redresser l'entité péruvienne.

Compte tenu de cela et de la procédure ordinaire de faillite initiée en octobre 2024, conformément aux dispositions de la loi n° 27809, loi générale du système péruvien de faillite (voir point 11.5 ci-dessous), qui devrait permettre une renégociation de sa dette commerciale. Suite à l'ensemble de ces événements, les productions ont repris une hausse très encourageante sur la fin de l'année 2024 et le début 2025 ; avec un réinvestissement dans l'outil de production d'environ 2 M USD, le chiffre d'affaires attendu en 2025, pourrait être d'au moins 18 M€, avec un résultat opérationnel à l'équilibre.

Les perspectives de production de la Guyane française et de son unité de production "*Dieu Merci*" sont en nette amélioration par rapport aux attentes du Groupe. Suite à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2024, publié le 6 janvier 2025, autorisant le doublement de la capacité de traitement (voir Point 11.1 ci-dessous), l'unité pourrait atteindre une production d'or sur l'ensemble de l'année 2025 proche de 380 Kg de doré (avant affinage) pour 115.000 tonnes traitées, soit un chiffre d'affaires d'environ 30 M€ et un résultat opérationnel en augmentation. Cette augmentation se fera progressivement avec de nombreuses phases de contrôles et de test pour assurer le niveau de sécurité mis en place depuis maintenant plus de 5 ans et en constante phase d'amélioration.

Au Maroc, du fait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2024 (voir Point 11.6 ci-dessous), la participation de CMT devrait être déconsolidée dès décembre 2024, cependant, compte tenu du cours élevé de l'action, la valeur de la participation devrait se maintenir.

Les résultats envisagés pour 2024 sont en résumé les suivants :

- Une stabilité du chiffre d'affaires des entités en Guyane et au Maroc par une activité soutenue, des prix de ventes élevés des métaux (Au) et un chiffre d'affaires en recul en ce qui concerne les activités au Pérou.
- Le chiffre d'affaires consolidé et le résultat opérationnel attendue pour 2024 seront comparables à celui de l'exercice 2023, pour la Guyane et le Pérou, mais non comparable du fait de la déconsolidation de la CMT (voir ci-dessus).

Les perspectives envisagées par le Groupe pour l'exercice 2025 sont pour la Guyane et au Pérou, comme exprimé ci-dessus une augmentation du chiffre d'affaires.

## 7 Politique d'investissement

Les investissements matériels du Groupe AMG se sont élevés à -27,9 M€ comparés à 23,4 M€ en 2021, tel que décrit dans l'état des flux de trésorerie (note 3.5 - Rapport annuel).

Ces investissements correspondent principalement aux investissements en matériel d'exploitation et d'amélioration des outils de production, des améliorations techniques ont été apportées à l'ensemble des actifs "usine" du Groupe, mais également les travaux de recherche et d'exploration.

Un montant de 17,0 M€ a été investi par le Groupe au travers de la société Touissit International Company dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 9,2% dans des actifs miniers (Ex-Banro) sis en République Démocratique du Congo.

## 8 Descriptifs des principaux risques et politique du Groupe AMG en matière de gestion de ces risques

### 8.1 Risques liés à l'activité

#### 8.1.1 Risques liés aux ressources

Les ressources minières d'AMG sont intégrées dans un processus en cours de validation interne conforme au NI 43-101 ou JORC dans un premier temps et dans un deuxième temps seront soumis à un examen des protocoles par une audit externe. Les risques intrinsèques liés aux ressources minérales sont compris et gérés par les équipes techniques plus particulièrement les géologues. Des programmes documentés et transparents sont accessibles pour une gestion adéquate des risques liés à ces ressources minérales.

- Dieu Merci : tailing en conformité avec le JORC (interne et externe)
- Dorlin : validé en NI 43-101
- Bon Espoir : en attente de conformité NI 43-101
- El Santo: validé en NI 43-101

En Guyane, il est à noter que l'exploitation de ces sites ne concerne qu'une portion extrêmement limitée de ces ressources totales, il s'agit principalement des tailings de "Dieu Merci". Le Groupe AMG ne procédant qu'à l'exploitation de bassins de rejets constitués par le minerai déjà traité sont considérés comme une **Réserve**, soit des bassins accessibles dont la profondeur est limitée à environ à 20 mètres.

### Dieu Merci

En mars 2023, Il a été ouvert une tranchée orientée SW-NE afin de recouper la minéralisation "CÉSAR".

La lithologie principale est une saprolite de couleur rouge foncé, riche en séricite, il s'agit très probablement d'une roche mafique indifférenciée. Les échantillons pris dans cette zone ont donné des valeurs inférieures à 1 g/t.

Deux principales veines de quartz ont été intercepté :

- La veine de quartz principale : Est la veine de cisaillement ayant un régime de déformation Cassant. La veine est de couleur marron à rosâtre, avec des présences de boxwork de pyrite souvent centimétrique, elle est très fracturée, oxydée et est orientée N120/45° avec une épaisseur moyenne de 2,30 m. Cette veine a donné de fortes valeurs or pouvant aller jusqu'à 23 g/t par endroit
- La veine de quartz secondaire : La deuxième veine de quartz recoupée par la tranchée est une veine d'extension qui est subhorizontale. Elle de couleur de blanche, massive ayant une épaisseur moyenne de 60 cm. Elle est beaucoup moins minéralisée avec des teneurs allant de 1 à 2 g/t.

Ce secteur fait l'objet d'une exploitation depuis Avril 2023.

### Dorlin

En 2023, AMG Guyane a entrepris une campagne de prospection sur la concession de Dorlin. Cette prospection a ciblé essentiellement deux flats "D'ARTAGNAN" et "7 Kilos".

Au cours de cette campagne, 75 puits ont été foncés, 3 tranchées et des rainurages sur les flancs de colline ont été réalisés. Au cours de ces travaux des échantillons ont été prélevés et expédiés au laboratoire, dans le but de déterminer la teneur en or.

#### Flat "D'ARTAGNAN"

Nous avons foncé dans la crique "D'ARTAGNAN" un total de 42 puits, effectué des prélèvements dans des colluvions le long du front de taille qui borde la rive droite de la "D'ARTAGNAN" sur la partie sommitale du flanc de colline.

Dans cette zone nous y avons trouvé de l'or grossier et des points d'or dans le fond des battées. L'or observé dans les colluvions prélevés sur les flancs de colline a une texture grossière et/ou pailletée.

#### Flat "7 Kilos"

- Un total de 35 puits a été foncé dans le flat "7 Kilos", principalement dans les résidus d'anciens travaux clandestins, et dans des éboulis de la colline "7 kilos" composé de matériaux colluvionnaires.
- Une tranchée a aussi été réalisée et des échantillons ont été prélevés puis analysés. Cette tranchée a recoupé deux structures interprétées comme des dykes felsiques.

Dans cette zone nous y avons trouvé de l'or grossier et des points d'or dans le fond des battées.

- Nous avons recoupé au cours de notre prospection deux dykes felsiques, silicifiés et riches en pyrites. Des veines de quartz organisées en réseau de veinules et disposer en stockwerks ont été observés. Les dykes ainsi qu'une génération de veine sont orientés N78°E, N80° et N100° E avec des pendages verticaux (localement 70° vers le N). Les veines sont centimétriques et fracturées. Les échantillons sont prélevés verticalement sur 1,5 m de haut avec un espacement de 1 m entre chaque échantillon. Les analyses laboratoire ont retournées des valeurs or avec des teneurs pouvant aller jusqu'à 13,3 g/t.
- Un troisième dyke felsique minéralisé de deux mètres de large et orienté N100° avec un pendage de 60° vers l'Est a été retrouvé. Ce corps minéralisé est altéré, hydrothermalisé avec la présence de pyrites avec des valeurs atteignant 8,03 g/t.

D'autre part, la population d'illégaux actifs dans l'orpaillage tout aussi illégal pourrait avoir des conséquences sur l'appauvrissement des ressources du Groupe, mais également augmenter le coût environnemental.

Au Pérou, du fait des difficultés rencontrées au cours de l'année 2023, il n'y a eu aucun travail d'exploration réalisé. En effet l'ensemble des ressources disponibles ont été utilisés pour l'exploitation, prioritaire par rapport à l'exploration.

Au Maroc, la valorisation des différents dépôts minéralisés au cours de l'année 2023 par des travaux miniers a été réduit en termes de métrage.

En effet :



En 2023, l'activité d'exploration au Maroc s'est concentrée sur plusieurs secteurs du site de "Tighza", au niveau des filons plombo-zincifères et aurifères. Ces travaux de reconnaissance réalisés ont permis la mise en évidence de ressources supplémentaires.

"Ighrem Aousser" : Les avancements vers l'Est et l'Ouest du filon se poursuivent au niveau des recettes 11, 12, 13, 14 et 15, 167 mètres ont été reconnus. Recette 15 : 24 mètres ont été réalisés vers l'Est au sein d'un filon métrique minéralisé retrouvant les données de puissance et de teneur des niveaux supérieurs, données confirmant les valeurs des sondages fond réalisés dans cette zone du gisement. Recettes 14, 12 et 11 : les métrages respectivement réalisés vers l'Ouest sont 43 mètres, 52 mètres et 48 mètres. Les teneurs moyennes rencontrées sont de 6 % Pb, 0,7 % Zn et 130 g/Ag.

"Sidi Ahmed" : L'avancement a concerné la recette 12 vers l'Est et l'Ouest, 364 mètres ont été réalisés au sein du filon principal. Les données des niveaux supérieurs ont été retrouvées avec un filon décimétrique. Les teneurs moyennes rencontrées sont de 6,0 % Pb, 0,5 % Zn et 100 g/t Ag, minéralisation plus riche du côté Est.

La reconnaissance du filon Toit de Sidi Ahmed a permis de traverser un filon centimétrique à minéralisation mixte plombo-zincifère confirmant les données de la galerie supérieure.

"Signal" : La reconnaissance s'est concentrée sur les filons du C2 Nord et du B4, 620 mètres ont été réalisés.

Filon du C2 Nord, recette 13 : 316 mètres ont été reconnus au sein d'un filon centimétrique montrant des paragenèses plombifères et zincifères. Les teneurs moyennes rencontrées sont de 5,2 % Pb, 1,0 % Zn et 92 g/t Ag.

Filon du B4, recettes 8 et 9 : 304 mètres ont été reconnus et montrent les paragenèses à sidérite et galène confirmant la continuité de la minéralisation avec dépassement des limites des niveaux supérieurs de plus de 100 mètres. Les teneurs moyennes sont de 5,0 % Pb, 0,8 % Zn et 100 g/t Ag.

"Iguer Oujna" : La reconnaissance vers l'Est et l'Ouest au niveau 1.025 (210 mètres sous la surface) au sein du filon "Mur" a permis de traverser un filon métrique de bonne minéralisation. Les teneurs moyennes sont de 7,5 % Pb, 0,6 % Zn et 70 g/t Ag. Les extensions prévues, données par les impacts des sondages jour, ont été largement dépassées.

Sondages Fond : La reconnaissance avale par sondages au siège Iguer Oujna. Les impacts positifs se répartissent entre - 100 et - 200 mètres par rapport au niveau 210. Ces impacts positifs vont ajouter de nouvelles ressources.

Recherche aurifère : La reconnaissance des filons W1 Nord et WO3 se poursuit au niveau 1.115. Filon W1 Nord : 318 mètres ont été réalisés montrant une teneur moyenne de 3,3 ppm Au. Les travaux de reconnaissance ont été arrêtés en octobre 2023 afin de réaliser une étude de faisabilité.

Le risque portant sur la reconduction des titres miniers est étroitement suivi par le Groupe, ce dernier se fait fort de produire les rapports nécessaires au maintien des titres.

#### 8.1.2 Risques fournisseurs

Dans le cadre de ses activités d'extraction, le Groupe AMG a recours à divers fournisseurs :

- Fournisseurs de machines de production et de matériel minier ;
- Fournisseurs de consommables (gasoil et produits pétroliers, acier, nourriture, pièces détachées, etc.) ;
- Fournisseurs de transport ou de moyens de transport (hélicoptère, transport fluvial, transport routier, etc.).

Le Groupe AMG travaille en Guyane Française avec l'entreprise BAMYRAG (qui représente et distribue le groupe TOTAL ENERGIES en Guyane). L'importance de ce fournisseur et l'existence d'une concurrence sur ce marché protègent le Groupe AMG de toute pénurie. Par ailleurs, il est important de noter que le prix des produits pétroliers est fixé par le Préfet de Guyane tous les mois.

Cette dépendance vis-à-vis des produits pétroliers représente néanmoins deux risques pour le Groupe AMG :

- Un risque en termes de prix. En effet, les variations de prix du baril de pétrole ont un impact direct sur le coût de production ;
- Un risque d'approvisionnement en cas de grève ou de blocus du port pétrolier. Toutefois, lorsque cela a été le cas, le fournisseur a été en mesure d'approvisionner le Groupe AMG en carburant, ce dernier ne subissant donc aucune conséquence de ce mouvement social. Pour limiter ce risque, le Groupe AMG est en mesure de stocker de manière préventive, sur ses sites miniers ou sur des bases logistiques intermédiaires, les quantités de carburant qui lui permettraient de faire face à une rupture d'approvisionnement d'une durée 30 jours.

Les autres fournisseurs du Groupe AMG n'ont qu'un poids plus restreint dans l'activité et sont substituables en cas de défaillance, de hausse significative des prix de leurs prestations ou de détérioration des conditions d'achat. Le Groupe AMG estime par conséquent qu'il n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis de ces derniers fournisseurs.

Le Groupe étudie différents scénarios pour une électrification partielle de l'usine de Dieu Merci afin de réduire son exposition au risque.

Au Pérou, le fournisseur d'énergie électrique (ELECTRO SUR ESTE S.A.A.) est un des principaux fournisseurs de l'entité, il fournit la majeure partie de l'énergie nécessaire à l'unité de production. Les hydrocarbures sont eux achetés auprès de LUBRICACIÓN Y TECNOLOGÍA S.A.C. Le Pérou propose un vaste choix d'opérateurs et de fournisseurs permettant à la société de réduire son exposition au risque d'approvisionnement. Complémentairement, le Pérou est un pays possédant un secteur minier très développé ce qui a comme conséquence d'avoir développé toute la chaîne d'approvisionnement et une offre large et compétitive.

Au Maroc, la situation est très proche de celle décrite pour le Pérou, la mine de Tighza se trouve à proximité de villes et est très facilement accessible. Le tissu économique créé autour du secteur minier est également important ce qui a permis de développer une chaîne d'approvisionnement de qualité, large et compétitive.

#### 8.1.3 Risques liés à la concurrence

Un certain nombre d'entreprises, dont certaines disposent de ressources financières et techniques plus importantes que celles du Groupe AMG sont en concurrence en ce qui concerne l'acquisition et la mise en valeur de sites miniers. Ceci pourrait limiter le Groupe AMG dans sa capacité et sa volonté de devenir un acteur de taille internationale par l'acquisition de nouveaux sites miniers.

Au Pérou, le pays est extrêmement orienté sur l'économie minière, le pays compte plusieurs dizaines de Groupe miniers implantés de taille variable. Le Groupe possède un accord commercial avec Glencore S.A.C. dit "off-take" qui s'engage à acheter 100% de la production. Cette concentration d'activité auprès d'un acteur du secteur n'aggrave pas le risque, le marché est suffisamment dynamique pour identifier le cas échéant un autre acteur.

Au Maroc, la situation est différente, CMT est le leader marocain de l'extraction Plomb argentifère. Sa taille importante au regard du secteur en fait un acteur incontournable, la reconduction des titres et les demandes de concessions sont à ce titre moins susceptibles d'être remises en concurrence. D'autre part la politique économique marocaine fait la promotion du développement du secteur minier.

#### 8.1.4 Risques clients

Le Groupe ne s'adresse jamais au consommateur final d'or, l'ensemble de sa production étant vendue, sous forme de lingots de doré aux sociétés d'affinage au cours du marché.

En raison de la structure de son marché mondial, l'or est une marchandise commercialisable partout, tout le temps et sous des formes très différentes. En conséquence, le Groupe AMG estime le risque d'écoulement de sa production très faible.

Aujourd'hui, le Groupe AMG fonctionne avec une seule société d'affinage, la société SAAMP présente à Cayenne, ses volumes de production ne justifiant pas aujourd'hui la diversification auprès d'un second intervenant. Le risque induit par cette situation mono client est très limité. Le seul risque auquel le Groupe AMG pourrait être exposé concerne les conditions commerciales accordées (dégradation éventuelle des conditions et modalités d'affinage et de vente) et les surcoûts potentiels en termes de coûts de transport et d'assurance qui pourraient survenir en cas de recours à un affineur alternatif non présent en Guyane française.

Toutefois, Le Groupe AMG considère que ce risque n'est pas de nature à remettre en cause ses activités et sa situation financière.

Au Pérou, l'entité cède l'intégralité de sa production à Glencore S.A.C. et à Trafigura en ce qui concerne le Cuivre, le marché est actif et permet de trouver d'autres acteurs si nécessaire.

Au Maroc, l'entité cède l'intégralité de sa production à Glencore S.A.C., le marché est actif et permet de trouver d'autres acteurs si nécessaire.

#### 8.1.5 Risques liés aux conditions d'exploitation

Le site d'exploitation aurifère du Groupe AMG se trouve au cœur de la forêt amazonienne guyanaise. Les hommes et les infrastructures sont donc confrontés à un environnement inhospitalier. Plusieurs risques découlent directement de cette localisation.

En raison de l'isolement des sites miniers, la logistique et la gestion des transports et des ressources deviennent essentielles et stratégiques. Une défaillance dans la logistique, le système de production ou l'approvisionnement pourrait ainsi ralentir la production pendant plusieurs jours. Pour pallier tout éventuelle défaillance, le Groupe AMG a mis en place un système d'approvisionnement et de stockage stratégique sur chacun de ses sites.

Sur l'ensemble des sites, il faut également prendre en compte un risque de vol ou d'attaque. Pour se prémunir contre ce risque, le Groupe AMG a recours à un service de sécurité compétent, internalisé ou externalisé selon les sites.

Il existe également un risque d'occupation de la mine ou de ses environs par des orpailleurs illégaux. Dans ce type de

conflit, le risque ne réside pas dans le pillage des ressources de la mine, mais plutôt dans la difficulté à mettre en place un outil industriel d'exploitation aurifère sur un site occupé. La proximité de la gendarmerie sur la commune de Saint-Élie, dont l'appui est immédiat dans de telles situations, est un facteur supplémentaire de sécurité.

Enfin, les conditions météorologiques peuvent également influencer sur la bonne marche de l'extraction du minerai. En effet, une pluviométrie plus élevée que la normale peut avoir des conséquences sur la quantité de minerai extraite, car cela peut notamment entraver la progression du matériel roulant.

Complémentairement, le risque d'exploitation au Pérou porte sur la bonne entente entre le Groupe et les communautés. L'emplacement de la mine se situe en haute altitude ce qui peut également avoir des conséquences sur les employés et sur l'accessibilité de la mine.

Au Maroc, la configuration de l'exploitation est autre, en effet, CMT extrait les métaux à une profondeur contenue entre 800 et 900 m de profondeur, les risques d'effondrement et de circulation de l'air sont présents, les équipes de CMT possèdent une science du terrain et des roches permettant de réduire ce risque à un niveau minimal.

Le Groupe met tout en place pour garantir à ses collaborateurs les meilleures conditions de travail visant également à réduire tout accident qu'il soit humain ou écologique.

#### 8.1.6 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le Groupe est conscient des possibles répercussions du changement climatique sur sa valeur et donc pour ses actionnaires. Les bouleversements liés aux changements climatiques, nous contraignent à intégrer dans nos opérations des programmes comme notamment celui de l'économie d'énergie en vue de réduire notre dépendance à l'égard des hydrocarbures et d'optimiser nos coûts de production, ce qui à terme nous permet de garantir la continuité du modèle financier d'AMG.-

Ces changements climatiques peuvent être causés par le processus dynamique naturel de la Terre, des forces externes telles que des variations d'intensité dans la lumière du soleil et plus récemment, par les activités humaines. Ces changements se traduisent par :

- ◆ Un réchauffement de l'atmosphère (augmentation de la température moyenne mondiale) ;
- ◆ Des précipitations intenses plus fréquentes ou des périodes de sécheresse plus longues ;
- ◆ Des tempêtes /cyclones plus intenses et fréquents ;
- ◆ La fonte des calottes glaciaires et des glaciers ;
- ◆ Un réchauffement et une acidification des océans.

Le Groupe a aussi notamment sur notre opération en Guyane française pris en compte l'évolution climatique, en augmentant la taille des digues et des bassins de rétention, afin de faire face et d'anticiper un des effets du changement climatique - l'augmentation de la pluviométrie - qui génère des volumes d'eaux plus importants à contrôler tout en préservant les infrastructures et l'environnement.

Les périodes de sécheresse et de pluies abondantes s'ajoutant aux phénomènes de tempêtes et cyclones peuvent avoir des impacts financiers liés aux difficultés d'approvisionnements et d'accès à des sites isolés, plus précisément des risques sur les voies navigables, les axes routiers (pistes), les transports aériens. Ces risques sont pris en comptes par les différents départements du Groupe (Logistique, Environnement/réhabilitation, etc...) qui ont mis en place des programmes de prévention.

Les sites miniers du Groupe sont situés en site isolé pour lesquels l'électrification est le principal axe d'évolution permettant de réduire l'impact carbone et l'utilisation des énergies fossiles.

Le Groupe ayant parfaitement intégré l'impérieuse nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) a lancé Une réflexion sur le mix énergétique des installations industrielles du Groupe est en cours afin d'en mesurer l'impact et le bénéfice pour l'environnement.

De même, la tenue des réunions par visio conférence et la limitation des déplacements des équipes d'AMG contribuent également à réduire l'impact carbone par la limitation des voyages.

Le Groupe dispose également de programmes de réhabilitations par plantation d'espèces végétale indigènes selon un cahier des charges précis. En Guyane par exemple, une serre de 30.000 plants a été mise en place afin de permettre la reforestation tout en limitant les coûts externes et en réduisant les transports. Toujours en Guyane française, l'équipe sur site fait la promotion d'approvisionnement alimentaire (fruits, légumes) en local, permettant également de réduire l'impact carbone que représente le transport permettant l'approvisionnement d'un site isolé (120 km de Cayenne). En 2023, AMG, en alliance avec Morpho, a réalisé un diagnostic complet couvrant 200 hectares de terrain varié, avec pour objectif une réhabilitation à long terme et une reforestation appropriée sur une première superficie totale de 40 hectares. Ce projet complexe tient compte de la diversité écologique de la forêt amazonienne et des possibles impacts de l'exploitation minière passée sur la qualité du sol.

## 8.2 Risques liés à l'organisation du Groupe AMG

### 8.2.1 Risques humains

L'activité d'extraction et de production se déroule, pour les personnels des mines, dans des conditions de travail et d'isolement difficiles.

Le caractère attractif des rémunérations compense, pour des personnes souvent originaires de pays dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la Guyane Française, la pénibilité du travail. Il est en effet important de noter qu'une partie significative des effectifs opérationnels est issue des pays voisins de la Guyane Française, ces frontaliers étant attirés par le niveau des rémunérations proposées ainsi que par le système de protection sociale. Cependant, une certaine incertitude règne sur la fiabilité de la qualité de ces recrutements qui de plus sont soumis à certaines contraintes administratives.

Toutefois depuis plusieurs années le Groupe AMG investit dans la formation par alternance afin de mieux préparer cette main-d'œuvre et de la fidéliser, et participe activement à un groupe de réflexion pour la mise en place d'une filière de formation spécifique mine en Guyane.

Par ailleurs, au niveau des postes plus qualifiés (ingénieurs des mines, géologues, techniciens de laboratoire), les profils sont relativement limités en nombre et les conditions d'exploitation et de vie que proposent des activités telles que celles exercées par le Groupe AMG rendent parfois difficile le recrutement de ces salariés.

Depuis 2021, AMG a accueilli en Guyane, un doctorant et une demi-douzaine d'étudiant en stage ou alternance pour faire connaître les métiers de mine en Guyane. Et le groupe compte poursuivre dans cette voie.

Au Pérou et au Maroc, le secteur minier est important, les conditions salariales sont celles accordées généralement dans le secteur et auprès des entreprises concurrentes.

### 8.2.2 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

Le Groupe AMG est géré conjointement par une équipe dirigeante et a mis en place un système de management dans lequel le pouvoir et les responsabilités ne sont pas centralisés entre les mains d'un seul manager clef. C'est pourquoi le départ de l'un ou l'autre des managers actuels ne remettrait pas en cause définitivement le modèle de fonctionnement de la Société, même si le secteur minier souffre aujourd'hui d'un certain effet rareté en termes de compétences humaines.

### 8.2.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration des comptes et données financières repose sur un modèle de décentralisation des départements comptables, chaque site de production possède son département "finance" qui regroupe la comptabilité mais également le contrôle de gestion. Les informations opérationnelles, collectées sur site, sont transmises au département finance chaque mois, un rapport financier et opérationnel est rédigé chaque mois à l'attention du Conseil d'administration. Le contrôle de gestion s'assure de la qualité des informations opérationnelles, le département comptable effectue les vérifications sur l'ensemble des pièces comptables qui lui parviennent afin de s'assurer de la réalité des transactions et de l'exhaustivité des données comptables.

Lorsque la production des comptes nécessite des compétences particulières (actuaire, spécialiste en IFRS, juristes) le Groupe fait appel à des consultants externe, les entités ayant des impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe sont auditées. Les rapports d'audit et éventuelles recommandations sont présentés par les commissaires du Groupe au comité d'audit.

Le comité d'audit fait ensuite une présentation et une recommandation au conseil d'administration, qui arrête les comptes, avant leur publication et leur soumission à l'approbation des actionnaires.

## 8.3 Risques de marché

### 8.3.1 Risques liés à la fluctuation du cours de l'or et des métaux non ferreux

En tant que producteur d'or, AMG commercialise l'or extrait de ses sites sous forme de lingots bruts à un affineur client final du Groupe AMG.

Le prix de vente de la production d'AMG est déterminé par le cours de l'or en vigueur sur les marchés mondiaux. L'or étant une matière première cotée au niveau mondial sur toutes les grandes places financières, il est impossible pour le Groupe AMG, comme pour n'importe quel autre acteur du secteur, d'en maîtriser le prix. En l'occurrence, l'année 2023 a été marquée par des cours de l'or relativement élevés et stable aux alentours de 1.900 – 2.000 USD/Once.

De nombreux paramètres peuvent faire évoluer le cours de négociation de l'or, cette matière première présentant cependant toujours des acheteurs (les États au titre de leurs réserves, acteurs industriels ou investisseurs financiers).

En 2023, les cours des métaux non ferreux (Zinc, Plomb) ont connu des niveaux relativement haut ce qui permet à l'ensemble du Groupe d'améliorer la rentabilité.

Afin de limiter le risque lié à la fluctuation des cours des métaux précieux, AMG analyse la possibilité de couvrir en tout ou en partie sa production.

#### 8.3.2 Risques de taux d'intérêt

Le Groupe AMG estime que son exposition au risque de taux d'intérêt est très faible en ce qui concerne les passifs affichés à son bilan, la majeure partie de son endettement étant envers des parties liées et à taux fixe.

La trésorerie du Groupe AMG est placée le cas échéant en compte à terme dont les taux sont fixés contractuellement. De plus, les taux d'intérêt étant actuellement extrêmement bas, la variation de ces taux n'aurait qu'un impact très limité sur les niveaux de rémunération de la trésorerie affichés par le Groupe AMG.

#### 8.3.3 Risques de taux de change

Les activités du Groupe AMG sont réalisées au travers de sociétés basées sur des territoires dont le risque pays est jugé faible. Le Pérou, la France et le Maroc disposent de bonnes notations par les agences S&P ou encore Moody's. Ainsi, à l'exception de certains matériels (boulets et marteaux notamment) pour lesquels le Groupe AMG fait éventuellement appel à des fournisseurs brésiliens, et de prestataires canadiens réalisant des opérations de forage l'ensemble des éléments comptabilisés dans les comptes du Groupe AMG est libellé en euros ou en us dollar, et à ce titre, le risque de change est considéré significatif par la Société. Concernant le risque de taux de change, le risque étant identifié le Groupe a mis en place une couverture naturelle AMG Pérou ayant une monnaie fonctionnelle en USD et AMG Guyane une monnaie fonctionnelle en EUR. Le Groupe n'a pas d'engagement significatif en USD auprès de fournisseurs.

Il convient toutefois de préciser que les modalités de vente de la production d'or par AMG impliquent de faire référence au cours de l'or au niveau mondial, soit à un cours exprimé en dollars américains. Ainsi, même si AMG facture l'affineur en euros, le prix de vente de la production est dans un premier temps exprimé en dollars l'once (\$ / oz), puis converti en euros au titre de la facturation. En conséquence, le niveau de chiffre d'affaires affiché par AMG, et donc le niveau de ses résultats, dépend non seulement du cours de l'or exprimé en dollar l'once, mais également de la parité euro / dollar au moment de la vente même de la production.

#### 8.3.4 Risques sur actions

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne possède aucune actions auto détenues. CMT détient en direct 944.352 actions d'AMG, celles-ci ont été enregistrées à la valeur de marché au 31 décembre 2023.

La trésorerie et trésorerie équivalente du Groupe AMG s'élève à 15,6 M€ au 31 décembre 2023 et assure son financement par le support financier de son actionnaire de référence.

### **8.4 Risques liés à la réglementation applicable et à son évolution**

Ce paragraphe a pour objet de décrire les risques généraux en matière réglementaire encourus par AMG. Ce type de risque est quasiment immesurable. Toutefois, il est à noter que les sites et les installations minières du Groupe AMG font régulièrement l'objet de visites par les autorités compétentes afin de vérifier que le Groupe AMG se conforme bien aux lois et règlements en vigueur. Le processus de normalisation de ses installations est un processus continu, chaque nouvelle installation et/ou modification étant susceptible d'entraîner de nouvelles normalisations.

#### 8.4.1 Risques liés à l'obtention des titres miniers d'exploitation

Les titres miniers sont octroyés par l'État et confèrent, à leur titulaire, le droit exclusif d'exploration ou d'exploitation indivisible sur les substances et les surfaces mentionnées dans la décision d'octroi.

À l'expiration des différents titres miniers que détient le Groupe AMG, une procédure de renouvellement est systématiquement mise en œuvre de façon à bénéficier des mêmes conditions d'exploitation. Il est à noter que lors de renouvellement de permis, le permis expiré continu à courir durant la période d'instruction de son renouvellement.

L'obtention de permis miniers représente "un point critique" pour le Groupe AMG comme pour toutes les entreprises dont l'activité est axée sur l'exploitation des sous-sols. L'Administration disposant d'un pouvoir discrétionnaire pour délivrer les titres miniers, si le Groupe AMG venait à ne plus répondre à la réglementation minière, ses relations avec l'Administration française pourraient se détériorer et avoir un impact négatif sur les autorisations nécessaires au Groupe AMG pour maintenir son exploitation dans les mêmes conditions. Par conséquent, le Groupe AMG met tout en œuvre pour être en permanence en conformité avec la réglementation minière, assurer ses engagements de dépenses sur les permis de recherche et exploiter les Permis Exclusifs d'Exploitation et les concessions dont il dispose à ce jour.

De plus, le processus d'obtention de titres miniers étant relativement long, si l'étude du dossier par l'Administration devait nécessiter des délais supplémentaires, cela pourrait être préjudiciable pour les activités du Groupe AMG.

L'ensemble des titres miniers du Groupe AMG et leurs échéances sont résumés dans le tableau ci-après :



Titulaire	Nom	Titre Minier	Substances	Identifiant	Municipalité	Surface (Km²)	Date initiale d'octroi	Date d'échéance	Statut
AMG	Dieu Merci	Concession	Au	04/80	Saint-Élie	83	17/12/1891	31/12/2043	Concession renouvelée, par Décret du 25 avril 2022, pour 25 ans, jusqu'au 31 décembre 2043.
AMG	Renaissance	Concession	Au	02/80	Saint-Élie	8,1	09/02/1889	31/12/2043	Concession renouvelée, par Décret du 25 avril 2022, pour 25 ans, jusqu'au 31 décembre 2043.
AMG	La Victoire	Concession	Au	03/80	Saint-Élie	21,6	17/12/1891	31/12/2043	Concession renouvelée, par Décret du 25 avril 2022, pour 25 ans, jusqu'au 31 décembre 2043.
AMG	Couriège	Permis Exclusif de Recherche (PER)	Au, métaux précieux et substances connexes	11/2010	Saint-Élie	14	03/07/2010	03/07/2020	Demande de transformation en Permis d'Exploitation déposée le 22 juin 2020. En cours d'instruction. Enquête publique clôturée avec avis favorable.
SMYD	Dorlin	Permis d'Exploitation (PEX)	Au	12/2010	Maripasoula / Saul	84	31/07/2010	31/07/2020	PEX renouvelé le 30 juillet 2020 jusqu'au 31 juillet 2020 Valide - Survie provisoire jusqu'à décision de la demande de transformation en concession.
SMYD	Dorlin	Demande de Concession	Au	2020 386 EARM2 YLR	Maripasoula / Saul	Initialement 84 km² réduit à 83,67 km² dans la demande de concession			Demande de transformation du PEX en concession pour une durée de 25 ans déposée le 2 juin 2020. Un mémoire technique révisé a été déposé le 17 octobre 2023, en cours d'instruction
SMYD	Yaou	Permis d'Exploitation (PEX)	Au	19/2009	Maripasoula	52	11/11/2009	11/11/2014	Demande de concession pour une durée de 25 ans déposée le 29 novembre 2019. Suite au rejet implicite en date du 28 février 2023 et à l'absence de communication par l'administration des motifs de refus, un recours a été présenté devant le Tribunal Administratif de la Guyane pour enjoindre à l'administration d'instruire de nouveau la demande de concession.

Sources internes 31.12.2023

### Au 31 décembre 2023, situation du titre minier "Yaou" :

La durée initiale d'un permis d'exploitation ("PEX") est de cinq ans au plus. Elle peut faire l'objet de deux prolongations de cinq ans au maximum chacune. Le PEX initial de YAOU a été attribué en novembre 2009 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en novembre 2014. Avant l'échéance du titre, la société AUPLATA a déposé une première demande de renouvellement du PEX pour une nouvelle durée de 5 ans soit jusqu'en novembre 2019.

À la suite du retard pris par l'administration de tutelle dans l'instruction des dossiers, la décision éventuelle de renouvellement du PEX paraissait peu judicieuse dès lors que cette prolongation n'aurait été valable que quelques mois et donc peu valorisante. Après analyse interne, il est apparu beaucoup plus pertinent de procéder à une demande de concession. Cette solution présente l'avantage considérable pour le Groupe de valoriser ses actifs par rapport au renouvellement du PEX qui, même après une 2<sup>ème</sup> prolongation, n'était que peu compatible avec le potentiel minéral découvert et la taille du projet.

Après analyse interne, il est apparu beaucoup plus pertinent de procéder à une demande de concession. Cette solution présente l'avantage considérable pour le Groupe de valoriser ses actifs par rapport au renouvellement du PEX qui, même après une 2<sup>ème</sup> prolongation, n'était que peu compatible avec le potentiel minéral découvert et la taille du projet.

De l'analyse du Groupe, la stratégie de demande de concession occasionne peu de risque sur la propriété de l'actif, et ce, en dépit du fait que l'administration ait mentionné qu'afin de respecter la procédure une mise en concurrence serait nécessaire.

Le Groupe estime qu'il peut justifier de l'ensemble des dépenses effectuées sur le titre et de la détention des données géologiques.

La société SMYD a donc présenté une demande de concession qui a été enregistrée le 28 octobre 2019 par les services du Ministère de l'Économie, des finances et de la Relance.

Le silence gardé par le ministre pendant un délai de trois ans sur la demande de concession valant rejet implicite de cette dernière, une décision implicite de rejet est née le 28 février 2023.

Le 6 avril 2023, SMYD a sollicité la communication des motifs de refus de la demande de concession. Cette demande est restée sans réponse.

La SMYD a donc engagé le 19 juin 2023 un contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane demandant l'annulation du rejet implicite de sa demande d'octroi d'une concession pour l'exploitation de Yaou et que l'Etat soit enjoint d'instruire et de statuer à nouveau sur la demande de concession.

Sans en aucune manière anticiper sur les prochaines étapes de la procédure, le Groupe considère que la SMYD semble disposer de sérieux avantages pour être attributaire de cette concession compte tenu notamment :

- De la présence d'AMG, le Groupe auquel la SMYD appartient, en Guyane ;
- De son implantation et implication dans le tissu Guyanais ;
- Des données géologiques recueillies par la SMYD sur le projet "Yaou" dans le cadre de ces campagnes d'explorations, qui sont la propriété exclusive du Groupe d'AMG. Elles font partie de l'actif du groupe et donnent à la SMYD une maîtrise décisive sur le projet et sa future exploitation.

Cependant, compte tenu de l'incertitude cette procédure, le Groupe a décidé de déprécier, au 31 décembre 2022, l'actif minier "Yaou" pour -6,3 M€.

L'ensemble des titres miniers d'AMG Pérou sont résumés dans le tableau ci-après :

Titulaire	Nom	Substances	Capacité de l'usine	Surface (Km <sup>2</sup> )	Statut
AMG Pérou	El Santo	Zn, Pb, (Ag, Au), Cu	400 T/J	3,15	Exploitation
AMG Pérou	Suyckutambo	Ag, Au	n.a.	37,07	Prospection géologique / Traitement minéral
AMG Pérou	San Miguel	Ag, Au	n.a.	51,94	Exploration
AMG Pérou	Condorama	Ag, Au, Cu	n.a.	90,26	Sans activité

#### Sources internes

L'ensemble des titres miniers de la Compagnie Minière de Touissit au Maroc et leurs échéances sont résumés dans le tableau ci-après :

Titulaire	Nom	Titre minier	Substance	Identifiant	Municipalité	Surface en km <sup>2</sup>	Date initiale d'octroi	Date d'échéance	Statut
<b>TIGHZA</b>									
CMT	Tighza	Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353207	ElHamman	16	01/11/2019	01/11/2029	
CMT		Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353206		48	01/11/2019	02/11/2029	
CMT		Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353205		32	01/11/2019	02/11/2029	
CMT		Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353254		16	22/12/2021	21/12/2031	
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 85		16	05/01/1953	05/01/2028	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13 (en 2026)
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 86		16	05/01/1953	05/01/2028	
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 87		16	05/01/1953	05/01/2028	
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 88		16	05/01/1953	05/01/2028	
<b>MIDELT</b>									
MINREX	Tativine	Permis d'exploitation	Pb	PE 193405	Midelt	16	20/07/2012	19/07/2016	Demande de transformation en Licence d'exploitation En cours d'instruction
MINREX	Enjil	Permis d'exploitation	Pb	PE 193259	Mibladen	16	17/03/2008	16/03/2016	Demande de transformation en Licence d'exploitation En cours d'instruction
MINREX	Filon George	Permis d'exploitation	Pb	PE 193282	Mibladen	16	17/06/2002	17/06/2017	Enquête réalisée le 30/06/2022 en attente de décision
CMT	Tablalaht (Midelt)	Licence d'exploitation	Pb	LE 333417	Mibladen	15,32	17/10/2018	16/10/2028	
CMT	El Hassir	Permis d'exploitation	Pb	PE 193408	Mibladen	4,65	01/02/2014	31/01/2018	Enquête réalisée le 14/07/2021 en attente de décision
<b>TABAROUCHT</b>									
CMT	Tabaroucht	Licence d'exploitation	Cu	LE 353203	Tabaroucht	32	01/11/2019	02/11/2029	
CMT	Tabaroucht	permis de recherche	Cu	PR 3538798	Tabaroucht	16	17/05/2023	16/05/2026	
CMT	Tabaroucht	permis de recherche	Cu	PR 3538801	Tabaroucht	16	17/05/2023	16/05/2026	
CMT	Tabaroucht	permis de recherche	Cu	PR 3538805	Tabaroucht	16	17/05/2023	16/05/2026	
CMT	Tabaroucht	permis de recherche	Cu	PR 3538791	Tabaroucht	16	17/05/2023	16/05/2026	
CMT	Tabaroucht	permis de recherche	Cu	PR 3538802	Tabaroucht	16	17/05/2023	16/05/2026	
CMT	Tabaroucht	permis de recherche	Cu	PR 3538803	Tabaroucht	16	17/05/2023	16/05/2026	
<b>TIZIMTEST</b>									
CMT	Tizi n'Test	Licence d'exploitation	Au	LE 373503	Aghbar	29,19	03/08/2021	02/08/2031	Ouverture des travaux déposée le 06/07/2023
CMT	Tizi n'Test	Permis d'exploitation	Au	PE 183299	Aghbar	16	37089	42566	Enquête réalisée le 07/07/2023 En attente de décision
<b>S/ BOUOTHMANE</b>									
CMT	S/ Bou Othmane	Concession	Pb	C 118	Sidi Bou Othmane	16	15/10/1954	15/04/2029	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13 (en 2027)

Titulaire	Nom	Titre minier	Substance	Identifiant	Municipalité	Surface en km²	Date initiale d'octroi	Date d'échéance	Statut
<b>TOUSSIT</b>									
CMT	Toussit	Concession	Pb	C 77	Toussit	16	26/01/1953	26/01/2028	Demande de Licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13 (en 2026)
CMT		Concession	Pb	C 78		16	26/01/1953	26/01/2028	
CMT		Concession	Pb	C 79		16	26/01/1953	26/01/2028	
CMT		Concession	Pb	C 80		16	26/01/1953	26/01/2028	
CMT		Concession	Pb	C 81		16	26/01/1953	26/01/2028	
CMT		Concession	Pb	C 82		16	26/01/1953	26/01/2028	
CMT		Concession	Pb	C 83		16	26/01/1953	26/01/2028	
CMT		Concession	Pb	C 84		16	26/01/1953	26/01/2028	
<b>TOUNDOUT</b>									
CMT	Toundout	Permis de recherche	Zn (Pb, Ag)	PR 2339130	Toundout	32	12/10/2013	11/10/2017	Demande de transformation en Licence d'exploitation En cours d'instruction
CMT		Permis de recherche	Zn (Pb, Ag)	PR 2339131			12/10/2013	11/10/2017	
<b>TOUNFITE</b>									
CMT	Tounfite (Ait Charad)	Permis d'exploitation	Cu	PE 193288	Tounfite	16	18/09/2008	17/09/2016	Enquête réalisée le 09/11/2021 en attente de décision

#### 8.4.2 Risques spécifiques liés à l'environnement

En Guyane Française, au titre de ses activités minières, le Groupe AMG est tenu de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement principalement dictée par le Code Minier et le Code de l'Environnement et placée sous le contrôle de la Direction Générale des Territoires et de la Mer de Guyane (DGTM) et de l'Office National des Forêts (ONF). Les réglementations péruviennes et marocaines sont de même ordre et font l'objet des mêmes attentions en ce qui concerne le respect de l'environnement.

Le Code Minier ainsi qu'un certain nombre de décrets spécifiques mettent en avant de grands principes réglementaires conduisant les exploitants à limiter au maximum la déforestation nécessaire à leurs activités et à réhabiliter les lieux après exploitation d'un site – évacuation de toutes les installations fixes et des matériels liés à l'exploration et l'exploitation, remblaiement des zones affouillées, réhabilitation des zones forestières, etc. En effet, l'exploitation minière implique une incidence sur le milieu naturel en raison, entre autres, de la déforestation opérée sur les sites concernés et sur les réseaux d'accès à ces sites. Ainsi, il existe un impact sur la faune et la flore qu'il convient toutefois de relativiser au regard des surfaces mises en jeu par rapport à la taille globale de la forêt guyanaise.

Lors de la fermeture définitive de chacun des sites d'exploitation, tous les aménagements divers sont détruits et évacués, les surfaces exploitées étant progressivement revégétalisées. Afin de couvrir le coût lié à l'exploitation et à la fermeture d'un site de production aurifère, l'exploitant est tenu de présenter des garanties financières suffisantes. Ces garanties doivent couvrir les frais de contrôle environnementaux à effectuer durant l'ensemble de la période d'exploitation du site et les frais liés à la fermeture du site – remise en état des lieux et replantation). Cette réhabilitation environnementale a un coût estimé qui est provisionné au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation d'une zone par AMG. Si ces coûts n'étaient pas provisionnés, cela pourrait avoir un impact négatif pour AMG, tant sur sa situation financière que sur ses relations avec les autorités administratives françaises quant au respect de la réglementation minière.

En marge de ces aspects liés aux conséquences directes de la déforestation, les principales incidences environnementales, pendant la vie sur les sites miniers, résident dans l'évacuation des déchets domestiques et mécaniques (stockage des carburants avec aires de rétention et des huiles de vidange usagées pour éviter tout risque d'impact sur l'environnement, évacuation périodique vers des centres agréés pour traitements).

Au regard de la taille des installations et de l'isolement des sites, il est important de préciser que les conséquences sur l'air (rejets atmosphériques résultant de la consommation de gazole ou d'essence), les impacts liés aux bruits des machines et les impacts sur les paysages et l'agriculture locale sont relativement modérés et ont fait l'objet de mesures par l'Apave.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement implique notamment une gestion optimale des eaux utilisées dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation des sites miniers. Ainsi, AMG s'attache à faire usage des ressources en eau disponibles de manière raisonnée dans le cadre de ses activités. Sur l'ensemble de ses sites, le Groupe AMG utilise des circuits d'eau fermés.

#### 8.4.3 Risque relatif à la question archéologique

En Guyane Française, le site minier de Yaou est situé sur un site du type "montagne couronnée", endroit présentant en son sommet des vestiges de fortifications ou de fossés, c'est-à-dire un site archéologique amérindien potentiel (des

éléments découverts sur place signalent la présence de villages fortifiés fréquentés sur de longues périodes). Ce type de site a été mis en avant pour la première fois lors d'un inventaire archéologique relatif à la Guyane, inventaire réalisé en 1952.

Aujourd'hui, sur la base de la réglementation en vigueur, la mise en exploitation du site de Yaou par AMG implique la réalisation préalable de recherches archéologiques sur le site. En vertu de ses titres miniers sur ce site AMG devrait s'acquitter d'une taxe équivalente à 37 cts d'euros par m<sup>2</sup> concerné au titre des fouilles préventives à réaliser sur place.

Considérant la spécificité de la situation, des discussions ont été engagées par la Société, notamment afin de limiter l'impact financier à supporter dans le cadre de la réalisation de cette étude archéologique préalable à la mise en exploitation.

Aucune décision n'a pour le moment été prise concernant un éventuel ajustement du montant de la taxe à acquitter par AMG au titre de ces fouilles préliminaires ; étant rappelé que cette décision, s'agissant d'une disposition fiscale, reste du seul ressort du Préfet de région. Des fouilles préliminaires ont toutefois été engagées début novembre 2006, sans qu'un accord précis ait été trouvé sur ce point.

Au-delà du risque relatif au paiement de cette redevance, il convient de signaler que la Société a bénéficié en 2005 et 2006 de levées partielles des contraintes archéologiques en raison de son installation sur le site en vue de sa mise en exploitation. Ainsi, les surfaces correspondantes à l'Autorisation d'Exploitation (AEX) reçue par AMG ainsi que les surfaces couvertes par le permis de construire (installations techniques et opérationnelles sur le site) ont été libérées de toute contrainte archéologique. Ces levées partielles ont été accordées après une phase de prospection archéologique réalisée en 2005, ces recherches n'ayant pas révélé de sites importants sur les surfaces concernées, démontrant ainsi le caractère très localisé de ce type de site archéologique.

La Société estime toutefois que le risque global lié à ces contraintes archéologiques n'est pas de nature à remettre en cause la mise en exploitation du site de Yaou sur la base du PEX. Il est en outre très peu probable que les éventuelles restrictions pouvant survenir concernent l'intégralité des surfaces couvertes par le permis d'exploitation dont dispose la Société sur le site de Yaou. Ceci aurait effectivement un impact marginal sur son niveau d'activité, la Société pouvant alors privilégier d'autres zones en termes d'exploitation.

Il est en outre à noter qu'aucun site de ce type dans la région n'a depuis 1952 fait l'objet d'étude archéologique approfondie.

Il est enfin indiqué qu'au titre de ses activités, la Société est tenue de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement (voir paragraphe 8.6.2. "*Risques liés à l'environnement*").

Au Pérou, les communautés locales bénéficient de droits ancestraux, les éventuels indices et preuves archéologiques doivent être immédiatement déclarés afin que tant les services de l'administration péruvienne que les communautés locales évaluent la nécessité de circonscrire la zone afin que des fouilles soient réalisées.

Au Maroc, le risque archéologique est moindre de par la profondeur à laquelle l'extraction est réalisée. En surface, les mêmes obligations d'identification d'éventuelles traces historiques sont applicables.

#### 8.4.4 Situation particulière du Moratoire du Parc Amazonien de la Guyane

Un décret de février 2007 a officialisé la création du Parc Amazonien de Guyane. La préservation de ce site ainsi que la défense du sort des Amérindiens présents sur cette région sont des enjeux très importants pour certaines associations locales. Certaines voix s'élèvent pour soutenir les demandes exprimées par les populations amérindiennes Wayana afin que ces dernières obtiennent la garantie d'interdiction de l'orpillage sur leur zone de vie, en accompagnement du décret relatif au Parc Amazonien. À ce titre, l'État sera donc très attentif à la mise en œuvre de projets miniers pouvant avoir un impact sur la préservation de ce parc, et donc dans l'octroi de permis d'exploitation au profit des Groupes miniers.

Si la protection et la préservation de sites en Guyane venaient à s'étendre sur l'un ou l'autre des sites du Groupe AMG, cela pourrait éventuellement engendrer de nouvelles contraintes et/ou des coûts supplémentaires, ou une réduction du périmètre d'exploitation du Groupe AMG.

#### 8.4.5 Risques technologiques liés aux activités

Les activités d'AMG comportent des risques opérationnels multiples tels que le risque d'accident industriel, ou d'atteinte aux tiers ou à l'environnement. AMG doit faire face au risque d'accident industriel tant sur ses sites que lors du transport (maritime ou terrestre) ou lors d'activités liées à ses opérations.

Le stockage et le transport de matières premières, de produits et de déchets, expose AMG à des risques d'accidents industriels pouvant provoquer des émissions ou rejets de substances toxiques ou pathogènes ou d'autres événements qui, s'ils se réalisent, pourraient causer des dommages aux personnes et aux biens et polluer l'environnement. Les plans de gestion de crise mis en place au niveau d'AMG et de ses filiales pour faire face aux situations d'urgence peuvent ne pas permettre de minimiser les impacts sur les tiers, sur la santé ou sur l'environnement, ni exclure le risque que les

activités et les opérations d'AMG puissent être fortement perturbées en situation de crise. Une incapacité pour AMG à reprendre ses activités en temps utile pourrait prolonger l'impact des arrêts de production et ainsi avoir des conséquences défavorables sur la situation financière d'AMG.

AMG n'est pas assurée contre tous les risques potentiels et dans l'hypothèse d'un accident industriel, la responsabilité d'AMG pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. Jusqu'au 31 décembre 2023 AMG avait une assurance Responsabilité Civile qui n'a pas été renouvelée du fait de l'assureur. Il convient de préciser qu'il est très difficile de trouver des assureurs en France qui acceptent de couvrir les risques du secteur minier. AMG ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie qu'un tel sinistre ne puisse pas avoir un impact défavorable sur la situation financière d'AMG.

Risques liés à certains contrats d'acquisition de titres miniers

Dans le cadre de l'acquisition de 50% du capital de la Société Minière Yaou Dorlin auprès de Golden Star Resources Ltd. Intervenue le 10 décembre 2004, il est prévu au bénéfice de Golden Star Resources Ltd. un "Droit de Retour" au terme duquel :

*Si un minimum de 5 millions d'onces d'or prouvées et probables était trouvé à tout moment dans l'avenir sur les propriétés SMYD, et telles que déterminées par une étude de faisabilité réalisée par un consultant indépendant qualifié, selon les normes canadiennes 43-101, à la demande de et payée soit par AMG, soit par Golden Star Resources Ltd., cette dernière bénéficie d'un « Droit de Retour » lui permettant d'acquérir 50% des droits, titres et intérêts dans SMYD en contrepartie d'un paiement égal à trois fois les dépenses encourues par SMYD et AMG, et liées aux titres miniers de la SMYD, réalisées entre le 10 décembre 2004 et l'exercice par Golden Star Resources Ltd. de son "Droit de Retour".*

Cette clause insérée au contrat, pour une durée illimitée, pourrait constituer un risque pour AMG en ce qu'elle devrait céder 50% des droits détenus dans SMYD à Golden Star Resources.

À la date du présent document, aucune étude de faisabilité n'a été menée sur les sites de Yaou et Dorlin.

#### **8.5 Risques liés aux litiges prud'homaux**

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe AMG est impliqué dans un certain nombre de procédures prud'homales. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de ces procédures.

#### **8.6 Risques liés aux litiges commerciaux et autres contentieux**

##### **Provision pour litige fournisseur SIRPE :**

Un litige commercial oppose AMG à SIRPE agence de communication, AMG a provisionné dans ses comptes 65 KEUR, ce montant est en ligne avec la décision de justice intervenue en 2024.

##### **Provision pour sanction AMF**

AMG a été sanctionnée par l'AMF pour un montant de 0,3 M€ dans le cadre de l'information relative aux emprunt convertibles contractés en 2017/2018. AMG va faire appel de cette décision.

##### **Litige commercial KGA**

AMG est également en litige dans le cadre d'honoraires liés à la structuration de l'emprunt convertible négocié en 2017/2018, ce litige porte sur une dette commerciale de 1,75 M€, un complément en provision de 0,3 M€ a été enregistré afin de couvrir les intérêts et pénalités. AMG fera appel de cette décision. Le montant de 1,75 M€ est lui enregistré en dette commerciale.

Voir point 4.6 ci-dessus.

#### **8.7 Assurances et couverture des risques**

La politique du Groupe AMG en matière d'assurances l'a conduit à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels il est susceptible d'être exposés, et pouvant être assurés. Bien que le Groupe AMG envisage de continuer à appliquer cette même politique dans le cadre du développement futur de son activité, AMG n'est pas couverte de manière totale contre tous les risques inhérents à ses activités. La survenance d'un événement significatif contre lequel le Groupe AMG n'est pas totalement assuré pourrait avoir un effet défavorable sur ses opérations. Par ailleurs, compte tenu de la singularité de son activité et de sa localisation géographique, certaines couvertures de la Société sont, ou pourraient, dans le futur, devenir indisponibles ou prohibitives en termes de coût.

Les polices d'assurance sont conclues sur des bases annuelles et prévoient des tacites reconductions année par année. Le Groupe AMG estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.



## 9 Présentation des comptes consolidés et autres informations financières

L'examen de la situation financière du Groupe AMG se base sur les états financiers correspondant aux comptes consolidés établis en norme IFRS et relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

### 9.1 Présentation des comptes consolidés

#### 9.1.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe présente un chiffre d'affaires de 86,6 M€ contre 84,7 M€ en 2022, cette progression (1,9 M€) se compose des augmentations de revenus des entités CMT et AMG Pérou. AMG Guyane présente une augmentation de ses revenus du fait notamment qu'il n'y a eu que 12 mois de production en 2023 contre 9 mois de production en 2022.

Évolution des revenus par entité :

- Au Pérou – 9,7 M€ ;
- Au Maroc – 1,7 M€ ;
- En Guyane + 13,2 M€.

#### 9.1.2 Résultat opérationnel courant

Le Groupe présente un résultat opérationnel courant bénéficiaire de 19,7 M€ contre 11,4 M€ en 2022.

Les achats consommés s'élèvent à 39,5 M€ contre 39,3 M€ en 2022.

Les charges de personnel s'élèvent à 13,2 M€ contre 14,9 M€ en 2022.

#### 9.1.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de l'exercice ressort en bénéfice de 19,7 M€ en 2023 contre 11,4 M€ en 2022.

Afin de faciliter la compréhension, de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, des produits et charges opérationnels résultant d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des activités et du résultat réguliers du Groupe AMG, ont été classées en éléments non récurrents. Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne "*produits et charges non récurrents*" et détaillés dans la Note 7.6 du Rapport Financier Annuel 2023.

En 2023, les charges opérationnelles non récurrentes s'élèvent à 7,5 M€ contre 18,2 M€ en 2022.

#### 9.1.4 Résultat financier

Au 31 décembre 2023, le résultat financier représente une charge de - 21 M€ comparé à une charge de - 34,1 M€ en 2022. Cette diminution s'explique principalement par l'impact de la valorisation à la juste valeur des instruments de capitaux propres (emprunts convertibles) émis durant l'exercice 2022 pour 24,0 M€

Les intérêts et charges assimilées se composent principalement des charges d'intérêts sur les avances en comptes courant et dettes financières des parties liées pour 9,9 M€, de la charge financière par la mise à la juste valeur de la dette convertible au 31 décembre 2023 pour 9,9 M€, provenant de 5,8 M€ de la mise à la juste valeur de la dette SVL, de 2,2 M€ de mise à la juste valeur de la dette Euro International Mining.

La charge financière liée à la mise à la juste valeur des dettes financière (emprunt convertibles) se compose principalement et de manière synthétique ; du décalage de valeur entre les actions émises et cédées en remboursement de l'emprunt convertible, considérant les éléments du contrat d'émission (décote, VWAP, date de référence de la VWAP), et la valeur du cours au moment de l'émission de ces mêmes actions. Ce décalage de valeur est, pour les conversions réalisées durant l'exercice et pour le solde de la dette non convertie à la date de clôture des comptes, considéré tel une charge financière.

La mise à la juste valeur de la dette Euro International Mining au 31/12/2023 a été estimée sur la base de la décote de conversion identifiée lors de la dernière opération de fiducie.

Les intérêts dus sur les avances en trésorerie et dettes envers les parties liées. La Note 7.7 du Rapport Financier Annuel sur les comptes consolidés 2023 détaille l'ensemble des éléments.

#### 9.1.5 Résultat fiscal

Le résultat fiscal est de -5,7 M€ contre -24,2 M€ en 2022.

#### 9.1.6 Résultat net

Le résultat net part du Groupe AMG est une perte de - 22,6 M€ en 2023 comparé à une perte de -59,5 M€ en 2022.

## 9.2 Autres informations financières

### 9.2.1 Situation financière

La dette financière consolidée du Groupe se monte au 31 décembre 2023 à 137,1 M€ par rapport à 131,3 M€ en 2022. 79,9 M€ de ces dettes sont vis-à-vis de parties liées (Euro International Mining ; Strategos Venture). Le Groupe présente une dette au titre de financements privés et bancaires à hauteur de 57,3 M€, la dette envers les parties liées se compose également d'éléments valorisés à la juste valeur pour un montant de 8,1 M€.

L'explication sur les dettes financières au 31 décembre 2023 figurent au point 6.8.1.1 du Rapport Annuel 2023.

### 9.2.2 Engagements hors bilan

À la suite de l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AMG à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de Saint-Élie, AMG a dû fournir une garantie financière à hauteur de 622.863 € pour la période allant de 2015 à 2019. Conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 21 novembre 2019, cette garantie a fait l'objet d'une mise à jour avec les services de la DGTM (ex-DEAL). Aux termes d'un arrêté préfectoral N° R03-2021-03-22-00006 du 22 mars 2021, le montant de la garantie financière pour la période allant de 2020 à 2024 a été porté à 955.331 €.

OSEAD : Nantissement des titres OMM au profit de Glencore comme garanties données dans le cadre de la dette financière auprès de Cristellio Holding AG. (Cf. note 6.8 du Rapport Annuel 2023).

Nantissement des titres OSEAD FUND au profit de SVL comme garanties données dans le cadre de la dette financière envers SVL. (Cf. note 6.8 du Rapport Annuel 2023).

### Passifs éventuels

Une demande d'arbitrage au Pérou a été initiée par un actionnaire dans le cadre d'accords passés en 2011 entre AMG Pérou et cet actionnaire. À la date d'arrêté des comptes, cette demande représente une obligation potentielle de la société résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la société.

### 9.2.3 Composition de la dette commerciale

Les dettes commerciales et autres passifs courants se montent, au 31 décembre 2023, à 44,2 M€ par rapport à 39,8 M€ en 2022, composé principalement de dettes commerciales pour 31,4 M€.

Les dettes fiscales et sociales constituant principalement les autres passifs courants diminuent, le montant des passifs courants est de 12,8 M€ pour l'exercice 2023 contre 12,7 M€ pour l'exercice précédent.

### 9.2.4 Composition des créances commerciales

Les créances et autres créances inscrites à l'actif du bilan s'élèvent à 22,2 M€ et se composent principalement de 6,6 M€ de créances nettes de dépréciation et de 16,6 M€ d'autres créances nettes de dépréciation.

## 10 Présentation des Comptes sociaux d'AMG SA

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 vous sont présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce Français.

### 10.1 Bilan à la clôture de l'exercice

#### 10.1.1 Actif

- Les "*actifs corporels immobilisés après amortissements*" s'élèvent à 21,2 M€, se composant principalement des constructions qui représentent 18,6 M€.
- AMG détient en portefeuille au titre des "*participations*" et des "*autres titres immobilisés*" des sociétés (cf. note 5.2 du Rapport Financier Annuel) pour un montant net total de 118,4 M€ ;
  - Les participations sont dépréciées à hauteur de 26,3 M€, les principales dépréciations portent sur :
    - Les titres de GPMI et TNRF Holding ont été dépréciés en 2019 d'un montant de -39,0 M€ complété d'un montant de 20,3 M€ en 2022 et de 25,9 M€ en 2023, cette dépréciation est principalement due aux éléments suivants :
      - Le Pérou a subi depuis décembre 2022 une crise politique importante qui a eu pour conséquence un ralentissement des opérations durant 2023. Toujours en 2023, la société AMG Pérou a considérablement augmenté son endettement, la situation financière de la filiale s'est dégradée ce qui a pour conséquence l'augmentation du taux d'actualisation prenant en compte la situation de risque.

Le taux d'actualisation a été nettement augmenté afin de refléter l'augmentation des risques. L'adaptation de ces données dans les projections de flux de trésorerie, hautement sensibles, ont entraîné la conséquence énoncée ci-dessus. Le taux d'actualisation utilisé est de 14,38 %.

- L'augmentation d'1% sur le taux d'actualisation représente un impact de -7,5 M€.
- Les titres ELEMENT ASA devenue DLTX, puis Univid SA ont été intégralement dépréciés pour un montant complémentaire de 0,37 M€. L'action Univid SA a été radiée de la cote de la bourse de Stockholm à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.
- L'actif circulant s'élève à 4,5 M€ et se compose de :
  - 0,4 M€ de stock de matières premières,
  - 0,6 M€ d'en cours de production de biens,
  - 0,14 M€ de comptes clients nets de dépréciation,
  - 2,9 M€ d'autres créances nettes de dépréciations, principalement composé d'avances en trésorerie au bénéfice principalement de la filiale Péruvienne,
  - 0,5 M€ de charges constatées d'avances,
  - Les liquidités disponibles se montent à 0,03 M€.
- Les comptes courants qu'AMG détient dans ses filiales s'élèvent à 28,2 M€ et font l'objet d'une provision pour dépréciation pour 28,2 M€.
- Les "créances clients" inscrites à l'actif du bilan s'élèvent à 126 k€ et s'analysent notamment comme suit :

Compte	Client	Avant le 03/10/2023	Du 03/10/2023 au 01/11/2023	Du 02/11/2023 au 01/12/2023	Total
<b>Collectif 41100000 - Clients</b>					
41100000	Clients	44 474,47		81 326,42	125 800,89

Le délai de règlement client est de 80% dans les 5 jours de la cession du produit fini, le solde après raffinage soit dans les 15 jours.

#### 10.1.2 Passif

- Les "capitaux propres" se montent au 31 décembre 2023 à 47 M€.
  - Le "capital social" se monte à 1,4 M€
  - La "prime d'émission" 163,8 M€
  - Des "réserves" pour 0,04 M€
  - Des "Pertes reportées" pour - 76,1 M€
  - Une "perte de l'exercice" 2023 – 42,3 M€
- Les "provisions pour risques et charges" s'élèvent à 3,4 M€, dont 2,5 M€, au titre de la provision pour réhabilitation des sites et démantèlement et 0,9 M€ de provisions dans le cadre des litiges.
- La dette financière (emprunt convertible) se monte à 0,3 M€, ceux-ci ont été intégralement remboursés durant l'exercice 2024.
- La dette financière envers les établissements bancaires se monte à 2,8 M€ et se compose d'un emprunt de type "PGE" obtenu et bénéficiant d'une période de grâce de remboursement.
- Les "dettes" s'établissent à un montant de 89,9 M€ contre 86,8 M€ en 2022, et se compose de 76 M€ d'emprunt et dettes financières auprès des parties liées diverses arrivant à échéance dans l'année, dont une partie significative qui soit convertible. Complémentairement, s'ajoute à la dette financière, la partie non convertie de l'emprunt convertible contracté auprès de Yorkville qui se monte à 2,7 M€, ainsi que de l'emprunt bancaire de type PGE de 2,0 M€.
  - Les dettes se composent principalement de 6,7 M€ de "comptes fournisseurs" comprenant :
    - 1,7 M€ de "Dette commerciales" échéant à plus d'un an,
    - Des "factures non parvenues" ont été enregistrées en plus à hauteur de 1,1 M€.

- Les "*dettes fournisseurs*" sont inscrites au passif pour 7,5 M€ et dont l'antériorité s'analysent notamment comme suit, tenant compte d'un compte dédié dans lequel des postes sans mouvements de plus d'un an pour 2,7 M€.
- Les "*comptes fournisseurs*" comprennent un montant de 1,75 M€ relatifs aux honoraires liés à l'emprunt convertible de 2017/2018, pour lequel le Groupe AMG a introduit un litige avec un premier jugement positif pour le Groupe. Pour l'heure le fournisseur a été intégralement débouté de sa demande, l'affaire doit encore être jugée sur le fond (Note 8.9 ci-dessus).

Compte	Fournisseur	Avant	Du 03/10/2023 au 01/11/2023	Du 02/11/2023 au 01/12/2023	Du 02/12/2023 au 31/12/2023	Total
<b>Collectif 40100000 - Fournisseurs</b>						
40100000	Fournisseurs	1 515 502,73	219 440,60	199 960,05	92 877,89	2 027 781,27

- Le délai de règlement est de 63 j (montant de la dette fournisseur ttc/ montant achats et services ttc), celui-ci est impacté significativement par des litiges commerciaux dont la dette est reprise dans les comptes mais pour lequel il n'y a pas eu de règlement.
- Les dettes fiscales, salariales et sociales se montent à 1,9 M€ contre 2,3 M€ en 2022.

### 10.1.3 Compte de résultat

- La production de doré (or avant affinage) vendue s'est montée à 412 Kg (dont 373 Kg vendus sur l'exercice 2023, le solde ayant été commercialisé en 2024) représentant 21,5 M€ contre 7,9 M€ en 2022, exercice au titre duquel, il n'y avait eu que 9 mois de production,
- La production d'or stockée en produits semi-finis s'est montée à 0,6 M€,
- La "*production immobilisée*" se monte à 0,05 M€ contre 0,5 M € en 2022.
- Les refacturations aux filiales et autres tiers se monte à 1,6 M€ contre 0,8 M€ en 2022.
- Les "*matières premières et consommables*" se montent à 3,0 M€ contre 2,4 M€ en 2022 et se composent principalement de carburant, produits chimiques, et autres petits consommables.
- Les "*autres achats et charges externes*" se montent à 8,7 M€ contre 6,9 M€ en 2022 et comprennent principalement, des frais de transport, de manutention, d'honoraires d'avocats, prestations externes, d'honoraires (avocats, CAC, comptabilités, communication, etc.).
- Les "*salaires et charges sociales*" se montent à 6,6 M€ comparativement à 5,4 M€ en 2022.
- Les "*dotations aux amortissements et provisions*" se montent à 2,6 M€, contre 2,8 M€ en 2022.
- Les "*charges financières*" se montent à 46,5 M€, se composent principalement des intérêts sur les comptes courants (8 M€) et de la réduction de valeur sur les participations GMPI et TNRF holding détenant AMG Pérou pour un montant de 25,9 M€, de 6,3 M€ de réduction de valeur sur les avances de trésorerie auprès des filiales et d'une dépréciation de 6,1 M€ sur la participation d'Osead Fund.
- Le "*résultat exceptionnel*" pour (produits) de 0,2 M€ contre - 0,6 M€ (charges) en 2022, composé de "*produits exceptionnels*" pour 2,6 M€, composé principalement de reprises sur provisions et transfert de charges 2,2 M€ constituées notamment de reprise d'amortissement excédentaires provenant d'exercices antérieurs (0,7 M€) et reprise de provisions pour litige de 1,2 M€. Les "*charges exceptionnelles*" de 2,4 M€ se composent principalement de créances commerciales anciennes intégralement amorties et sorties définitivement des comptes pour 1,0 M€ et d'une charge exceptionnelle pour litiges commerciaux 1,2 M€.
- Le "*résultat d'exploitation*" présente un bénéfice de 2,4 M€ comparé à une perte courante de - 8,7 M€ en 2022.
- Le "*Résultat de l'exercice*" présente une perte de - 42,3 M€ contre - 45,5 M€ en 2022.
- L'effectif d'AMG au 31 décembre 2023 est de 99 ETP contre 92 ETP au 31 décembre 2022.

## 11 Résultats économiques et financiers des filiales

### 11.1 Résultats économiques et financiers de SMYD SAS

L'exercice clos le 31 décembre 2023 de SMYD SAS ("SMYD") se caractérise de la manière suivante :

- Les ventes et produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 19.426 € comparé à 36.325 € en 2022.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 373.392 € contre 514.224 € en 2022.

- Les charges d'exploitation se composent principalement des charges liées aux travaux d'exploration et de réhabilitation,
  - Les charges d'exploitation se composent également des loyers versés dans le cadre de la location des engins de génie utilisés dans le cadre de l'exploration et la réhabilitation.
- Le résultat d'exploitation est une perte de - 353.965 € comparée à - 477.899 € en 2022.
  - Le résultat financier représente une perte de - 1.136.709 €, constituée des charges d'intérêts sur avance en compte courant.
  - Le résultat net de l'exercice représente une perte de - 1.490.674 €.
  - Au 31 décembre 2023, le total du bilan de SMYD s'élève à 433.599 €.

Les capitaux propres de SMYD au 31 décembre 2023 sont négatifs et s'élèvent à - 23.523.127 €. Le capital social s'élève à 20.360.000 €.

- SMYD n'a pas de salariés au 31 décembre 2023.

### **11.2 Résultats économiques et financiers d'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL**

L'exercice clos le 31 décembre 2023 d'Armina Ressources Minières SARL ("**Armina**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'élève à - 2.439 € contre - 478.858 € en 2022.
- La diminution des charges d'exploitation s'explique par la forte diminution des dépenses d'études et de recherches.
- Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de - 2.439 € en 2023 à comparer à une perte de - 478.858 € en 2022.
- Le résultat net ressort un bénéfice de 28.912,66 € contre une perte de - 891.936,47 € en 2022.
- Au 31 décembre 2023, le total du bilan d'Armina s'élève à 605.778 € et se compose principalement d'une créance sur sa société mère AMG.
- Les capitaux propres d'Armina au 31 décembre 2023 sont positifs et s'élèvent à 569.936 €. Le capital social s'élève à 2.400.000 €.
- Armina n'a pas de salariés au 31 décembre 2023.

### **11.3 Résultats économiques et financiers de VERDAL REFORESTAGE**

L'exercice clos le 31 décembre 2023 de Verdal Reforesting ("**Verdal**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 8.208 €.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de - 8.208 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de - 31.703 € après comptabilisation d'un résultat financier négatif d'un montant de - 23.495 €.
- Au 31 décembre 2023, le total du bilan de Verdal s'élève à 15.340 €.
- Les capitaux propres de Verdal au 31 décembre 2023 sont négatifs et s'élèvent à - 442.255 €. Le capital social s'élève à 10.000 €.
- Verdal n'a pas de salariés au 31 décembre 2023.

### **11.4 Résultats économiques et financiers d'OMCI**

L'exercice clos le 31 décembre 2023 d'Osead Mining Côte d'Ivoire ("**OMCI**") se caractérise de la manière suivante :

- Les capitaux propres d'OMCI au 31 décembre 2023 sont négatifs et s'élèvent à -1.234.482,18€.
- OMCI n'a pas de salariés au 31 décembre 2023.
- Suite à la disparition du comptable depuis début 2022, le Groupe n'a pas pu obtenir les comptes de sa filiale.

### **11.5 Résultats économiques et financiers de GPMI**



L'exercice clos le 31 décembre 2023 de GoldPlata Mining International ("**GPMI**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à -1899,36 €.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de -1899,36 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de -1899,36 €.
- Au 31 décembre 2023, le total du bilan de GPMI s'élève à 41.928.545,1 €.
- Les capitaux propres de GPMI au 31 décembre 2023 sont positifs et s'élèvent à 41.926.052,13 €.
- GPMI n'a pas de salariés au 31 décembre 2023.

#### **11.6 Résultats économiques et financiers de TNRF Holding**

L'exercice clos le 31 décembre 2023 de TNRF Holding ("**TNRF Holding**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 EUR.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à -1899,33 EUR.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de -1899,33 EUR.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de -1899,33 EUR.
- Au 31 décembre 2023, le total du bilan de TNRF Holding s'élève à 123.991.989,3 EUR.
- Les capitaux propres de TNRF Holding au 31 décembre 2023 sont positifs et s'élèvent à 122.261.160,7 EUR
- TNRF Holding n'a pas de salariés au 31 décembre 2023.

#### **11.7 Résultats économiques et financiers de Brexia International**

L'exercice clos le 31 décembre 2023 de Brexia International ("**Brexia International**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à -1899,33 EUR.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de -1899,33 EUR.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de -1899,33 EUR.
- Au 31 décembre 2023, le total du bilan de Brexia International s'élève à 123.079.795,95 EUR.
- Les capitaux propres de Brexia International au 31 décembre 2023 sont positifs et s'élèvent à 123.076.045,7 EUR.
- Brexia International n'a pas de salariés au 31 décembre 2023.

#### **11.8 Résultats économiques et financiers de OSEAD Fund**

L'exercice clos le 31 décembre 2023 du fonds OSEAD ("**OSEAD Fund**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à - 4 640 €.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de - 4 640 €.
- Le résultat financier représente un bénéfice de 2 289 590 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 289 590 €.
- Au 31 décembre 2023, le total du bilan d'OSEAD Fund s'élève à 63 681 846 €.
- Les capitaux propres d'OSEAD Fund au 31 décembre 2023 sont positifs et s'élèvent à 48 313 860 €.
- OSEAD Fund n'a pas de salariés au 31 décembre 2023.

#### **11.9 Résultats économiques et financiers de OMM**

La situation comptable au 30 juin 2023 d'Osead Mining Maroc ("**OMM**"), cette dernière ayant un exercice social qui se clôture le 30 juin de chaque année se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 1.856.512,41 MAD.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de - 1.856.512,41 MAD.
- Le résultat financier représente un produit de 21.981.541,41 MAD.
- Le résultat exceptionnel représente un produit de 0,00 EUR.
- Le résultat net de l'exercice se solde par bénéfice de 19.975.456,00 MAD.
- Au 31 décembre 2023, le total du bilan d'OMM s'élève à 421.604.996,98 MAD.
- Les capitaux propres d'OMM au 30 juin 2023 sont positifs et s'élèvent à 100.845.575,39 MAD.
- OMM n'a pas de salariés au 30 juin 2023.

L'exercice social de OMM se clôture le 30 juin.

#### **11.10 Résultats économiques et financiers de CMT**

L'exercice clos le 31 décembre 2023 des comptes sociaux de la Compagnie Minière de Touissit ("**CMT**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 592.047.531,52 MAD.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 323.856.876,73 MAD.
- Le résultat financier représente une perte de - 10.995.276,64 MAD.
- Le résultat exceptionnel représente une perte de - 61.505.386,76 MAD.
- Le résultat fiscal de l'exercice se solde par un impôt estimé de - 67.029.525,00 MAD.
- Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 162.661.665,69 MAD.
- Au 31 décembre 2023, le total du bilan de CMT s'élève à 123.866.779,22 MAD.
- Les capitaux propres de CMT au 31 décembre 2023 sont positifs et s'élèvent à 709 .066.144,89 MAD.
- CMT a 382 salariés au 31 décembre 2023.

#### **11.11 Résultats économiques et financiers d'AMG PÉROU**

L'exercice clos le 31 décembre 2023 d'AUPLATA MINING GROUP PERÚ S.A.C ("**AMG Pérou**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 12 082 637,07 USD.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à -11 419 845,51 USD.
- Le résultat financier représente une charge de -701 485,88 USD.
- Le résultat exceptionnel représente une perte de -31 678,98 USD.
- Le résultat fiscal 56 006,00 USD.
- Le résultat net de l'exercice se solde à -4 500 778,95 USD.
- Au 31 décembre 2023, le total du bilan d'AMG Pérou s'élève à 26 617 390,64 USD.
- Les capitaux propres d'AMG Pérou au 31 décembre 2023 sont positifs et s'élèvent à 2 587 848,18 USD.
- AMG Pérou a 291 salariés au 31 décembre 2023.

## **12 Évolution du cours de bourse**

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du cours et des volumes échangés sur Euronext Growth du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, étant rappelé qu'il y a eu une suspension de cotation à compter du 4 juillet 2023 :

Mois	Plus haut	Plus bas	Clôture	Volume	Capitaux
Janvier	0,013 €	0,008 €	0,008 €	264 796 879	2 414 060,00 €
Février	0,010 €	0,006 €	0,009 €	295 842 461	2 327 984,00 €
Mars	0,015 €	0,006 €	0,007 €	2 229 286 140	20 817 037,00 €
Avril	0,007 €	0,003 €	0,003 €	734 811 246	3 744 886,00 €
Mai	0,003 €	0,001 €	0,002 €	1 084 417 703	2 468 580,00 €
Juin	0,002 €	0,001 €	0,001 €	648 858 370	924 250,00 €
Juillet	0,002 €	0,001 €	0,001 €	20 652 616	29 476,00 €
Août	- €	- €	- €	-	- €
Septembre	- €	- €	- €	-	- €
Octobre	- €	- €	- €	-	- €
Novembre	- €	- €	- €	-	- €
Décembre	- €	- €	- €	-	- €
<b>Total</b>	<b>0,005 €</b>	<b>0,001 €</b>	<b>0,002 €</b>	<b>5 278 665 415</b>	<b>32 726 273,00 €</b>

Données Euronext growth

Suspension de cotation à compter du 04/07/2023

Soit un total de titres échangés sur l'année 2023 de 5.278.665.415 actions AMG pour un nombre de 2.869.725.214 actions composant le capital social au 31 décembre 2023.

### 13 État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Aucune opération sur titres n'a été réalisée par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier au cours de l'exercice 2022.

### 14 Proposition d'affectation des résultats

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes d'AMG, qui vous sont présentés, font ressortir une perte comptable de - 42.257.881,44 €.

Nous vous proposons d'affecter cette perte au compte "*Report à Nouveau*", qui serait ainsi porté de 0 € à - 42.257.881,44 €.

### 15 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions des articles 158-3 2° et 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux.

### 16 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de "*Dépenses somptuaires*". De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

D'autre part, conformément aux dispositions des articles 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que le montant des frais généraux non déductibles fiscalement s'élève à 0 €.

### 17 Prêts à moins de deux ans consentis par la Société

AMG n'a consenti aucun prêt à aucune entreprise au cours de l'exercice 2023.

### 18 Détention du Capital par les salariés au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2023, aucune action n'était détenue par les salariés d'AMG.

À la clôture de l'exercice, la participation des salariés tel que défini l'article 225.102 du Code de Commerce est nulle.

### 19 Détention par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2023, AMG ne détient directement aucune de ses propres actions, il y a une détention indirecte au travers de CMT sa filiale à 37,04 %, qui détient 944.522 actions AMG.

## **20 Obligation de conservation des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux**

Il est précisé que le conseil d'administration a décidé que tout bénéficiaire d'actions gratuites ayant la qualité de mandataire social devra conserver 10% des actions gratuites définitivement acquises dont il est bénéficiaire jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social.

## **21 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce**

Les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce figurent en Annexe 1 du présent rapport.

## **22 Liste des documents annexés au présent rapport de gestion**

Annexe 1 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Annexe 2 - Tableau du résultat des 5 derniers exercices

Annexe 3 - Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise

Annexe 4 - Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2023 par chaque mandataire social

Annexe 5 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2023

## Annexe 1 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

### Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil, conclues au cours de l'exercice 2023 :

▪ Objet : Promesse Unilatérale de Vente

Personnes concernées : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018 et Président Directeur Général.

Votre Conseil d'Administration du 4 décembre 2023 a autorisé la signature de la convention selon les modalités suivantes :

Dans le cadre de ses projets de diversifications et après analyse de différents projets, AMG afin de sécuriser l'Opération que des cadres d'AMG ont été détachés en République Démocratique du Congo et que des frais ont été engagés auprès de SMX Congo, au bénéfice des Sociétés Minières afin de permettre à ces dernières de garantir et sauvegarder notamment la détention de leurs titres miniers qui ont représentées au cours de l'exercice 2022 un montant total de en numéraire de 2.255.946,46 € (le "**Montant**"), pour le compte de la société Strategos Group LLC, société holding immatriculée dans l'État de Delaware, agissant elle-même pour le compte de la société la société Strategos Mining & Exploration SAU, société du droit de la République Démocratique du Congo, au capital de 40.000.000 CDF, dont le siège social est sis Local 1501, 15ème étage, de l'immeuble Crown Tower, avenue Batetela, Boulevard du 30 juin, dans la Commune de la Gombe à Kinshasa, République Démocratique du Congo, immatriculée au RCCM Gombe sous le numéro CD/KNG/RCCM/21-B-01866 (ci-après dénommée "**SMX Congo**"), dans le cadre de la sécurisation par cette dernière d'un projet d'acquisition de titres miniers en République Démocratique du Congo (ci-après "**l'Opération**").

Afin de procéder au remboursement du Montant un contrat de cession de créance a été réalisée en date du 31 décembre 2022 (la "Cession de Créances"), G2M Fund ("G2M") ayant racheté une partie de la créance d'AMG vis-à-vis de Strategos Group LLC à hauteur d'un montant de 1.236.860,15 €.

En ce concerne le solde du Montant, dans le cadre une promesse unilatérale irrévocable en date du 13 novembre 2023 (la "**Promesse Unilatérale**"), la société Strategos Mining & Exploration Ltd. société du droit des Îles Vierges Britanniques, au capital de 50.000 USD, dont le siège social est sis à Quijano & Associates Limited (BVI), Quijano Chambers, PO Box 3159, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée aux Îles Vierges Britanniques sous le numéro 2064272 ("SMX Ltd."), en sa qualité d'actionnaire unique à la date des présentes de SMX Congo, s'est engagée de manière irrévocable à procéder au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 à une incorporation au capital de SMX Congo de la créance en (capital et intérêts) détenue par AMG à la date de réalisation de cette opération.

Au 31 décembre 2023, le solde de la créance et intérêts des sommes avancées par AMG au bénéfice de SMX Congo s'élève à 2.272.922,97 €. La charge d'intérêts comptabilisée sur l'exercice au titre de ces avances est de 83.031,90 €.

▪ Objet : Convention de compte courant d'actionnaire entre Strategos Venture Limited. ("SVL") et AMG et Nantissement des parts OSEAD au profit de SVL en garantie de l'avance en compte courant

Personnes concernées : Monsieur Luc Gerard, Administrateur et Président Directeur Général de votre société.

Pour financer le remboursement du Prêt SAS, aux termes d'un protocole d'investissement conclu le 28 juillet 2022 (le "**Protocole d'Investissement**"), la société Strategos Ventures Limited ("**SVL**"), représentée par Monsieur Luc Gerard, président et actionnaire d'AMG a consenti à AMG ("**AMG**" ou "**l'Emprunteur**") une avance en compte courant d'un montant de 32 187 000 € (l'"**Avance**" ou le "**Prêt**") qui a été intégralement versée et a permis le remboursement du Prêt SAS.

- L'Avance consentie par SVL à AMG devra être remboursée par AMG à SVL au plus tard le 3 août 2025.
- Le remboursement de l'Avance pourra être fait en numéraire ou en actions AMG, au choix de SVL.
- L'Avance est rémunérée à un taux d'intérêt de 14,85 % par an payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, la première fois le 31 janvier 2023, et au plus tard le 3 août 2025. Si les intérêts sont payés à leurs échéances, ils seront payés en numéraire.
- SVL détiendra, jusqu'à la date du remboursement en numéraire ou en actions de l'Avance, 100% des actions de la société de gestion du Fonds Osead.
- Par ailleurs :



- En cas de remboursement en actions du Prêt par AMG à SVL, au 3 août 2025, la conversion se ferait à un nombre d'actions d'AMG égal :

*"au montant de l'Avance et des intérêts restants dus au 3 août 2025 divisé par :*

- (i) *le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant la Date de Notification (le "**Cours AMG Référence**"), dans l'hypothèse où le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le 30 juin 2025 (le "**Cours AMG Échéance**") est supérieur au Cours AMG Référence*

*ou*

- (ii) *le Cours AMG Échéance dans l'hypothèse où le Cours AMG Échéance est inférieur au Cours AMG Référence, étant entendu que le Cours AMG Référence et le Cours AMG Échéance s'entendent des cours de bourse de l'action d'AMG hors opérations de regroupement d'actions ou de division de la valeur nominale.*

*Dans l'hypothèse où le Cours AMG Échéance ou le Cours AMG Référence, retenu selon la formule prévue ci-dessus par le présent Article (le "**Cours AMG Retenu**"), est inférieur à la valeur nominale de l'action d'AMG à la Date de Notification conduisant l'Emprunteur à émettre les actions d'AMG émises au profit du Prêteur à la valeur nominale, l'Emprunteur compensera le Prêteur, notamment en émettant à son profit, des bons de souscription d'actions d'AMG et/ou des actions d'AMG supplémentaires dont le nombre permettra de couvrir la différence entre le Cours AMG Retenu par action d'AMG et la valeur nominale par action d'AMG émise au profit du Prêteur et ce, pour l'intégralité des actions d'AMG à percevoir par le Prêteur selon la formule prévue ci-dessus."*

- Dans l'hypothèse où, à l'échéance, AMG n'aurait pas remboursé l'Avance à SVL, en numéraire ou en actions AMG, à la requête de SVL, AMG s'est engagée, à titre de garantie, dans le cadre d'une promesse de cession, à transférer à SVL 100 % des parts du Fonds Osead qu'elle détient, par compensation valant remboursement intégral par AMG de l'Avance et des intérêts générés étant entendu que SVL conserverait, dans cette hypothèse, 100% des actions de la société de gestion Osead Gestion SA. Il est également convenu que, dans ce cas, la compensation avec le prix de l'Avance par Part à calculer à la date de remboursement tiendra compte de tous les intérêts et remboursements payés par AMG à SVL sur le Prêt.

Les stipulations qui précèdent s'appliqueront également en cas de défaut.

- SVL pourra, à son entière discrétion, permettre à AMG de rembourser le Prêt par anticipation, en tout ou en partie, avant le 3 août 2025, selon ce qui pourra être convenu entre les Parties. À moins qu'il n'en soit convenu autrement, dans le cas d'un remboursement anticipé du Prêt, les intérêts dus sur un remboursement anticipé seront calculés à la date du remboursement anticipé, en ajoutant à ce montant une pénalité de remboursement anticipé égale à 50 % du montant restant des intérêts dus sur le Prêt au 3 août 2025.

En cas de remboursement par AMG à SVL, à l'échéance, de l'Avance, 100 % des actions de la société de gestion Osead Gestion SA seront transférées par SVL à AMG à la date de remboursement du Prêt.

Après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, votre Conseil d'Administration a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social et qu'elle s'inscrivait dans le cadre du développement de ses activités.

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie, nous vous précisons que, lors de sa réunion du 12 septembre 2022, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la charge d'intérêts comptabilisés est de 4.688.465,22 €.

#### **Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil**

Néant

#### **Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce approuvées au cours des exercices précédents dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 :**

- Objet : Convention de collaboration et d'apport de know how par AMG à Stratégos Mining & Exploration Congo (SMX) :

Personnes concernées : Monsieur Luc Gérard, administrateur et Président Directeur Général de votre société.

Convention de collaboration et d'apport de "know-how" par AMG pour le compte de Stratégos Mining & Exploration Congo, dans le cadre du projet "Banro" de 2.255.946,46 €, comprenant des charges et des frais liés à ce projet.

Cette convention s'inscrit dans la continuation du projet initié par AMG en 2021 se rapportant à :

- L'identification par AMG d'incertitudes politiques et environnementales principalement en Guyane Française (réforme du Code Minier en cours, prise en compte de la convention Citoyenne, retard dans l'instruction du renouvellement des titres miniers).
- L'arrêt de la production de l'usine de "Dieu-Merci" intervenu.
- La volonté d'AMG de rechercher à diversifier ses activités notamment sur la production d'or (métal stratégique).
- L'identification et l'étude de différents projets, principalement localisés en Afrique (République Démocratique du Congo, Mali, Burkina)

Les accords entre les l'actionnaire unique de SMX Congo et AMG portent sur l'incorporation au capital de SMX Congo de la créance résiduelle d'AMG, au cours du premier trimestre 2024, AMG devenant, dès ce moment, actionnaire de SMX Congo.

Après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, votre Conseil d'Administration a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social et qu'elle s'inscrivait dans le cadre du développement de ses activités.

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie, nous vous précisons que, lors de sa réunion du 4 décembre 2023, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les frais financés par AMG dans le cadre du projet Banro au titre de cette convention s'élève à 2.255.946,46 €, portés en compte courant. Sur ces 2.255.946,46 €, 776.055,13 € sont des coûts supportés par AMG pour le compte de SMX et ayant fait l'objet d'une refacturation dont la créance a été portée en compte courant. Le solde sont des avances de trésorerie faites à SMX dans le cadre de cette convention. À noter que 1.236.860,15 € de la créance en compte courant envers SMX ont été rachetés par G2M Fund dans le cadre de la convention règlementée mentionnée dans le paragraphe suivant. Aussi, au 31 décembre 2022, le solde du compte courant s'élève à 1.019.086,31 €.

- Objet : Protocole d'accord entre AMG et Monsieur Luc Gerard relatif aux cautions personnelles données par Monsieur Luc Gerard au bénéfice d'AMG

Personnes concernées : Monsieur Luc Gérard, Président Directeur Général et administrateur de votre société depuis le 19 novembre 2018.

Votre Conseil d'Administration du 20 février 2020 a autorisé la signature du Protocole dans les conditions suivantes :

- Montant en principal des fonds bloqués par Monsieur Luc Gérard au profit d'AMG est de 1.800.000 € : 600.000€ à compter du 15 juin 2019 et 1.200.000€ à compter du 31 janvier 2020.
- Au cours de l'exercice 2021, le montant en principal des fonds bloqués par Monsieur Luc Gérard au profit d'AMG a été ramené à 1.200.000 € : 600.000 € à compter du 15 juin 2019 et 600.000 € à compter du 31 janvier 2020.
- Les fonds bloqués au titre de la caution sont rémunérés à un taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année.
- Dans l'hypothèse où la caution solidaire consentie par Monsieur Luc Gerard serait mise en œuvre par la BRED, tout montant prélevé par la Bred constituera une dette envers M. Luc Gerard qui portera intérêt au taux d'intérêt annuel de 15 % à compter de la date de paiement à la Bred par M. Luc Gerard des sommes dues eu titre de la caution.
- L'ensemble des intérêts, que ce soient les intérêts sur les fonds bloqués et/ou les intérêts de la Créance Caution, ainsi que la Créance Caution, seront à rembourser à tout moment à la demande de Monsieur Luc Gerard et au plus tard le 31 décembre 2022, au choix de Monsieur Luc Gerard, en numéraire ou en actions AMG ;
- En cas de remboursement en actions, la parité de conversion retenue sera égale, au choix de Monsieur Luc Gérard :

- Au plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AMG sur une période de 90 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi de la demande de remboursement.
- Si le remboursement en actions a lieu entre le 1<sup>er</sup> août 2022 et le 31 décembre 2022, le cours retenu sera la "Parité de Conversion" définie par le Protocole d'Investissement pour le remboursement de l'Avance consentie par SAS à AMG : (cf. première convention ci-dessus) ;

Après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, votre Conseil d'Administration a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social et qu'elle s'inscrivait dans le cadre du développement de ses activités.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a comptabilisé au titre de cet accord :

- Une charge d'intérêts de - 180.000 €

▪ Objet : Contrat de prestation de services de conseils et d'expertise entre la société AMG et la société TRIBECA ASSET MANAGEMENT.

Personnes concernées : Monsieur Luc Gérard, Président Directeur Général et administrateur de votre société depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Miguel de Pombo, administrateur de votre société depuis le 19 novembre 2018, Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur de votre société depuis le 19 novembre 2018.

Votre Conseil d'Administration du 17 janvier 2019 a autorisé la signature de la convention selon les modalités suivantes :

- Par cette convention, la société Tribeca Asset Management met ses équipes à disposition d'AMG pour des prestations de service contre des honoraires de 33.000 €/ mois.

Après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, votre Conseil d'Administration a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social et qu'elle s'inscrivait dans le cadre du développement de ses activités.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société n'a comptabilisé aucune charge au titre de cette convention.

**Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice 2024 :**

▪ Objet : Projet RDC - Participation d'AMG dans les holdings de la Barbade et dans l'entité chargée de l'administration des actifs miniers en RDC

Personne concernée : Monsieur Luc Gérard, Président Directeur Général et administrateur de votre société depuis le 19 novembre 2018.

Votre Conseil d'Administration du 4 décembre 2023 a ratifié l'approbation d'un Engagement Unilatéral Irrévocable garantissant qu'AMG, à la suite des diverses avances de fonds que la Société a faites au fil du temps pour le projet en RDC, acquerrait une participation dans Strategos Mining & Exploration SAU (ci-après "**SMX Congo**"), l'entité chargée de l'administration des actifs miniers en RDC.

Après une analyse approfondie et des discussions internes, il est recommandé que l'acquisition ait lieu à deux niveaux : (i) la société holding de l'entité chargée de l'administration des actifs en RDC (SMX Ltd - la société qui détient SMX Congo), et (ii) dans Namoya Barbados, Lugushwa Barbados et Kamituga Barbados (ci-après les "**Entités de la Barbade**") qui détiennent 100 % des sociétés minières en RDC.

Votre Conseil d'Administration du 28 octobre 2024 a ratifié la signature des conventions selon les modalités suivantes :

1. Avenant n° 1 à la "Promesse Unilatérale Irrévocable" ;

Objet : Comptabilisation des intérêts sur la créance AMG (EURIBOR 12 mois +12%) ; transformation de SMX Congo en SMX Ltd ; incorporation dans le capital de SMX de la créance détenue par AMG.

2. Instrument de transfert d'actions Strategos Group LLC. Transfert à AMG - 1,89 % de SMX Ltd ;
3. Accord de transfert d'actions OJ et AMG - 1,89 % dans les entités de la Barbade ;
4. "Instrument de transfert d'actions" pour refléter le transfert initial par AMG d'une participation de 1,89 % dans les entités de la Barbade :
  - 4.1 - STI - Namoya - OJ à AMG - 1,89 %.

4.2 - STI - Lugushwa - OJ à AMG - 1,89 %

4.3 - STI - Kamituga - OJ à AMG - 1,89 %.

Objet : Entrée d'AMG dans le capital de SMX Ltd. et des Entités de la Barbade à hauteur de 1,89 %.

5. Instrument de transfert d'actions Oriental Jinzi Ltd. Transfert à AMG 1,73 % de SMX Ltd ;
6. Accord de transfert d'actions entre Oriental Jinzi Ltd. et AMG - 1,73 % dans les Entités de la Barbade ;
7. "Instrument de transfert d'actions" pour refléter le transfert par Oriental Jinzi à AMG d'une participation de 1,73 % dans les Entités de la Barbade :
  - 7.1 - PROJET - STI - Namoya - OJ à AMG - 1,73 %.
  - 7.2 - PROJET - STI - Lugushwa - OJ à AMG - 1,73 %.
  - 7.3 - PROJET - STI - Kamituga - OJ à AMG - 1,73 %.

Objectif : Refléter l'augmentation de la participation de l'AMG dans Namoya, Lugushwa et Kamituga de 1,89% à 3,62% à la lumière des récentes avances de trésorerie effectuées ; conditions de transaction similaires à l'acquisition effectuée par Touissit International Corporation (appartenant à 100% à la CMT).

Après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, votre Conseil d'Administration a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social et qu'elle s'inscrivait dans le cadre du développement de ses activités.

▪ Objet : Joint-Venture entre CMT et AMG

Personne concernée : Monsieur Luc Gérard, Président Directeur Général et administrateur de votre société depuis le 19 novembre 2018.

Il s'agit de la mise en place (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023) d'une redevance à percevoir par la SEP égale à 35 € par once d'or produite sur le " site de César " en Guyane française ; la modification a été demandée par l'auditeur indépendant de la CMT et a déjà été approuvée par le Conseil d'administration de la CMT.

Votre Conseil d'Administration du 28 octobre 2024 a ratifié la signature de la convention selon les modalités suivantes :

Mise en place (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023) d'une redevance à percevoir par la SEP égale à 35 € par once d'or produite sur le "*site de César*" en Guyane française ; la modification a été demandée par l'auditeur indépendant de la CMT et a déjà été approuvée par le Conseil d'administration de la CMT.

Après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, votre Conseil d'Administration a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social et qu'elle s'inscrivait dans le cadre du développement de ses activités.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a comptabilisé au titre de cet accord :

- Une charge sur l'exercice de 241.000 €

▪ Objet : Attribution d'une position contractuelle (AMG Peru à AMG Group) : FCP TNRF et Brexia International

Personne concernée : Monsieur Luc Gérard, Président Directeur Général et administrateur de votre société depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Miguel de Pombo, administrateur de votre société depuis le 19 novembre 2018, Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur de votre société depuis le 19 novembre 2018.

Votre Conseil d'Administration du 28 octobre 2024 a ratifié la signature des conventions selon les modalités suivantes :

Assignations de position contractuelle (Acuerdo de Cesión de Posición Contractual) relatives à deux dettes en souffrance d'AMG Peru. Contrato de Cesión de Posición Contractual - Acreencia BREXIA 4880-4537-5186 - Contrato de Cesión de Posición Contractual - Acreencia TRIBECA Natural Resources Fund 4893-8493, pour qu'AMG assume les obligations d'AMG Pérou vis-à-vis de Brexia International LLC (269 936,24 USD) et du FCP TNRF (972 965,15 USD). Il s'agit de prêts accordés avant la RTO au profit d'AMG Peru.

Après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, votre Conseil d'Administration a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social et qu'elle s'inscrivait dans le cadre du développement de ses activités.

## Annexe 2 - Tableau du résultat des 5 derniers exercices

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 434 862,61 €	868 307,07 €	225 328,95 €	137 104 249 €	191 945 949 €
Nombre d'Actions					
- ordinaires	2 869 725 214	1 736 614 166	450 657 905	274 208 499	274 208 499
- à dividendes prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
-par conversion d'obligation	2 645 698 192	1 512 587 144	226 630 883	50 181 477	50 181 477
-par droit de souscription	224 027 022	224 027 022	224 027 022	224 027 022	224 027 022
-par attribution gratuite					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires H.T.	23 025 818 €	8 670 248 €	15 371 711 €	1 292 220 €	506 851 €
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	- 740 846 €	- 13 798 270 €	- 6 489 751 €	- 9 800 209 €	- 4 179 142 €
Impôts sur les bénéfices & ass.		- €	- €	- €	5 835 999 €
Dotations et reprises des amortissements et provisions (incl. Exceptionnels)	- 41 517 035 €	- 31 740 906 €	- 2 983 235 €	- 7 609 554 €	- 47 053 828 €
Participation des salariés					
Résultat net	- 42 257 881	- 45 539 176	- 9 472 986	- 17 409 763	- 57 068 969
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation, avant amortissements et provisions	- 0,00	- 0,01	- 0,01	- 0,04	- 0,04
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 0,01	- 0,03	- 0,02	- 0,06	- 0,21
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen salarié	99	92	78	82	76
Masse salariale	5 169 249 €	4 181 995 €	4 260 881 €	3 586 949 €	2 012 932 €
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	1 418 061 €	1 158 081 €	1 223 191 €	1 236 057 €	796 872 €



### **Annexe 3 - Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise**

#### **Mode d'organisation de la gouvernance**

Le Conseil d'administration d'AMG, réuni le 19 novembre 2018, a choisi, à la suite de la démission de Monsieur Didier Tamagno de l'ensemble de ses mandats, de conserver le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Luc Gérard en qualité de Président Directeur Général.

#### **Conseil d'administration**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

Le conseil d'administration était composé de sept administrateurs :

- Monsieur Luc GERARD ;
- Monsieur Paul-Emmanuel DE BECKER REMY ;
- Monsieur Alex VAN HOEKEN ;
- La société Brexia International, représentée par Monsieur José Maria ARAGONE ;
- Monsieur Miguel de POMBO ESPECHE ;
- Monsieur Fernando JARAMILLO ;
- Monsieur Ramon CARASCO.

La durée des mandats des administrateurs est de six ans.

Monsieur Luc GERARD, administrateur, était également Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Auclata Mining Group - AMG.

Le Comité d'audit est composé de :

- Monsieur Paul-Emmanuel de Becker-Rémy, administrateur répondant aux critères d'indépendance du Code Middlednext ;
- Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur répondant aux critères d'indépendance du Code Middlednext ;
- Monsieur José Maria Aragone.

Le Comité des rémunérations est composé de :

- Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur répondant aux critères d'indépendance du Code Middlednext ;
- Monsieur José Maria Aragone ;
- Monsieur Miguel de Pombo.

#### **Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2023 par chaque mandataire social**

Nous vous informons que ces mandats et fonctions ont été indiqués à la Société par écrit par chaque personne concernée à la suite de la demande que leur a adressée le Président Directeur Général. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'avons pas la possibilité de vérifier l'exhaustivité de cette liste.

Ce tableau est présenté en **Annexe 4** du présent document.

#### **Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif d'AMG et une filiale d'AMG**

Néant

#### **Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital**

Ce tableau est présenté en **Annexe 5** du présent document.

#### **Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux (en cours de validation)**

Nous vous présentons les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par Auclata Mining Group – AMG et des sociétés contrôlées par Auclata Mining Group – AMG durant l'exercice écoulé.

Concernant les dirigeants :

Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général depuis le 19 novembre 2018, a perçu une en 2023 une somme de 100.00 € sur les sommes qui lui sont dues. AMG reste redevable au titre des rémunérations du Président Directeur Général d'un montant de 166.824,15 € relatifs au titre des exercices 2022 et 2023.

### Concernant les administrateurs :

Sur proposition du Comité des rémunérations du 3 septembre 2020, le Conseil d'Administration du 24 septembre 2020 a pris les décisions suivantes :

- 1) Du fait que la Société doit faire face à des obstacles économiques importants en raison des conditions actuelles du marché et de la pandémie de la Covid-19, une politique d'épargne a été mise en œuvre au niveau du groupe. Prenant acte de cela il est proposé de réduire la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") de manière rétroactive à compter du 1er janvier 2020 afin de la limiter à :
  - 2.500 € par mois et par administrateur en ce compris la participation à l'ensemble des conseils d'administration dans lesdits mois ainsi que la participation à un Comité ;
  - 1.500 € par Comité supplémentaire au-delà d'un par mois.

Cette règle trouverait à s'appliquer jusqu'à ce que le Comité des Rémunérations propose au Conseil d'Administration de la modifier en fonction des performances financières et opérationnelles d'AMG.

- 2) Sur la base du point 1) ci-dessus et de la prise en compte de la modification rétroactive au 1er janvier 2020, la Société est redevable vis-à-vis des administrateurs des montants correspondants à la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") suivant :

Pour l'année 2023 : 180.000 €

Soit un total au 31 décembre 2023 : 180.000 €

- 3) De prévoir un plan de paiement afin de rembourser la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") impayée due aux administrateurs jusqu'au 31 octobre 2020 visée au point 2) ci-dessus sur 12 mois en versements égaux. Le montant dû sera calculé sur la base du montant restant dû à chaque directeur divisé en 12 versements égaux. Dans le cas où la disponibilité des flux de trésorerie de la Société s'améliore, le plan de paiement de la dette proposé devrait être accéléré dans la mesure du possible.

Que la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 puisse leur être réglée avant le 7<sup>ème</sup> jour du mois suivant, sous réserve de la capacité financière de la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2022 a voté une enveloppe au titre de la rémunération de l'activité des administrateurs au Conseil d'Administration fixée à 250.000 € au titre de l'exercice 2022 et des exercices suivants.

#### Au titre de l'exercice 2023 :

Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Remy, administrateur depuis le 15 novembre 2005 a perçu en 2023 une somme de 23.500,00 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2022 et 2023 la somme de 38.500 €.

Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur depuis le 23 juillet 2018, a perçu en 2023 une somme de 23.500,00 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2022 et 2023 la somme de 43.500 €.

Monsieur Miguel de Pombo, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2023 une somme de 17.861,52 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2022 et 2023 la somme de 39.575,06 €.

Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2023 une somme de 20.000,00 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2022 et 2023 la somme de 41.000 €.

Monsieur Fernando Jaramillo, administrateur depuis le 26 juin 2019, a perçu en 2023 une somme de 24.362,75 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2022 et 2023 la somme de 37.137,25 €.

Monsieur Ramon Carasco, administrateur depuis le 30 septembre 2022, a perçu en 2023 une somme de 15.545,47 € qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2022 et 2023 la somme de 21.954,53 €.

#### Annexe 4 - Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2023 par chaque mandataire social

Sur la base des informations transmises par chaque administrateur à la société ; la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés durant l'exercice 2023 par chaque mandataire sociale est la suivante :

Membre du Conseil d'Administration	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat	Autres mandats exercés au sein du Groupe	Autres mandats exercés au cours de l'exercice			
Paul-Emmanuel de Becker Remy	Administrateur indépendant	15/11/2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Néant	KEUCO LA FRESNAYE WOLFERS 1812 NAOR MINDEV & ASSOCIES URBAN'ECO EDELBURG De Becker Remy Fam Holding EAPC Therge	GMBH & Co KG SA SA SA SA SPRL GmbH & Co KG GmbH Sarl GmbH	Allemagne Belgique Belgique Belgique Luxembourg Belgique Allemagne Allemagne Belgique Allemagne	Président Administrateur délégué Administrateur délégué Administrateur Administrateur délégué Gérant Gérant Gérant Administrateur Gérant
Alex Van Hoeken	Administrateur indépendant	23/07/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028	Néant	Skyvest Filiale de White Sheep Corporation		Lesotho	Administrateur
Luc Gerard	Administrateur, Président Directeur Général	19/11/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	- Représentant permanent d'AMG, Président de SMYD ; - Représentant permanent d'AMG, Président de Verdal Reforestage	National Clinics Colombia Société Hôpitaux du Congo Strategos Plantations Company Tribeca Management Company Tribeca Asset Management Strategos Group La National Brexia International Osead Fund Osead Gestion Osead Mining Maroc Compagnie Minière de Touissit	SAS SASU SAS SAS LLC LLC LLC SA SA SA	Colombie République Démocratique du Congo République Démocratique du Congo Colombie Colombie Etat du Delaware (USA) Etat du Delaware (USA) Etat du Delaware (USA) Luxembourg Luxembourg Maroc Maroc	Administrateur Administrateur Administrateur Représentant légal Représentant légal Manager Manager Manager Administrateur Administrateur Administrateur Président Directeur Général
Miguel de Pombo	Administrateur	19/11/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Néant	Gold Plata Mining International Corporation		Panama	Représentant légal
Jose Maria Aragone	Administrateur	19/11/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Néant	Strategos Plantations Company	SASU	République Démocratique du Congo	Administrateur
Jamon Carrasco	Administrateur	30/09/2022	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Compagnie Minière de Touissit : Administrateur indépendant	Compass Energy Consulting SL Swiss Alliance investment SA	SARL SA	Espagne Suisse	Représentant légal Représentant légal
Fernando Jaramillo	Administrateur	26/06/2019	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	Néant				

**Annexe 5 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2023**

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée et date d'expiration	Montants nominaux autorisés	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	30 juin 2021 (14 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois jusqu'au 29 août 2023	300.000 euros pour l'émission d'actions (1)	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce	30 juin 2021 (17 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois jusqu'au 29 août 2023	15% de l'émission initiale dans le cadre des onzième à treizième et des quinzième et seizième résolutions	Néant
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées	30 juin 2021 (21 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois jusqu'au 29 août 2024	10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de décision d'attribution par le Conseil d'administration	Néant
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	30 septembre 2022 (10 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois jusqu'au 29 novembre 2024	6.000.000 euros pour l'émission d'actions (2) 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances (3)	Néant
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une Société du groupe), <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public, à l'exception des dispositions l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier</u>	30 septembre 2022 (11 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois jusqu'au 29 novembre 2024	6.000.000 euros pour l'émission d'actions (2) 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances (3)	Néant
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an</u>	30 septembre 2022 (12 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois jusqu'au 29 novembre 2024	20% du capital par an et 6.000.000 euros pour l'émission d'actions (2) 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances (3)	Néant

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée et date d'expiration	Montants nominaux autorisés	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
<p><b>Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration a l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute personne morale de droit français ou de droit étranger (i) détenant le contrôle, directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, d'une personne morale disposant dans ses actifs de titres miniers français ou étrangers (notamment d'exploration ou d'exploitation) ou (ii) disposant dans ses actifs de titres miniers français ou étrangers (notamment d'exploration ou d'exploitation), et/ou</li> <li>- Toute société industrielle ou commerciale ou tout fonds ou société d'investissement, de droit français ou de droit étranger, investissant régulièrement dans le secteur minier et/ou dans le secteur énergétique ; et/ou</li> <li>- Toute personne morale, de droit français ou de droit étranger, ayant une activité relevant du secteur minier et/ou du secteur énergétique ; et/ou</li> <li>- Toute société ou fonds d'investissement investissant dans des sociétés françaises cotées sur les marchés gérés par Euronext et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour petites et moyennes entreprises ; et/ou</li> <li>- Toute personne ayant conclu avec la Société un contrat de travail ou un contrat de consultant ainsi que tout mandataire social de la Société, en ce compris notamment les membres du conseil d'administration, les Directeurs Généraux, les Directeurs Généraux Délégués ; et/ou</li> <li>- Toute personne ayant conclu avec des sociétés dont 20 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, un contrat de travail ou un contrat de consultant ainsi que tout mandataire social de sociétés, dont 20 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société ; et/ou</li> <li>- Toute personne ayant conclu avec des sociétés détenant, directement ou indirectement, au moins 20 % du capital ou des droits de vote de la Société, un contrat de travail ou un contrat de consultant ainsi que tout mandataire social de sociétés, détenant, directement ou indirectement, au moins 20 % du capital ou des droits de vote de la Société.</li> </ul>	<p>30 septembre 2022 (13<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>18 mois jusqu'au 29 mars 2024</p>	<p>6.000.000 euros pour l'émission d'actions <sup>(2)</sup> 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances <sup>(3)</sup></p>	<p>Néant</p>



Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée et date d'expiration	Montants nominaux autorisés	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
<p><b>Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider <u>l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires</u></b></p> <p>(Les créanciers détenant des créances liquides, exigibles ou non, sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la Société et pour lesquels le conseil d'administration de la Société jugerait opportun de compenser leur créance avec des titres de la Société (étant précisé, à toutes fins utiles, que toute fiducie mise en place par la Société dans le cadre de la restructuration ou du remboursement de ses dettes entre dans le champ de cette catégorie)</p>	<p>30 septembre 2022 (15<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>18 mois jusqu'au 29 mars 2024</p>	<p>120.000.000 euros <sup>(4)</sup></p>	<p>Utilisée du 11 mai 2023 au 3 juillet 2023 dans le cadre de l'<i>equitization</i> et de monétisation de la créance d'avance en compte courant par voie (i) de constitution de la Fiducie et (ii) d'émission de bons de souscription d'actions dits "equitization" ("BSAE") au profit exclusif de ladite Fiducie (création de 237.063.906 actions nouvelles, correspondant à une augmentation de capital de 118.531,9530 €.)</p>
<p><b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée</b></p> <p>(YA II PN, LTD., société immatriculée aux Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services, Uglan House, George Town, Grand Cayman, et son principal établissement au 1012 Springfield Avenue Mountainside, NJ 07092 (Etats-Unis), représentée par sa société de gestion (investment manager) Yorkville Advisors Global, LP, dont le siège est au 1012 Springfield Avenue Mountainside, NJ 07092 (Etats-Unis))</p>	<p>30 septembre 2022 (16<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>18 mois jusqu'au 29 mars 2024</p>	<p>6.000.000 euros <sup>(4)</sup></p>	<p>Utilisée du 3 janvier 2023 au 26 juin 2023 dans le cadre du financement d'un montant nominal total de 2.500.000 € via l'émission d'ORNANE intégralement réservée à YA II PN, Ltd, fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors (création de 896.047.142 actions nouvelles, correspondant à une augmentation de capital de 448.023,5710 €.)</p>
<p><b>Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration, à l'effet de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, une augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise</b></p>	<p>30 septembre 2022 (17<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>26 mois jusqu'au 29 novembre 2024</p>	<p>5.000 euros <sup>(4)</sup></p>	<p>Néant</p>

(1) Ce montant s'impute sur un plafond global de 300.000 euros (avec une valeur nominale de 0,0005 € par action)

(2) Ce montant s'impute sur un plafond global de 24.000.000 euros

(3) Ce montant s'impute sur un plafond global de 300.000.000 euros.

(4) Ce montant est indépendant et ne s'impute sur aucun plafond.

**Annexe 6 - Rapport de responsabilité sociale d'entreprise**



# Rapport ESG 2023





## Rapport ESG 2023 AMG

Le rapport de développement durable 2023 du Groupe AMG (le "Groupe") reflète notre engagement en matière de responsabilité, de transparence et de transfert des informations fiables à toutes les parties prenantes. Notre objectif est de créer de la valeur à long terme en prenant soin des ressources naturelles pour construire un avenir meilleur.

Dans ce rapport, nous présentons nos principaux résultats et défis pour 2023 en relation avec les trois principaux piliers : sociétal, environnemental et capital humain. Les informations partagées dans ce rapport serviront à documenter la performance du Groupe AMG dans les différents pays où il opère, montrant son engagement à contribuer à un avenir durable. Nous sommes fiers de pouvoir communiquer de manière transparente et volontaire nos actions en matière de développement durable pour la quatrième année consécutive.

Pour plus d'informations sur ce rapport, la méthodologie et la définition des indicateurs publiés, référer aux annexes.  
(Page 104)

# Nous travaillons pour l'avenir

*Dieu Merci / Guyane française*



# Sommaire

*Dieu Merci / Guyane française*

**10 - 33**

**34 - 49**

**50 - 75**

**76 - 89**

**90 - 103**

**104 - 116**



# Notre raison d'être

En tant que groupe minier, nous sommes fiers de contribuer au développement économique mondial et à la transition énergétique en fournissant les métaux essentiels. Notre engagement consiste à une extraction responsable de nos ressources, conforme aux normes environnementales et sociales les plus strictes, tout en cherchant à maximiser les avantages pour les communautés locales.



# Nos valeurs



## Responsabilité sociale :

Nous investissons dans les communautés où nous opérons, nous nous engageons à soutenir leur développement socio-économique tout en préservant et respectant leurs cultures et leurs traditions.



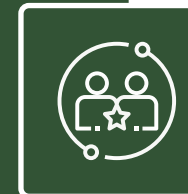
## Innovation et excellence :

Nous aspirons continuellement à l'excellence dans nos pratiques et nos processus, en adoptant des technologies novatrices et en cultivant une culture de rigueur dans toutes nos initiatives.



## Éthique :

Notre conduite est ancrée dans l'intégrité, respectant rigoureusement les normes éthiques et légales les plus strictes dans toutes nos activités.



## Transparence et communication :

Nous entretenons des relations ouvertes et transparentes avec toutes nos parties prenantes, partageant de manière régulière des informations pertinentes sur nos opérations et nos performances.



## Diversité et inclusion :

Nous célébrons la richesse des talents, des expériences et des perspectives au sein de notre Groupe, en favorisant un environnement inclusif où chacun est respecté et a des opportunités égales.





# Message du PDG

C'est avec une grande satisfaction que nous vous présentons notre rapport ESG pour l'année 2023, poursuivant ainsi notre engagement envers la responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance. Ce rapport témoigne de nos efforts continus et des progrès significatifs que nous avons réalisés ces dernières années dans notre quête pour un avenir plus durable.

En 2023, le Groupe a enregistré de solides performances dans ses activités minières, avec un chiffre d'affaires de plus de **86 millions d'euros**, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année dernière. En Guyane, le Groupe a enregistré ses meilleurs résultats depuis sa mise en production, AMG Pérou et la Compagnie minière de Touissit au Maroc ont poursuivi la consolidation de leurs activités. La croissance significative des résultats opérationnels du premier semestre 2023 s'est poursuivie au second semestre, permettant ainsi au Groupe d'afficher une solide amélioration pour l'ensemble de l'année 2023. Pour 2024, fort de la continuité de l'amélioration de notre excellence opérationnelle, des perspectives de croissance sont espérées au niveau du Groupe. Le Groupe continuera à œuvrer pour la création de valeur tant pour nos actionnaires que pour l'ensemble de nos parties prenantes.

## Gestion Environnementale

Nous sommes résolument engagés à préserver la richesse naturelle des régions où nous opérons. Dans une ère où la pression sur les ressources en eau douce est sans précédent, nous sommes conscients des défis critiques dans sa gestion. Notre priorité absolue est d'instaurer un protocole de circuit fermé et de **recyclage de plus de 80% des eaux** utilisées dans nos sites miniers, démontrant ainsi notre engagement envers une utilisation responsable de cette ressource vitale.

En 2021, notre ambition en Guyane française était de réhabiliter et reboiser 140 hectares en 7 ans, à partir du passif de l'ancienne administration. Nous atteindrons 50% de cet objectif, soit 70 hectares, d'ici 2024. Le Groupe accélère ce processus en innovant avec une méthode de reforestation (smart planting) à grande échelle que vous découvrirez dans ce rapport. Grâce à cette technologie et ce partenariat, nous pourrions diagnostiquer plus efficacement les zones à réhabiliter, réaliser des plantations adaptées à chaque type de terrain et réhabiliter 40 hectares au cours du premier semestre 2024.

Nous avons identifié plus de **900 espèces** de flore et de faune dans nos sites miniers grâce à des études réalisées par des experts et de **740.000 euros** dans des initiatives environnementales. Notre engagement envers la préservation de la biodiversité et la réhabilitation des zones touchées reste indéfectible.

## Engagement Social

Nous avons un effectif total de plus de **1.500 personnes (collaborateurs & sous-traitants)** dans 3 pays avec un taux **d'emploi local de 83 %**. Nous sommes convaincus que notre succès est étroitement lié à celui de ces communautés, et nous continuerons à œuvrer pour leur bien-être. Il est important de noter que notre stratégie de recrutement locale et nationale s'adapte à une main-d'œuvre croissante et garantit que les communautés locales bénéficient directement de l'expansion de notre activité.

Les communautés qui entourent nos opérations occupent une place centrale dans notre engagement. L'année dernière, nous avons dépensé plus de **35 millions d'euros** dans des achats auprès de fournisseurs locaux, des programmes sociaux et des dons. Au cours des trois dernières années, cet engagement social représente un apport total de **103 millions d'euros**.

## Santé et Sécurité

Depuis notre création, nous avons toujours considéré le capital humain comme notre atout le plus précieux. En 2023, nous avons renforcé notre engagement envers le bien-être de nos collaborateurs en fournissant plus de 13 000 heures de formation. Nous avons élaboré des programmes de formation ciblés sur les aspects techniques et administratifs, ainsi que des initiatives significatives en matière de santé et de sécurité, telles que des sessions de sensibilisation

journalières. Nous constatons une amélioration de nos indicateurs d'accidents, avec une baisse de 16,28% du taux de fréquence cette année et une diminution globale de 38,55% du taux de gravité par rapport à l'année précédente. Nous croyons fermement que des collaborateurs et intérimaires bien formés et en bonne santé sont essentiels à la réussite de notre Groupe.

## Gouvernance

Notre entreprise a pris des mesures significatives pour renforcer son engagement envers les normes de gouvernances et de responsabilité sociale. Nous avons mis en œuvre des changements organisationnels stratégiques, alignés sur les directives de gouvernances, et avons adopté des indicateurs clés de performance (KPI) afin de pouvoir mesurer nos marges de progressions et d'améliorations. Ces efforts ont renforcé notre transparence et notre responsabilité envers nos règles de gouvernances, tout en favorisant une culture d'intégrité et de durabilité au sein de notre Groupe. Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à faire de 2023 une année exceptionnelle pour notre Groupe. Ensemble, nous continuerons à avancer avec détermination à travailler pour l'avenir des générations futures.

Cordialement,

**Luc Gerard Nyafe**  
Président Directeur Général

“ Nous sommes résolument engagés à préserver la richesse naturelle des régions où nous opérons ”





# Découvrez le Groupe AMG

Dans cette section

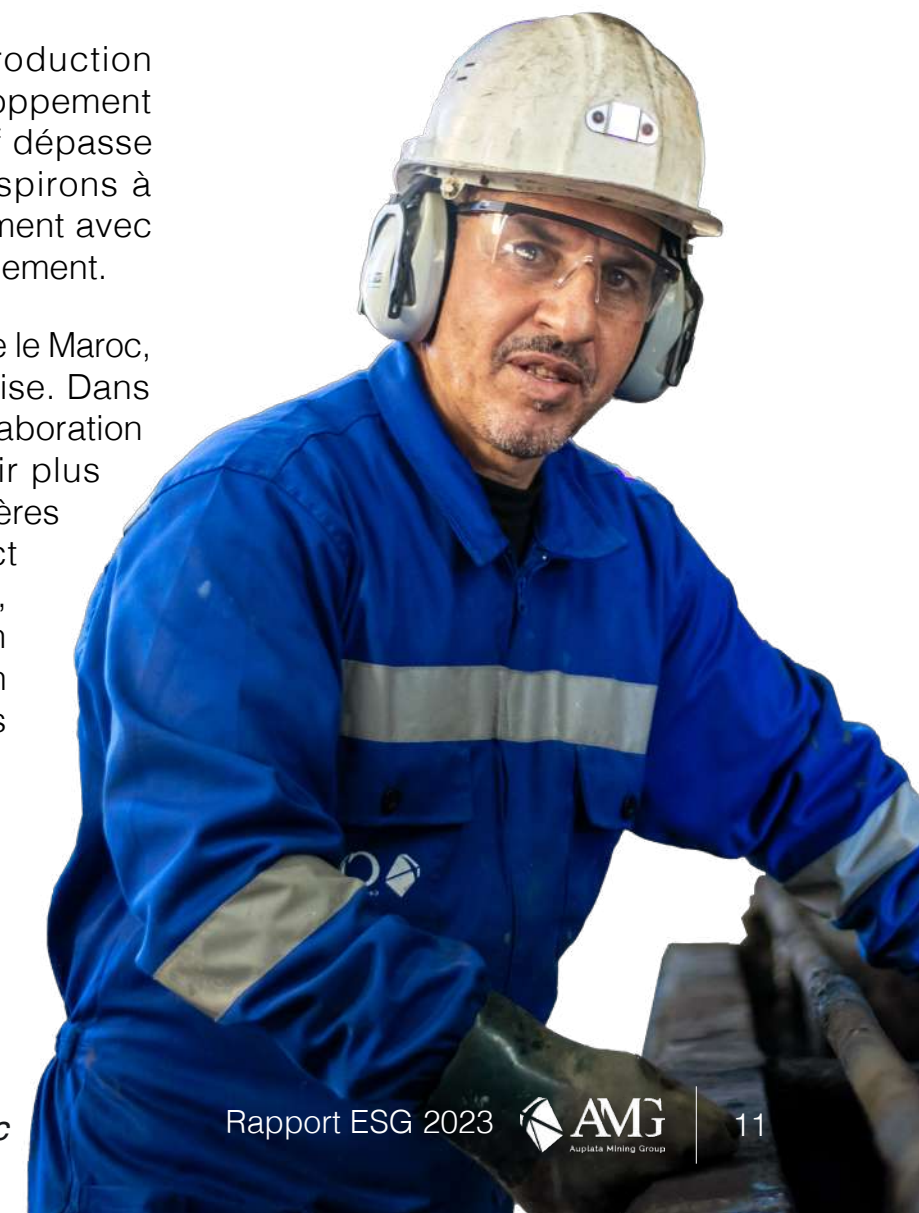
Usine de Tighza / Maroc

# Un aperçu de notre Groupe

## Exploration et exploitation minière responsables pour un avenir durable

Le Groupe s'engage dans l'exploration et la production responsables de métaux essentiels pour le développement mondial et la transition énergétique. Notre objectif dépasse la simple extraction de nos ressources. Nous aspirons à construire un avenir durable en collaborant étroitement avec les communautés locales et en préservant l'environnement.

Nous sommes implantés dans des zones clés telles que le Maroc, via notre filiale CMT, le Pérou et la Guyane Française. Dans chacun de ces pays, nous travaillons en étroite collaboration avec les populations locales pour créer un avenir plus prometteur. Ces zones regorgent de ressources minières importantes, offrant ainsi une opportunité d'impact positif sur les habitants. En collaborant avec eux, nous visons à bâtir un avenir meilleur en mettant en place des programmes de développement social, en favorisant l'emploi local et en respectant les cultures et traditions locales.





# Nos Opérations

Notre présence stratégique s'étend sur quatre régions renommées pour leur tradition minière. En Amérique latine, nous avons établi des opérations au **Pérou** et en **Guyane Française**. En Afrique du nord, notre engagement se manifeste à travers notre filiale CMT, cotée à la bourse de **Casablanca**, opérant au **Maroc**. Nous sommes également engagés dans un projet prometteur en cours de développement en **République Démocratique du Congo (RDC)**. Durant la dernière année, notre Groupe a mobilisé plus de **1.500 personnes (collaborateurs & intérimaires hors sous-traitants)**, générant un chiffre d'affaires de plus de **86 millions d'euros**.

Notre activité se concentre sur la découverte, le développement et le traitement de métaux stratégiques tels que **l'or, le zinc, le plomb, l'argent et le cuivre**.

**4 Pays\***

**15 Zones d'Influence**

**1.508**  
Effectif total\*\*

**515**  
Collaborateurs

**993**  
Sous-traitants

\*Le périmètre du présent rapport ne comprend que les pays avec les projets en opération (3)

\*\*L'effectif total inclut les collaborateurs et les sous-traitants

\*\*\*Masse salariale des collaborateurs directs incluant charges sociales

- Pays en Opération
- Pays en Développement
- X Métaux en Production
- X Métaux en Développement

**13,2 M €**  
Masse salariale\*\*\*

**86,8 M €**  
Chiffre d'affaires

**Zone de Couverture**  
**207,3 km<sup>2</sup>**

Pb Zn Au Cu Ag

**Zone de Couverture**  
**472,93 km<sup>2</sup>**

Pb Zn Ag Cu Au

**Zone de Couverture**  
**210.53 km<sup>2</sup>**

Au

**890,76 km<sup>2</sup>**  
**Patrimoine Minier**

**7**  
Sites en production

**+70**  
Titres miniers

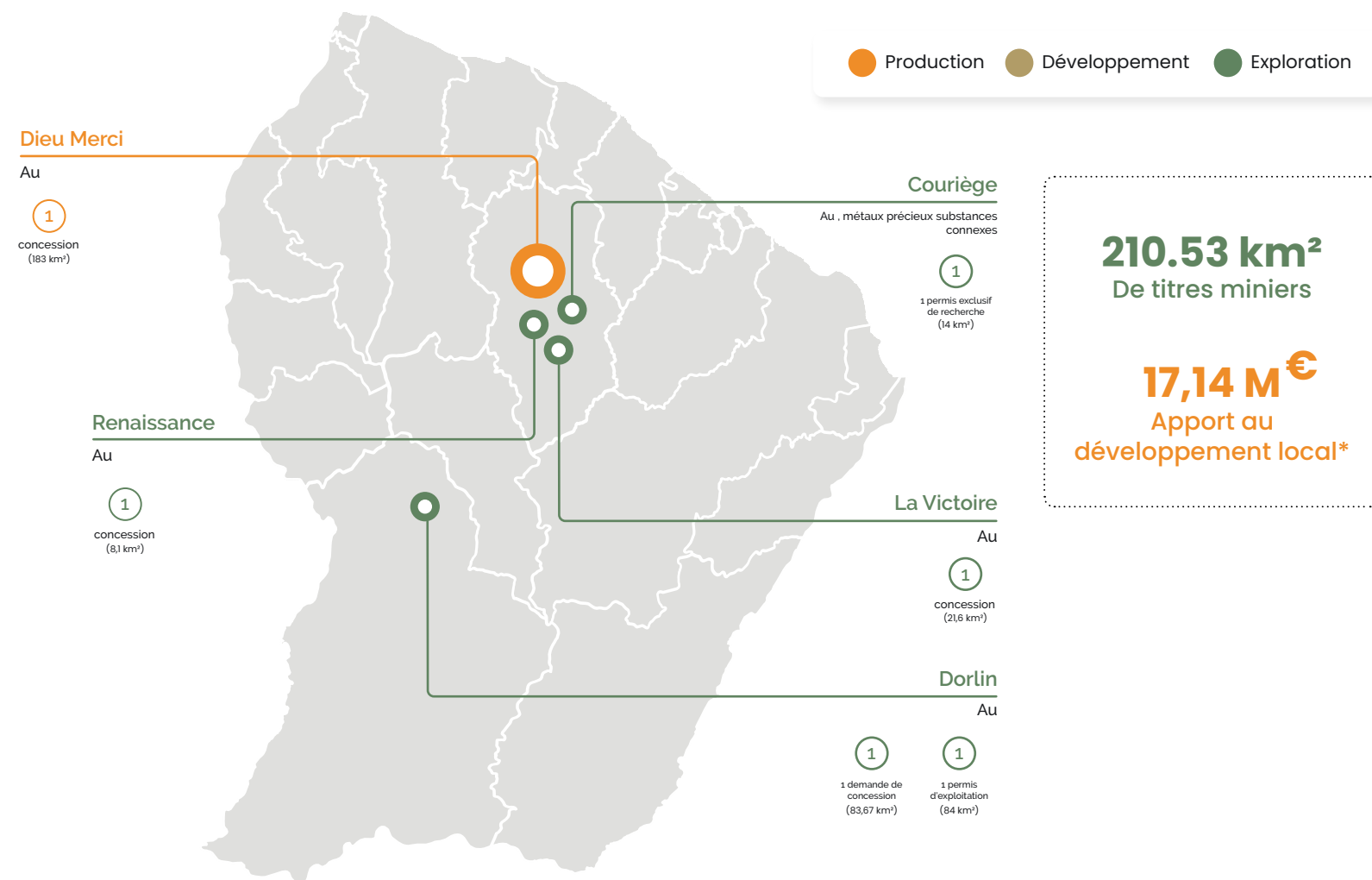
# Découvrir nos filiales

## Guyane française

### Un projet artisanal devenu industriel

L'activité minière en Guyane représente un pilier essentiel de l'économie de la Guyane française, contribuant de manière significative au développement économique et à la création d'emplois. Nos efforts se concentrent sur la prospection, l'extraction et la commercialisation de concentrés aurifères. Nous possédons des droits miniers sur les communes de

Saint-Élie (exploitation de Dieu-Merci, Renaissance, La Victoire et Couriège) et de Maripasoula (projet Dorlin).. Notre équipe compte **103 collaborateurs directs et 5 sous-traitants**, et nous détenons **5 titres miniers**, dont **3 concessions**. L'opération du Groupe en Guyane a enregistré ses meilleurs résultats depuis sa mise en production début 2020.



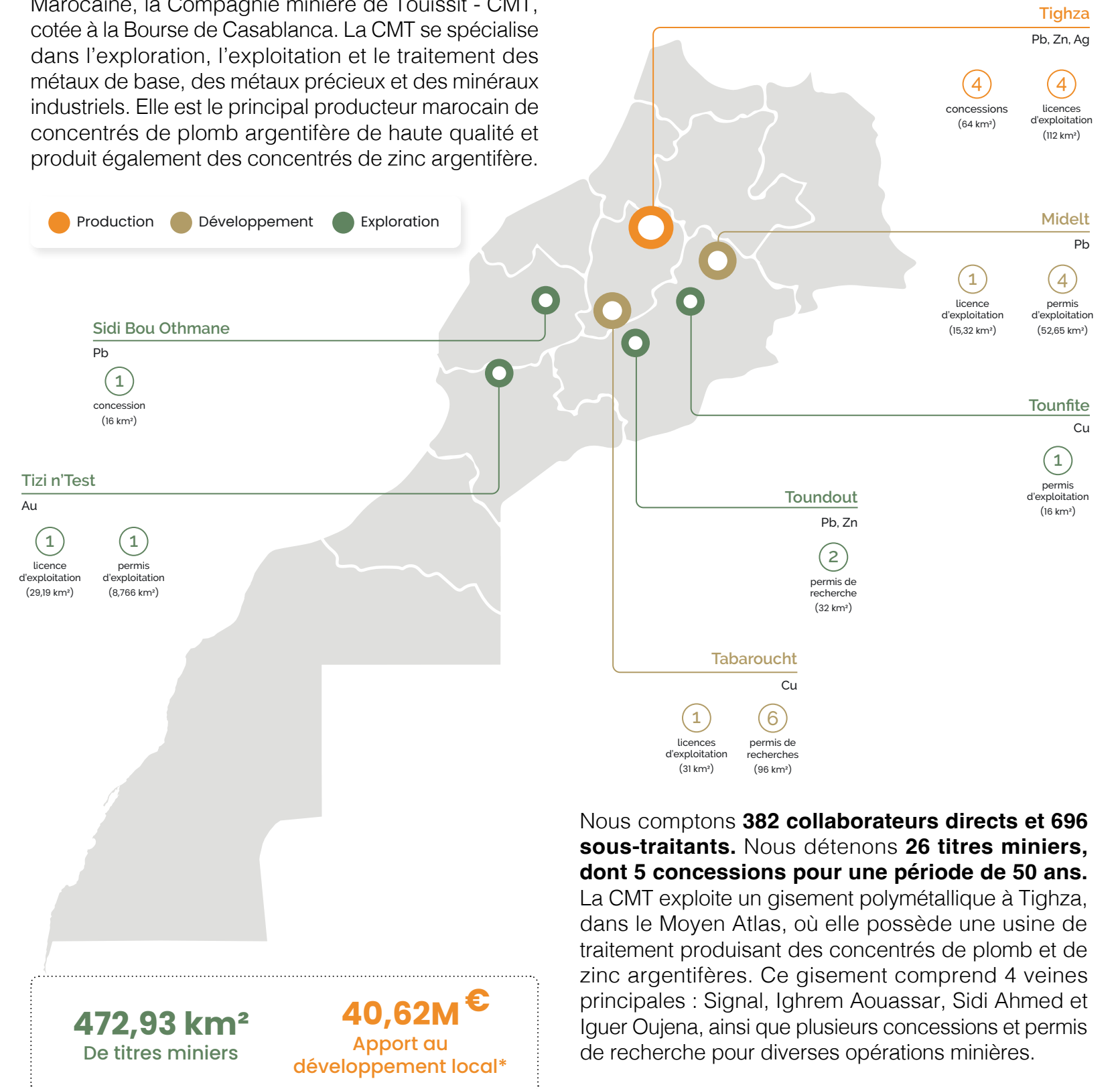
- 1** Site en production
- 1** Projet en exploitation
- 3** Concessions minières
- 5** Titres miniers

\*Ceci comprend les achats aux fournisseurs locaux, les achats nationaux, les dons, les droits et servitudes, les donations communautaires, ainsi que les événements bien-être, les impôts et la masse salariale.

## Maroc

### CMT, un acteur clé de l'activité minière marocaine, dont le site de Tighza est en activité depuis 1974.

Nous exerçons nos activités par le biais de notre filiale Marocaine, la Compagnie minière de Touissit - CMT, cotée à la Bourse de Casablanca. La CMT se spécialise dans l'exploration, l'exploitation et le traitement des métaux de base, des métaux précieux et des minéraux industriels. Elle est le principal producteur marocain de concentrés de plomb argentifère de haute qualité et produit également des concentrés de zinc argentifère.



- 4** Sites en production
- 1** Projet en exploitation
- 5** Concessions minières
- 26** Titres miniers

\*Ceci comprend les achats aux fournisseurs locaux, les achats nationaux, les dons, les droits et servitudes, les donations communautaires, ainsi que la participation à des événements communautaires, les impôts et la masse salariale.

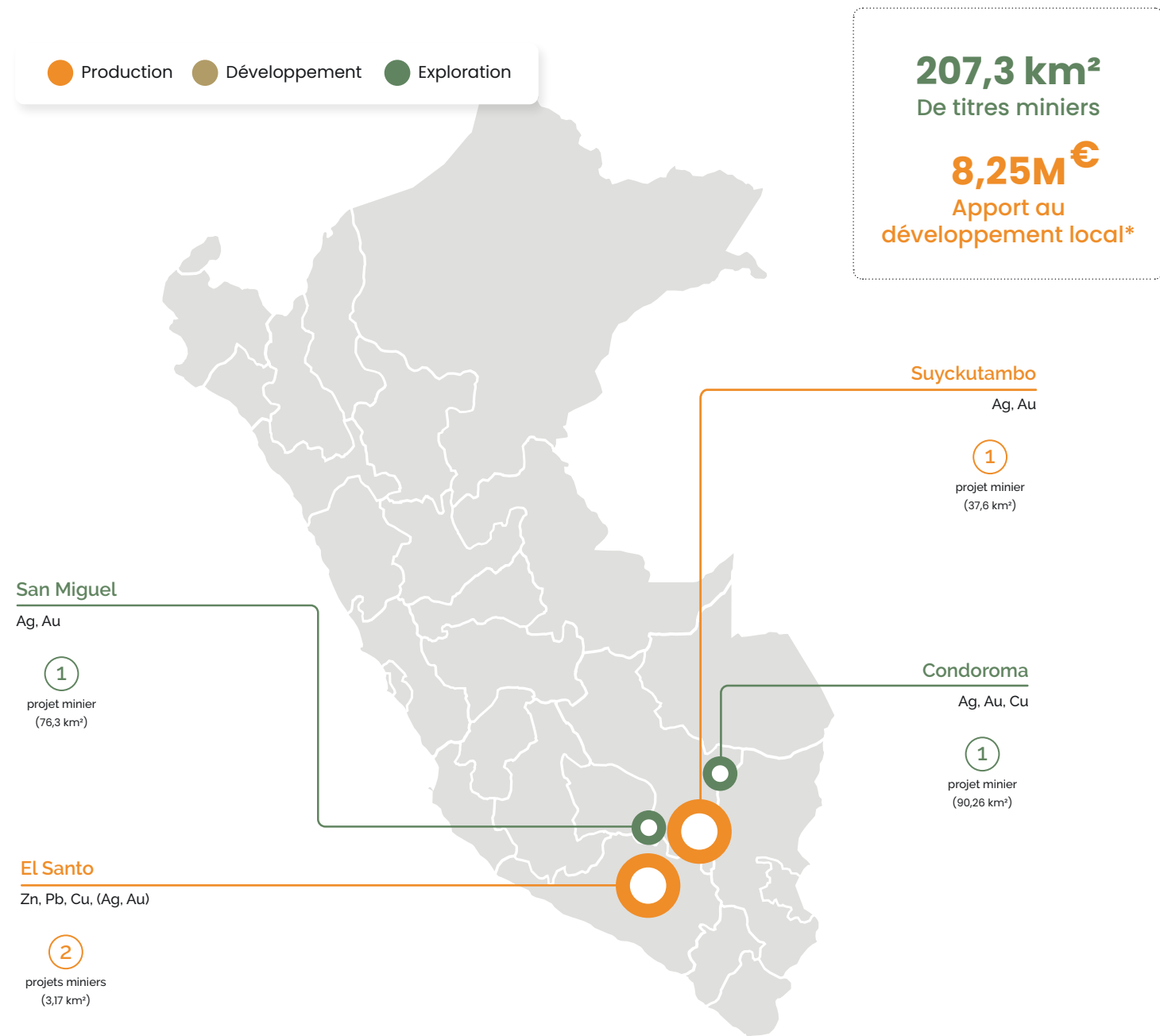


## Pérou

### Un patrimoine minier diversifié

Les activités au Pérou se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la commercialisation de concentrés de zinc, de plomb (argent et or) et de cuivre. Nos opérations minières sont localisées dans les départements de Cusco et d'Arequipa. À l'heure actuelle, nous détenons des permis d'exploitation minière couvrant une superficie totale de **207,3 km<sup>2</sup>**, située à une altitude de plus de 4.000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les projets El Santo et Suyckutambo produisent principalement du

plomb, du cuivre, du zinc, de l'argent et de l'or, le zinc et le plomb étant les principaux métaux extraits. Les projets Condoroma et San Miguel sont actuellement en phase d'exploration. Notre effectif comprend **30 collaborateurs et 292 sous-traitants**, (Auriverde est un sous-traitant qui est depuis le début de l'année 2023 chargé d'exploiter les ressources minières péruviennes) et nous possédons **45 titres miniers, dont 44 concessions**.



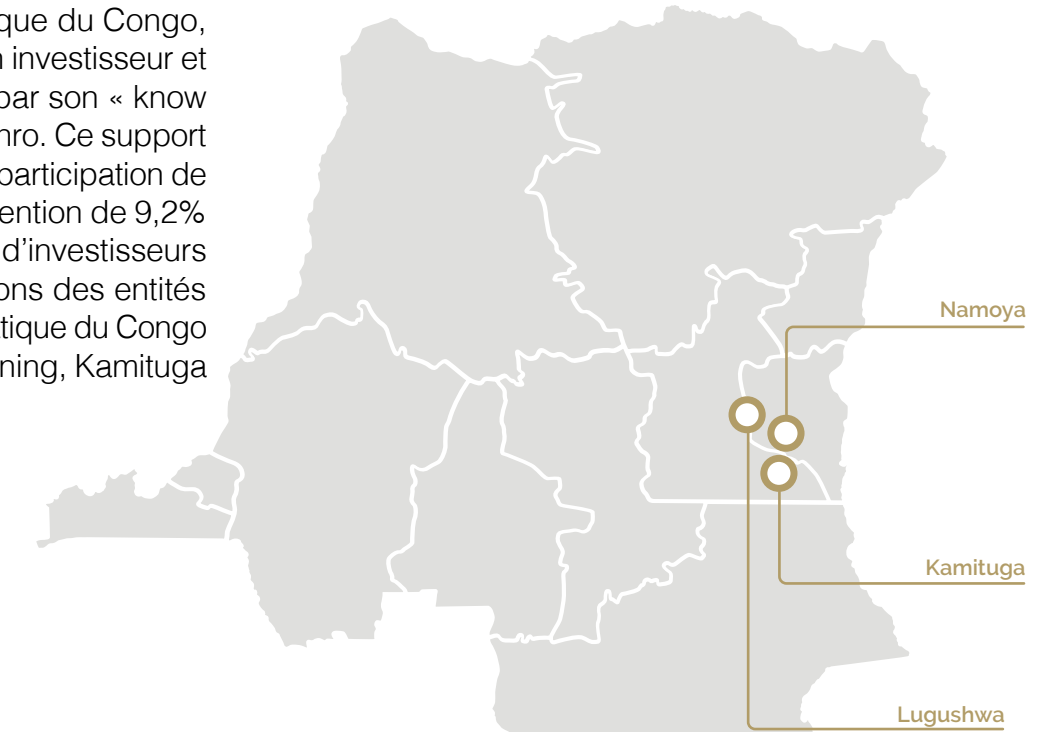
**2** Sites en production    **1** Projet en exploitation    **44** Concessions minières    **45** Titres miniers

\*Ceci comprend les achats aux fournisseurs locaux, les achats nationaux, les dons, les droits et servitudes, les donations communautaires, ainsi que la participation à des événements communautaires, les impôts et la masse salariale.

## RDC

### Potentiel futur en RDC

Dans le cadre de la stratégie d'investissement et de développement sur le continent Africain, plus précisément en République Démocratique du Congo, le Groupe prend la décision de suivre un investisseur et supporte directement et indirectement par son « know how » l'acquisition des propriétés ex-Banro. Ce support a débouché, en 2023, par la prise d'une participation de 9,2% au travers de la filiale CMT. La détention de 9,2% permet au Groupe d'entrer dans le club d'investisseurs ayant l'ambition de relancer les opérations des entités Ex-Banro, située en République Démocratique du Congo détentrices de titres miniers, Namoya Mining, Kamituga Mining et Lugushwa Mining.








# Nos domaines d'activité

## Plomb

Pb

Le plomb est utilisé en médecine pour se protéger contre les rayons gamma et les rayons X, notamment à travers l'utilisation de tabliers en plomb. Le verre au plomb est également employé à cet effet. Dans les hôpitaux, l'épaisseur du plomb dans les structures est un élément crucial pour évaluer l'efficacité de la radioprotection.

Exemples d'utilisation du plomb :





-  Peintures, vernis et céramique
-  Tuyauterie
-  Alliages de soudage

## Zinc

Zn

Le zinc joue un rôle essentiel dans divers secteurs tels que la construction, les transports, l'industrie et l'agriculture. Les gisements de zinc se trouvent à travers le monde, et les vingt plus grandes mines ne représentent qu'un tiers de la production totale.

Exemples d'utilisation du zinc :

-  Transport
-  Infrastructure
-  Équipements industriels
-  Systèmes de stockage d'énergie électrique

## Or

Au



L'or est indispensable dans plusieurs secteurs tels que l'aérospatiale, le dentaire, l'électronique et la finance. Il est utilisé comme conducteur électrique, ainsi que dans la fabrication d'objets prestigieux tels que les alliances et les médailles, et même dans la fabrication d'équipements médicaux comme les armures d'hôpitaux.

Exemples d'utilisation de l'or :

-  Exploration spatiale
-  Médecine
-  Électroniques
-  Orfèvrerie et bijouterie




## Cuivre

Cu



Le cuivre est un métal essentiel comme conducteur électrique et comme oligoélément pour les organismes. Il possède également des propriétés antibactériennes et est exploité en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie.

Exemples d'utilisation du cuivre :

-  Électricité
-  Électronique
-  Télécommunications



## Argent

Ag



L'argent est un métal précieux, excellent conducteur électrique et thermique. Il est utilisé dans l'industrie électrique et électronique, ainsi que dans les miroirs en raison de sa haute réflectivité. Il possède également des propriétés bactéricides et est utilisé pour purifier l'eau, ainsi que dans l'industrie textile.

Exemples d'utilisation de l'argent :

-  Véhicules électriques
-  Panneaux solaires

# Notre modèle d'affaires

## Composantes essentielles



### Personnel hautement qualifié

Nous sommes résolus à favoriser un environnement où l'excellence et le développement continu sont encouragés, car ils représentent les fondements de notre engagement envers la croissance et le succès partagé. Ces aspects sont fondamentaux pour réaliser toutes les étapes du processus minier de manière efficace et sûre.



### Gestion des risques et conformité réglementaire

Nous assumons un engagement fondamental à gérer les risques et à respecter strictement et rigoureusement les réglementations. Notre modèle économique repose sur des pratiques qui garantissent la transparence, la conformité réglementaire et une gestion proactive des risques. Nous garantissons ainsi la solidité et la fiabilité dans tous les aspects de nos opérations.



### Engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale

Nous cherchons à intégrer des pratiques commerciales éthiques et durables dans tous les aspects de nos opérations, en contribuant positivement au bien-être des communautés, en prenant soin de l'environnement et en créant un impact social durable.



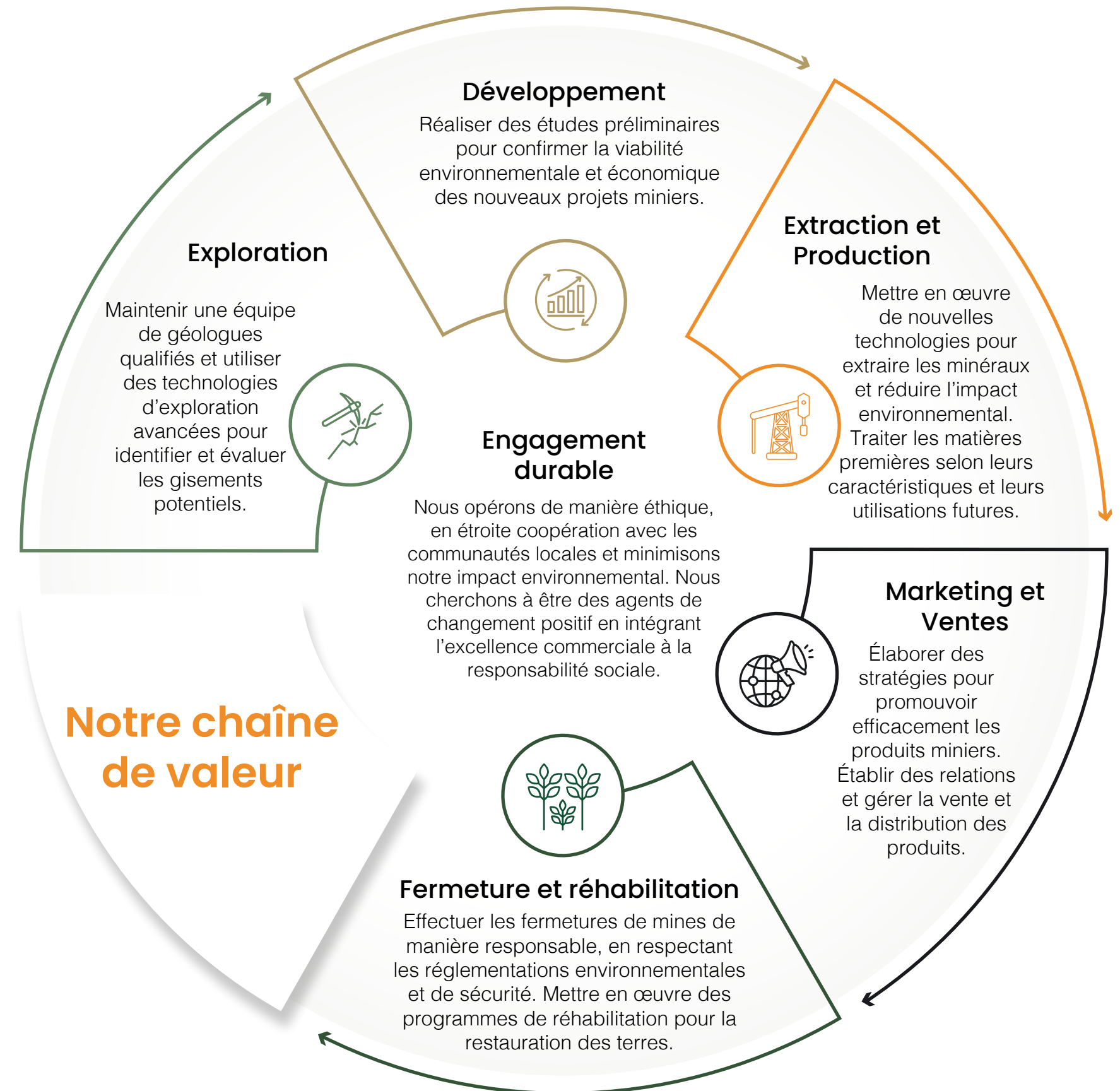
### Accès au financement

Nous cherchons à renforcer nos opérations grâce à des pratiques financières saines, tout en permettant une croissance durable et en contribuant au succès à long terme de notre Groupe.



### Concessions minières

Nous nous engageons à protéger nos titres miniers (permis d'exploitation, permis de recherches, concessions) de manière responsable.





# Faits marquants de 2023

## Performances extra-financières Volet Environnemental

### Réhabilitation des terres

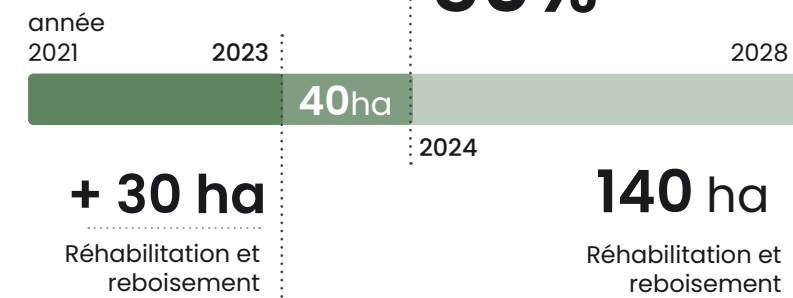


**+30** ha

Terres réhabilitées au cours des 3 dernières années (10 ha en 2023)

### Plan de reboisement

1 hectare équivaut à ~1000 arbres plantés



### Préservation de la biodiversité



**444**

Espèces préservés faune



**466**

Espèces préservés flore

**910**

Espèces de la flore et de la faune vulnérables et protégées

### Gestion de l'eau



**+ 81%**

Eau recyclée



**100%**

des eaux sont récupérées de milieux naturels (eau de pluie et eau d'exhaure)

### Consommation d'énergie

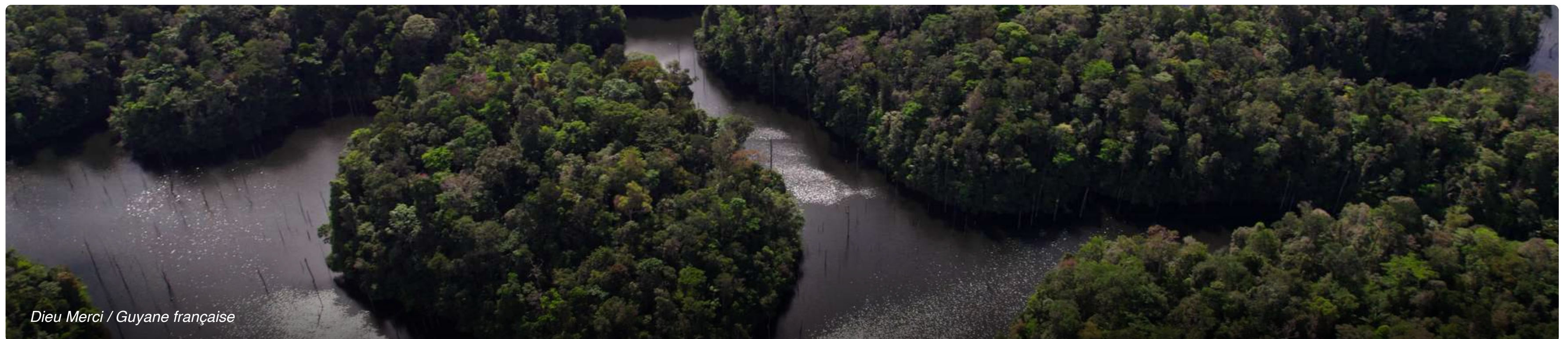
t CO2 eq

**30.723,11**

Total émissions de CO2 (scope 1, scope 2) 2023

**-28,33%**

Réduction d'émissions de CO2 (scope 1, scope 2) par rapport à 2022 (en 2023 le périmètre du Pérou est réduit avec la sous-traitance de Auriverde)



Dieu Merci / Guyane française



## Performances extra-financières

### Volet social et sociétal

#### Collaborateurs

**1.508**

Effectif total\*

**45%**  
Femmes dans les postes administratifs



**55%**  
Hommes dans les postes administratifs

**2,93 M**

Heures travaillées



\* Inclut les collaborateurs et les sous-traitants



#### Santé et sécurité

**13 K**

Heures de formation

**0,64**

Taux de gravité des accidents

**-38,55%**

par rapport à 2022

**362**

Sessions de formation

**9,9**

Taux de fréquence des accidents

**-16,28%**

par rapport à 2022

#### Communautés locales

**1.393**

Travailleurs issus des communautés locales



**83 %**

Collaborateurs issus des communautés



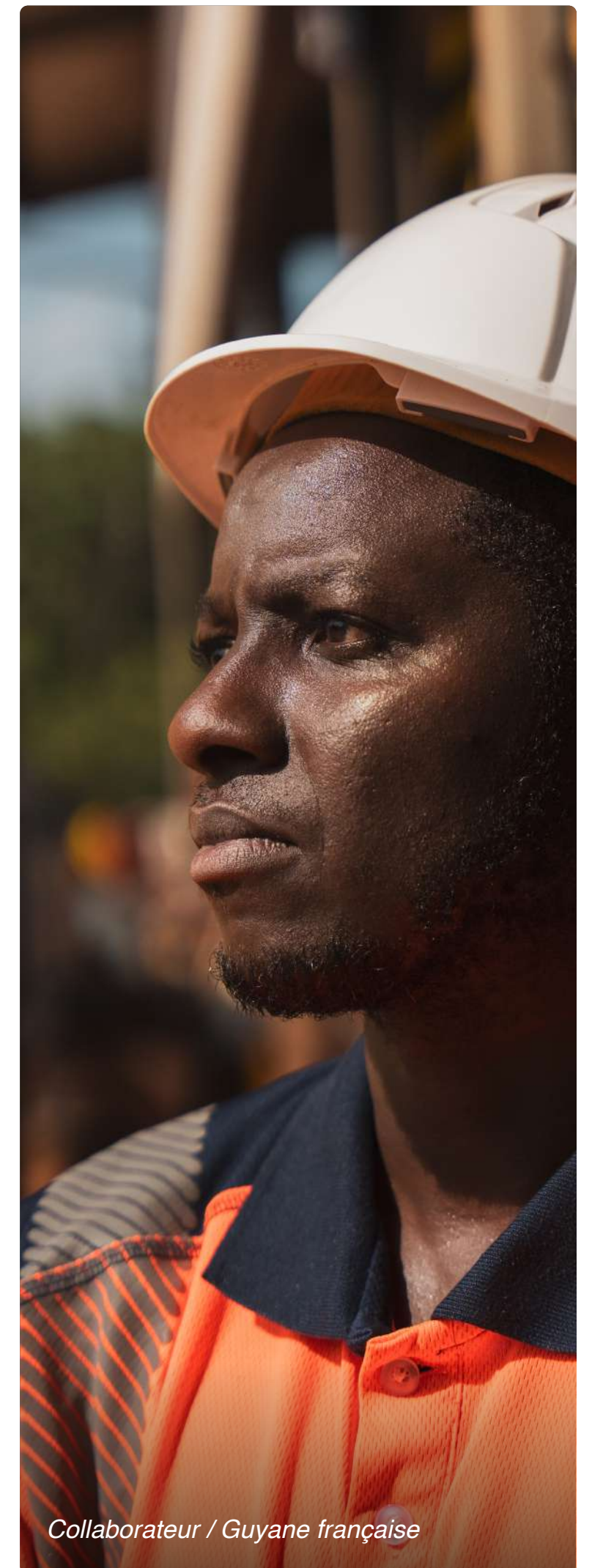
**17 %**  
Autres

**15**

Zones d'Influence

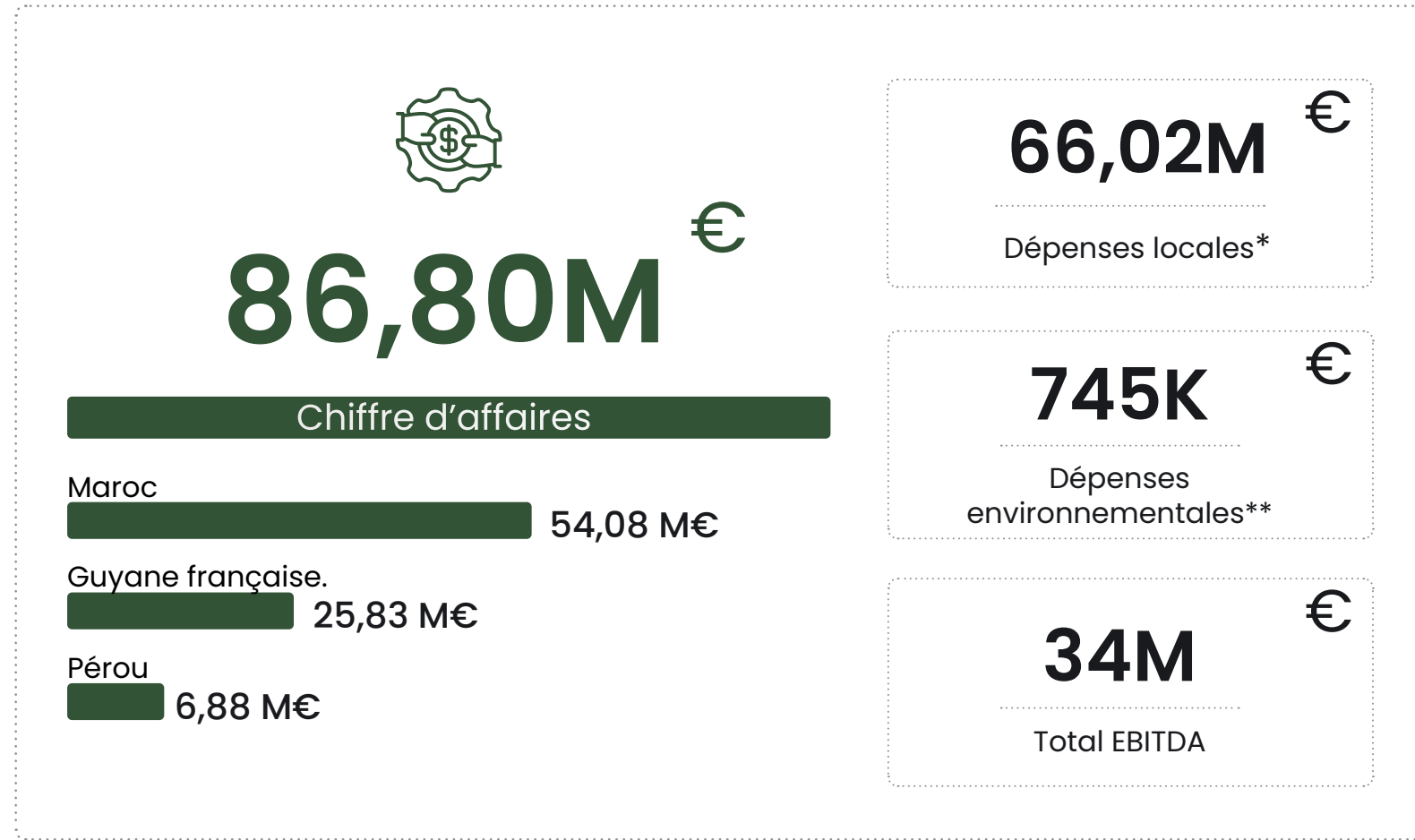
**635.419**

Habitants de la zone d'influence





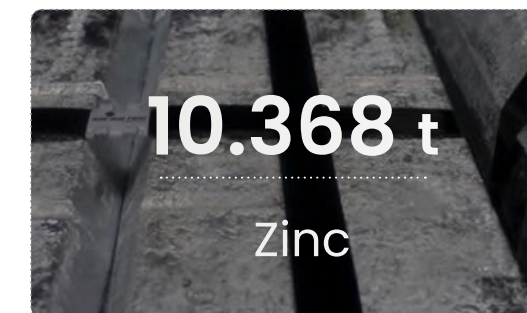
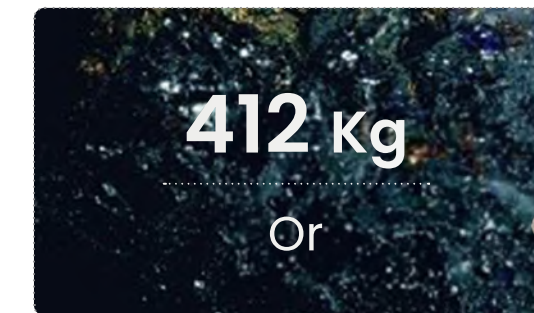
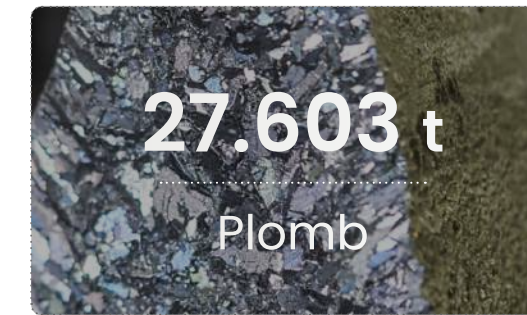
## Performances financières



\*Ceci comprend les achats aux fournisseurs locaux, les achats nationaux, les dons, les droits et servitudes, les donations communautaires, ainsi que les participations à des événements communautaires, les impôts et la masse salariale.

\*\*Ceci comprend les dépenses environnementales, le contrôle et la surveillance de l'environnement, les coûts des géotextiles, le personnel chargé de l'environnement, les campagnes de revégétalisation, la gestion des déchets, la gestion de l'air, la gestion de l'eau ainsi que les études et rapports sur la biodiversité.

## Performances opérationnelles

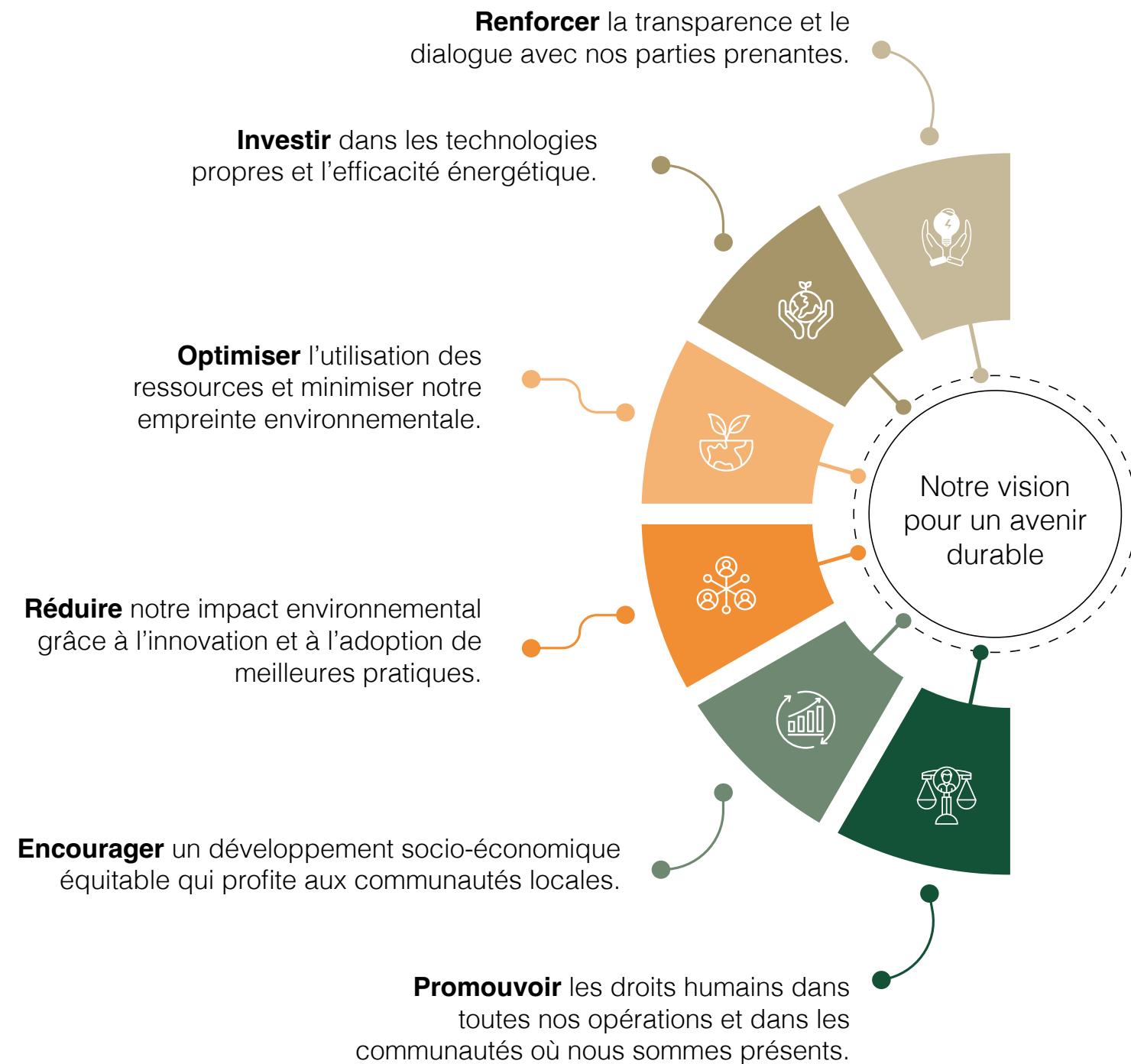




# Notre vision

En tant qu'acteur majeur de l'industrie minière, nous sommes conscients de notre rôle, mais aussi de la responsabilité de nos actes dans ce changement historique. La responsabilité sociale d'entreprise est au cœur de notre philosophie et au centre de chacune de nos décisions. Notre vision pour les 10 prochaines années est de devenir un groupe minier encore plus durable, en réduisant notre impact environnemental et social, tout en favorisant une croissance économique durable dans les régions où nous opérons.

## Nous nous engageons à diriger la transition vers une économie plus juste et plus durable :



# Notre vision à l'horizon 2030

AMG continue de faire avancer la feuille de route établie en 2020, qui couvre 7 objectifs dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, parmi les 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

## Notre vision pour un avenir durable:





# Nos parties prenantes au coeur de nos préoccupations

Le Groupe place le dialogue et l'écoute au coeur de la relation avec ses parties prenantes. Cette démarche partenariale renforce la durabilité et efficacité des actions du Groupe.

## Fournisseurs

Nous donnons la priorité à la sélection de fournisseurs locaux, en établissant des relations fondées sur le respect et la confiance afin de promouvoir et de contribuer au développement de l'économie locale. Cet engagement se traduit par des processus clairs et transparents, garantissant des relations mutuellement bénéfiques. Nous nous efforçons de diffuser les principes que nous défendons tout au long de notre chaîne de valeur.

### Promesse de Valeur :

Nous offrons de la transparence, des règles claires et des relations mutuellement bénéfiques.

### Principaux enjeux :

- Approvisionnement local et emplois locaux
- Compétitivité des entreprises
- Négociation et conventions collectives
- Zones réhabilitées et indemnisées
- Gestion et traitement de l'eau
- Gestion de l'impact environnemental

## Collaborateurs

En tant que défenseurs de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), nous nous efforçons d'être un employeur exemplaire et de cultiver un environnement de travail sûr, équitable et respectueux pour nos collaborateurs. Nous reconnaissons que nos collaborateurs sont notre ressource la plus précieuse et nous nous engageons à accompagner leur croissance personnelle et professionnelle. De plus, nous élargissons notre préoccupation au bien-être de leurs familles.

### Promesse de Valeur :

Ajouter de la valeur grâce à la gestion des talents humains, améliorant la qualité de vie et le bien-être global des personnes.

### Principaux enjeux :

- Santé, sécurité et bien-être
- Formation et développement des collaborateurs
- Approvisionnement local et emploi
- Zones réhabilitées et indemnisées
- Gestion et traitement de l'eau
- Gestion de l'impact environnemental
- Respect des Droits de l'homme

## Communautés

Nous reconnaissons l'importance de collaborer conjointement et respectueusement avec les communautés dans lesquelles nous opérons. Conscients que nos actions peuvent impacter ces domaines, nous nous engageons à minimiser toute répercussion négative et à maximiser les effets positifs que nous générons.

### Promesse de Valeur :

Contribuer à la création de conditions de développement et de valeur partagée dans nos zones d'influence, en favorisant la viabilité des projets et la consolidation des opérations.

### Principaux enjeux :

- Négociation et accords collectifs
- Acquisition et emploi local
- Zones réhabilitées et compensées
- Gestion et traitement des eaux
- Gestion d'impacts environnementaux
- Gestion de résidus
- Gestion de la biodiversité



Collaboratrice / Guyane française



## Actionnaires et Investisseurs

Nous entretenons une relation transparente et étroite avec nos actionnaires, fondée sur une communication claire et opportune. Nous leur fournissons des informations pertinentes via différents canaux, notamment des rapports annuels et des communiqués de presse. Notre engagement est de créer une valeur constante grâce à des opérations efficaces et des investissements stratégiques.

### Promesse de Valeur :

Cultiver une relation solide et de confiance avec nos actionnaires en leur fournissant des informations opportunes et fiables, tout en œuvrant continuellement à créer de la valeur sur le long terme.

### Principaux enjeux :

- Exécution de projets
- Compétitivité des entreprises
- Gestion de l'impact environnemental
- Gestion et traitement de l'eau
- Des zones réhabilitées et indemnisées
- Gestion de l'énergie
- Éthique et culture

## Entités Gouvernementales

Nous sommes conscients de l'importance d'établir des relations solides et collaboratives avec les autorités dans les régions où nous opérons. Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations applicables, en agissant toujours avec intégrité et transparence. Afin de contribuer positivement au développement durable des communautés et au bien-être de toutes les parties prenantes, nous maintenons un dialogue ouvert et constructif avec les autorités gouvernementales.

### Promesse de Valeur :

Le Groupe s'engage à faciliter l'articulation multi-acteurs entre les entreprises privées et l'État à tous les niveaux.

### Principaux enjeux :

- Santé, sécurité et bien-être
- Approvisionnement local et emploi
- Gestion de l'impact environnemental
- Compétitivité des entreprises
- Équité, diversité et inclusion
- Négociation et conventions collectives
- Respect des Droits de l'homme
- Respect des codes miniers des pays où nous opérons







# Notre vision d'un avenir durable

Dans le cadre de notre recherche constante d'excellence et d'impact positif, la stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) du Groupe repose sur trois piliers essentiels :



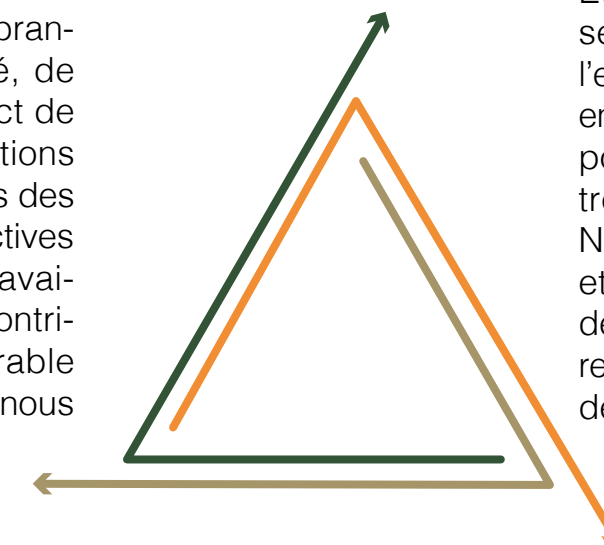
## Responsabilité Gouvernementale :

À travers nos interactions avec les entités gouvernementales, nous gardons un engagement inébranlable en faveur de l'intégrité, de la transparence et du respect de toutes les lois et réglementations applicables. Nous établissons des relations positives et constructives avec les autorités locales, travaillant en collaboration pour contribuer au développement durable des régions dans lesquelles nous sommes présents.



## Responsabilité Environnementale :

Étant engagés dans la préservation et la protection de l'environnement, nous mettons en œuvre des pratiques et des politiques qui minimisent notre impact environnemental. Nous contribuons à la santé et à l'équilibre de la planète, de la gestion responsable des ressources en eau à l'adoption de technologies durables.



## Responsabilité Sociale :



Nous sommes conscients que notre succès dépend étroitement du bien-être des communautés ; pour cette raison, nous promovons les initiatives qui génèrent un impact positif sur la société. Nous nous efforçons d'être un agent de changement positif, travaillant main dans la main avec les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous participons à l'implantation des programmes éducatifs aux projets de développement communautaire.



# Notre stratégie RSE

Une stratégie intégrée pour un développement durable et responsable



Dieu Merci / Guyane française



## Volet Environnemental

**Nous nous engageons à protéger activement l'environnement**

**Atténuer les impacts environnementaux grâce à une gestion proactive :**

Nous gérons les impacts environnementaux en mettant en œuvre des mesures préventives et correctives qui reflètent notre engagement en faveur du développement durable.

**Compenser l'impact par la réhabilitation des terres et en reboisant :**

Nous compensons l'impact environnemental grâce à des projets de réhabilitation des terres visant à restaurer et revitaliser les zones touchées par nos opérations.

**Préserver la biodiversité avec une gestion responsable :**

Nous nous engageons à préserver la biodiversité, à promouvoir des pratiques de gestion responsables qui protègent et favorisent la diversité dans nos zones d'influence.

**Promouvoir l'efficacité des ressources naturelles et optimiser l'énergie avec une gestion efficace :**

Nous gérons notre énergie en recherchant constamment des moyens d'optimiser notre empreinte énergétique afin de la réduire et de promouvoir la durabilité.

**Assurer une gestion durable de l'eau :**

Nous nous engageons pour une gestion responsable et durable de l'eau, garantissant son utilisation efficace et contribuant à la préservation de cette ressource essentielle.

**Optimiser efficacement la gestion des déchets :**

Nous recherchons constamment des solutions efficaces pour optimiser la gestion des déchets, en réduisant la production et en promouvant des pratiques durables dans la gestion des déchets.





## Volet social et sociétal

### Placer l'humain au cœur de notre entreprise

#### Prioriser la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs :

Nous nous engageons à placer la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs comme une priorité dans nos opérations afin d'éviter les incidents de travail.

#### Accompagner le développement professionnel :

Nous nous employons à fournir les outils essentiels à nos collaborateurs et assurons la croissance de nos équipes grâce à des programmes de formation continue.

#### Favoriser la croissance économique et la création d'emplois en contribuant au développement des communautés locales :

Nous contribuons au développement durable des communautés locales. Nous priorisons l'approvisionnement local afin de générer des emplois locaux, pour le développement économique local.

#### Respectez les lois et les droits de l'homme :

Nous respectons les lois applicables et les droits de l'homme, garantissant un environnement de travail éthique et juridiquement sain pour tous nos collaborateurs. Nous promovons les principes fondamentaux dans nos opérations et nos relations commerciales.

#### Promouvoir l'inclusion et la diversité :

Nous favorisons un environnement inclusif et diversifié, éliminant toutes les formes de discrimination et mettant en avant la contribution unique de chaque individu.

#### Faciliter un dialogue constructif :

Nous respectons le droit à la négociation collective et nous engageons à maintenir un dialogue ouvert et collaboratif avec les représentants syndicaux et communautaires afin de parvenir à des accords mutuellement avantageux.



Dieu Merci / Guyane française

# Nous plaçons l'humain au cœur de nos engagements



## Volet sur la gouvernance

### Une culture dédiée à l'excellence

#### Excellence dans l'exécution de projets :

Nous nous efforçons d'atteindre l'excellence dans l'exécution des projets, en appliquant des méthodologies efficaces et en assurant l'alignement stratégique, de la planification à la mise en œuvre.

#### Promotion de la compétitivité des entreprises :

Nous améliorons notre compétitivité grâce à l'efficacité opérationnelle et à l'innovation. Nous sommes une référence en matière de pratiques responsables pour contribuer au développement durable.

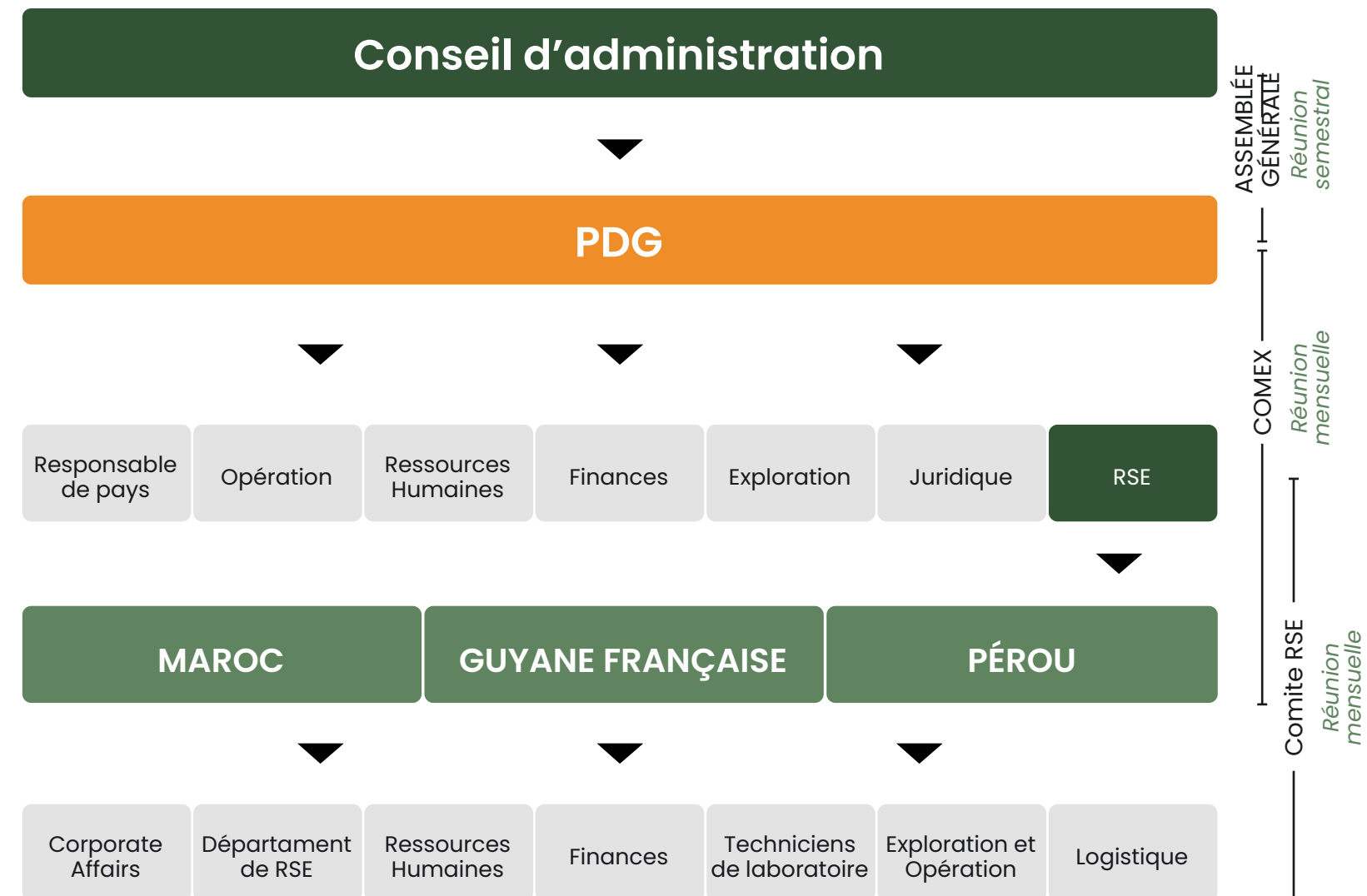
#### Renforcement de l'éthique et la culture organisationnelle :

Nous renforçons notre éthique des affaires et notre culture organisationnelle, en promouvant des valeurs qui favorisent l'intégrité, la transparence et la responsabilité à tous les niveaux du Groupe.



# Comment assurons-nous la durabilité ?

Afin d'atteindre nos objectifs annuels en tant que groupe minier, nous avons mis en place une structure organisationnelle qui nous permet de suivre de près les progrès réalisés pour chacun de nos piliers de développement durable. Cette structure repose sur une gestion matricielle, qui communique activement avec chaque site afin de suivre les progrès réalisés par rapport au plan annuel, dans le cadre de réunions mensuelles.



Suykutambo / Pérou



# Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) sont un appel mondial lancé par les Nations Unies pour relever des défis cruciaux pour l'humanité. Nous cherchons à être leader dans notre secteur et à contribuer au développement d'un avenir plus durable pour tous. Respectant les cadres internationaux comme les ODD, les principes de l'OCDE, et les conventions de l'OIT, ainsi que les droits de l'homme, AMG assume pleinement ses responsabilités dans les pays où elle opère.

## Dans le Groupe, nous nous alignons sur :

- Les cadres d'action internationaux des ODD.
- Les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).
- Les entreprises multinationales et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Les droits de l'Homme pour jouer un rôle actif dans la société et remplir toutes ses obligations dans les pays où nous opérons.

**Nous nous efforçons d'atteindre ces objectifs et d'aligner nos opérations sur des objectifs durables.**



Collaboratrice / Guyane française

Cette approche repose sur la compréhension que les aspects de la durabilité sont interconnectés et se renforcent mutuellement. Nous développons une approche globale et intégrée de la gestion de la durabilité, fondée sur la science et alignée sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Notre objectif est de produire des résultats concrets, démontrables et alignés sur les priorités mondiales en matière de développement durable. La section consacrée aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dans notre rapport détaille les conformités entre les objectifs de notre stratégie de développement durable et les ODD. Elle fournit également des références à des informations complémentaires sur notre approche de gestion et sur la manière dont le Groupe a progressé dans la réalisation de ses objectifs en 2022.





## Alignés sur les objectifs de développement durable



### ODD 3 : Santé et Bien Être

Nous garantissons un environnement sûr pour nos collaborateurs et les communautés locales afin de promouvoir leur santé et leur bien-être. Grâce à des programmes spécifiques de sécurité et de santé, nous nous efforçons de prévenir les accidents professionnelles.



### ODD 4 : Éducation de qualité

Nous promovons des programmes de formation efficaces pour le développement de nos collaborateurs. Nous développons leurs compétences en gestion de projets, sécurité au travail, santé et bien-être, entre autres aspects clés.

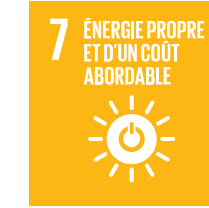


### ODD 6 : Eau propre et assainissement

Nous gérons l'eau de manière responsable et minimisons l'impact sur les écosystèmes aquatiques. Nous travaillons en étroite collaboration avec les communautés locales et les autres parties prenantes pour promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.



Maroc



### ODD 7 : Une énergie abordable et non polluante

Nous minimisons notre impact grâce à des pratiques de gestion responsable des déchets, à la conservation de l'énergie et à la réduction des émissions et de la pollution. Nous garantissons l'efficacité énergétique de nos opérations et favorisons l'utilisation des énergies renouvelables.



### ODD 8 : Travail digne et croissance économique

Nous créons des emplois de qualité et contribuons à la croissance économique des communautés locales. Nous promovons la diversité et l'inclusion de nos collaborateurs, en collaborant avec les communautés pour développer des opportunités économiques durables.



### ODD 15 : Vie des écosystèmes terrestres

Nous préservons la biodiversité et les écosystèmes terrestres dans nos zones d'intervention. Nous identifions les espèces locales et concevons des stratégies de conservation et de réhabilitation pour maintenir l'équilibre environnemental.



### ODD 17 : Des partenariats pour atteindre les objectifs

Nous créons diverses alliances stratégiques pour atteindre des objectifs communs de durabilité et de développement. Nous travaillons en partenariat avec des entreprises spécialisées dans des domaines cruciaux tels que la communication et l'environnement. Ceci qui nous permet de renforcer notre capacité à atteindre les objectifs fixés et à promouvoir un impact positif durable.



# Analyse de risques et matrice de matérialité

La matrice de matérialité occupe une place centrale dans la stratégie de développement durable du Groupe, offrant une représentation visuelle des aspects les plus pertinents pour nos parties prenantes internes et externes. Cet outil est élaboré selon une méthodologie qui associe l'analyse des tendances en matière de responsabilité sociale des entreprises à la sélection de risques alignés sur les ODD. La participation active de nos parties prenantes garantit que leurs perceptions et préoccupations sont prises en compte dans nos stratégies. En pondérant ces réponses, nous obtenons une vision équilibrée, nous permettant d'identifier les aspects les plus critiques pour la durabilité du Groupe. Cette approche illustre notre engagement envers une prise de décision éclairée et une gestion proactive des risques.

## Étapes méthodologiques

- 1 **Analyse des tendances RSE 2023**
- 2 **Sélection des Risques Alignés aux ODD**
- 3 **Enquêtes auprès des parties prenantes**
- 4 **Analyse et pondération des réponses**
- 5 **Construction de la matrice de matérialité**
- 6 **Amélioration continue**

## Analyse des risques



Figure 1. Méthodologie d'évaluation des risques au sein du Groupe

# Matrice de matérialité

## Nos principales priorités



### Environnemental

- Zones réhabilitées et compensées
- Gestion de la biodiversité
- Gestion de l'énergie
- Gestion et traitement de l'eau
- Gestion de l'impact environnementale
- Gestion des déchets



### Sociale

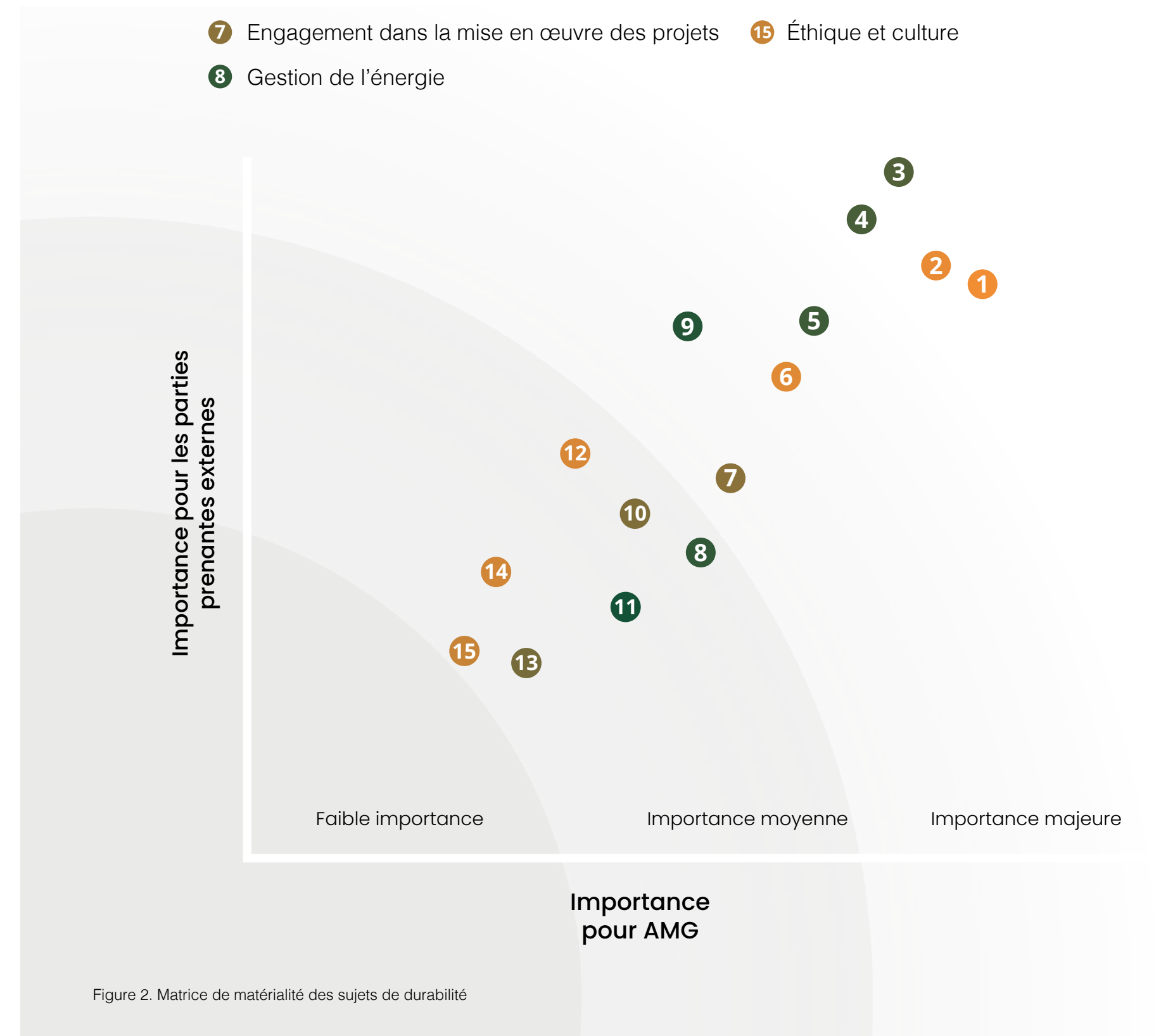
- Santé, sécurité et bien-être
- Formation et développement des collaborateurs
- Respect des droits des hommes
- Équité, diversité et inclusion
- Achats locaux et création d'emplois locaux
- Dialogue sociale



### Gouvernemental

- Éthique et culture
- Compétitivité de l'entreprise
- Engagement dans la mise en œuvre des projets

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| 1 Santé, sécurité et bien-être                  | 9 Gestion des déchets             |
| 2 Achats locaux et création d'emplois locaux    | 10 Compétitivité de l'entreprise  |
| 3 Gestion de l'impact environnemental           | 11 Gestion de la biodiversité     |
| 4 Des zones réhabilitées et reboisées           | 12 Respect des droits des hommes  |
| 5 Gestion et traitement de l'eau                | 13 Équité, diversité et inclusion |
| 6 Formation et développement des collaborateurs | 14 Dialogue sociale               |
| 7 Engagement dans la mise en œuvre des projets  | 15 Éthique et culture             |
| 8 Gestion de l'énergie                          |                                   |







3

## Protection de l'environnement

Dans cette section

Dieu Merci / Guyane française

# Volet environnemental

## Nous nous engageons à protéger activement l'environnement

Nous menons une politique de gestion environnementale responsable, en préservant les ressources naturelles et en respectant les écosystèmes dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous sommes conscients de l'impact que notre activité peut avoir sur le milieu naturel, et nous nous efforçons de le réduire.

En Guyane Française, au titre de ses activités minières, le Groupe est tenu de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement. Cette réglementation est établie par le Code Minier et le Code de l'Environnement et contrôlée par Direction Générale des Territoires et de la Mer de Guyane (DGTM, ex-DEAL) et de l'Office National des Forêts – (ONF). Les réglementations Péruviennes et Marocaines sont du même ordre et font l'objet de la même rigueur en ce qui concerne le respect de l'environnement.



Dieu Merci / Guyane française



# Exploitation minière responsable



L'une des clefs du succès du Groupe réside dans notre expertise à gérer les activités qui créent une valeur durable. Des Études d'Impact Environnemental (EIE) sont réalisées pour chaque nouveau projet minier ou dès qu'une modification majeure de nos installations industrielles est à prévoir. Elles répondent aux exigences réglementaires en vigueur dans chaque pays où nous opérons et font l'objet d'une concertation publique avant d'être approuvées par les autorités locales

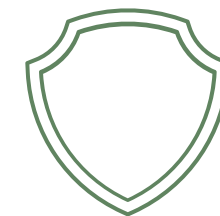
## Plan de fermeture et de remise en état de la mine

Notre dévouement envers la responsabilité environnementale est perceptible à chaque étape de nos projets miniers. Avant même de commencer l'extraction, nous prévoyons la fermeture et la réhabilitation du site minier. Notre objectif est de restaurer la terre à un état productif et durable, en harmonie avec son environnement naturel. Ainsi, la planification de la fermeture et de la remise en état est intégrée dès les premières phases du développement et de l'exploitation. Nous demandons à toutes nos filiales d'élaborer et de mettre à jour régulièrement des plans de fermeture et de réhabilitation finale. Ces plans font l'objet d'une révision annuelle et d'une mise à jour des exigences financières. Pour témoigner de notre engagement, nous avons alloué plus de 2,6M euros à la garantie financière des sites en exploitation.



### 1. Éviter :

Nous appliquons des mesures visant à prévenir toute incidence néfaste sur l'environnement dans notre zone d'influence, en abordant à la fois les impacts directs, indirects et cumulatifs, dans le but de minimiser au maximum les préjudices causés à certaines composantes de la biodiversité.



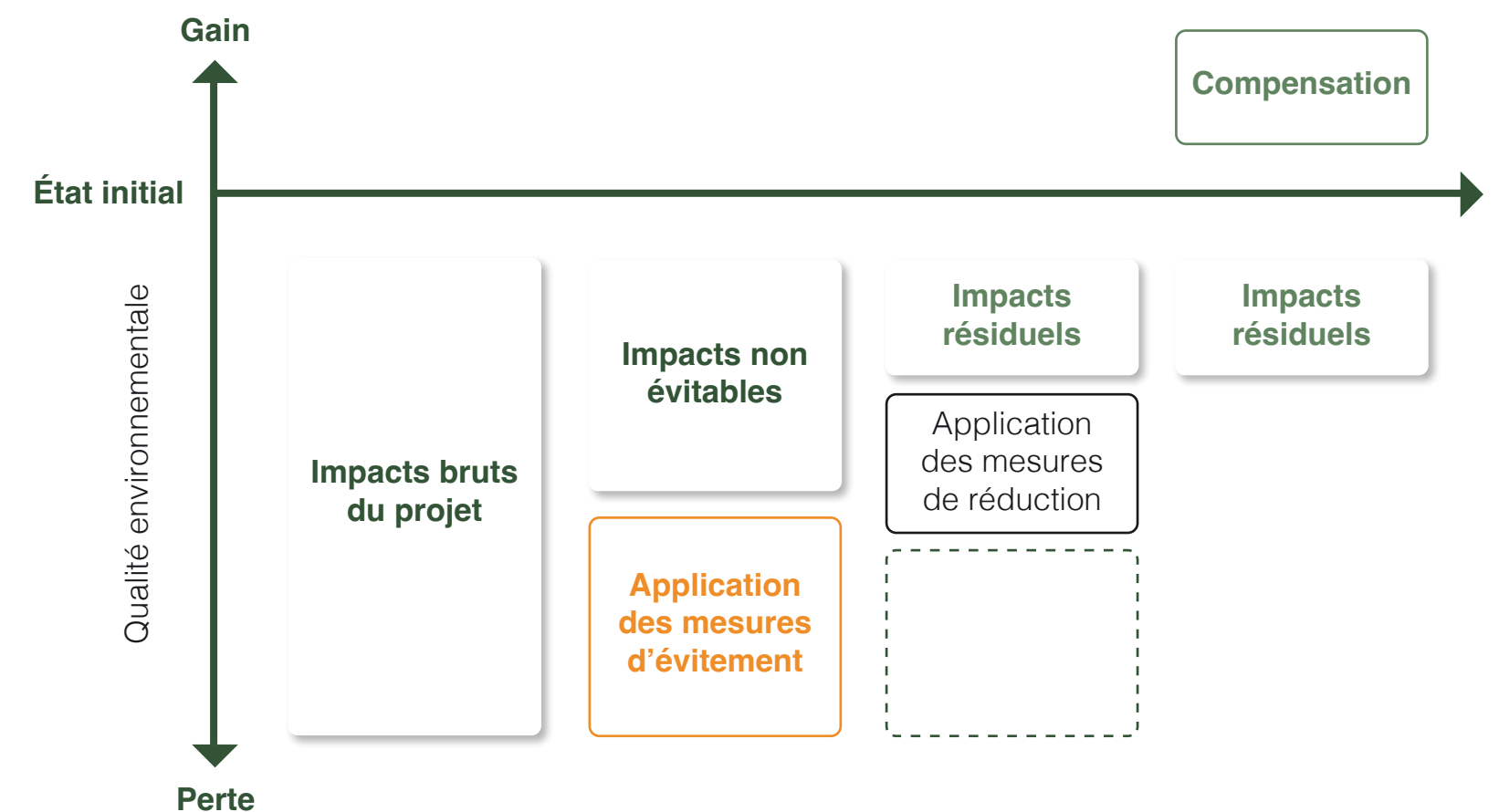
### 2. Atténuer :

Nous prenons des mesures pour réduire la gravité des impacts environnementaux. Ces actions sont conçues pour réduire la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts qui ne peuvent être complètement évités dans la pratique.



### 3. Compenser :

Nous nous efforçons de restaurer et de réhabiliter les zones impactées par l'exploitation minière. Cela implique de rendre la terre à son état initial et de restaurer, quand cela est possible, une végétation indigène et endémique pour rétablir et protéger l'écosystème naturel.



**Éviter :** une mesure d'évitement modifie un projet fin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet pourrait engendrer.

**Atténuer :** une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités.

**Compenser :** une mesure compensatoire a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.



# Une approche innovante pour la reforestation à grande échelle

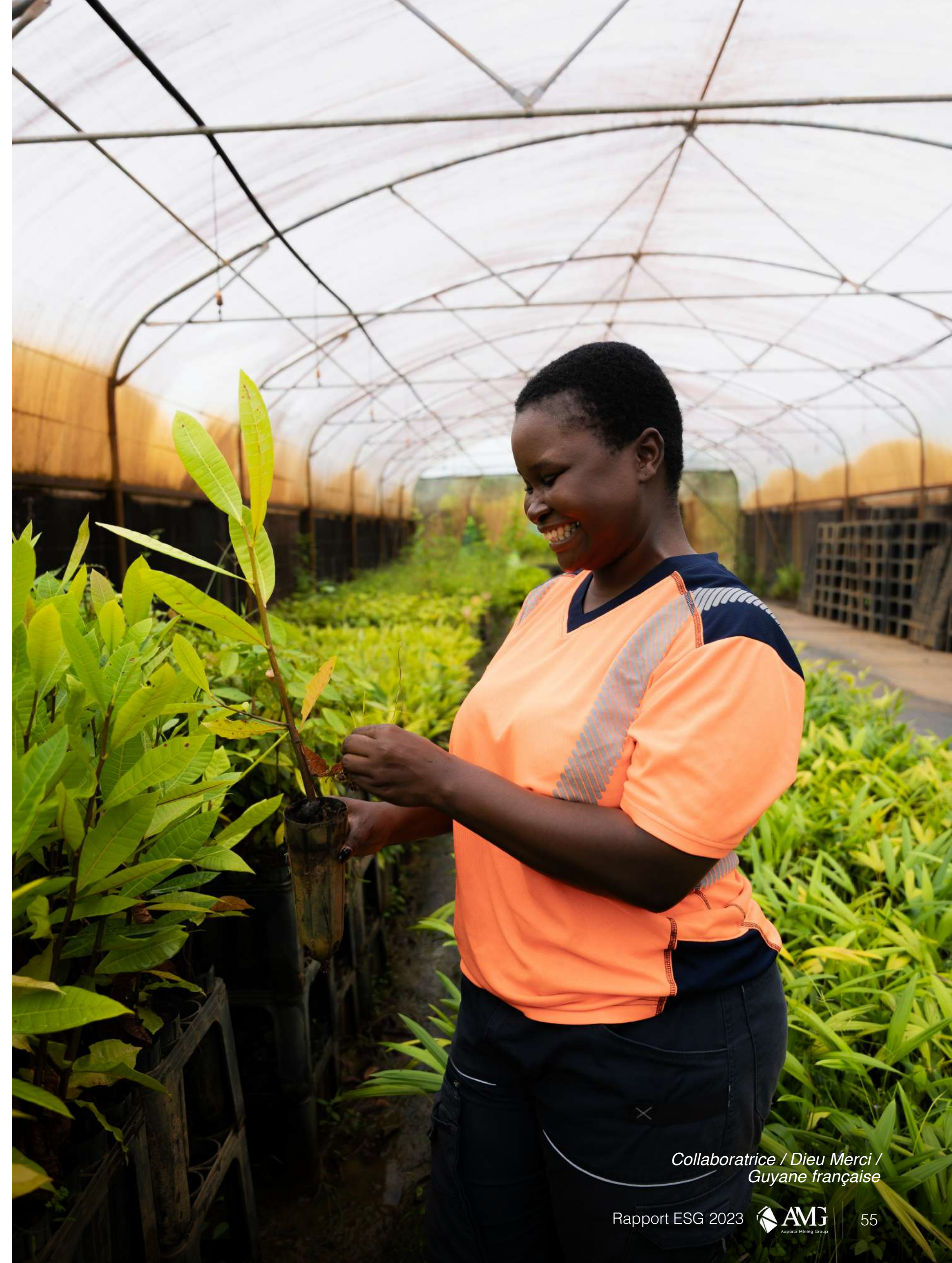


En partenariat avec Morfo, le Groupe utilise une méthode innovante de reforestation à grande échelle. Elle combine recherche, développement, intelligence artificielle, plateforme en ligne de gestion et suivi de projet, Système d'Information Géographique (SIG) et technologie de drone pour la plantation et le suivi de parcelles avec une haute précision. Ce projet se décompose en quatre grandes étapes :



Collaboratrice / Dieu Merci /  
Guyane française

- 1 Diagnostic complet de la zone à restaurer
- 2 Planification d'une stratégie de plantation appropriée
- 3 Plantation par drone pour couvrir de larges zones
- 4 Suivi régulier et sur le long terme



Collaboratrice / Dieu Merci /  
Guyane française

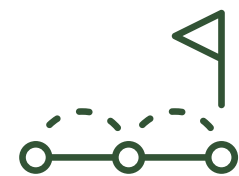


## 1. Diagnostic :

Nous analysons l'ensemble de la surface du périmètre d'action pour identifier les zones à restaurer, et construire une stratégie de plantation. Le diagnostic permet d'adapter les solutions pour restaurer efficacement le site, réduisant ainsi les risques d'échec. Ce diagnostic permet :



D'étudier la qualité du sol et des conditions environnementales.



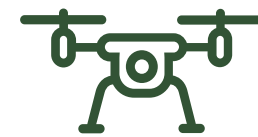
De déterminer les étapes nécessaires pour une restauration efficace du terrain.



De Planifier la plantation de végétation appropriée pour chaque partie du terrain.



D'élaborer un schéma de plantation visant à maximiser les chances de réussite du projet.



De poser les bases d'un suivi long terme en établissant un référentiel initial.



Dieu Merci / Guyane française



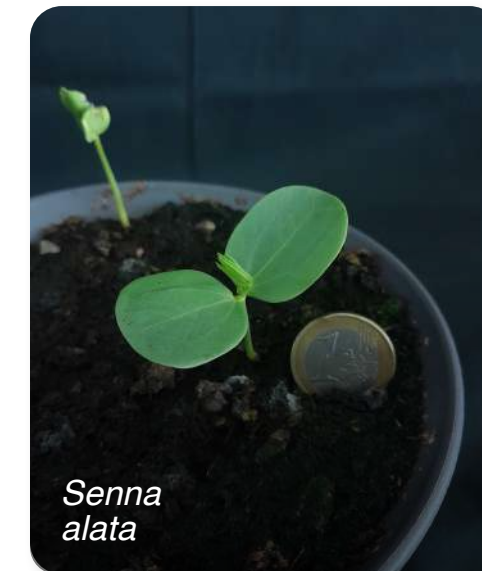
Dieu Merci / Guyane française

## 2. Planification :

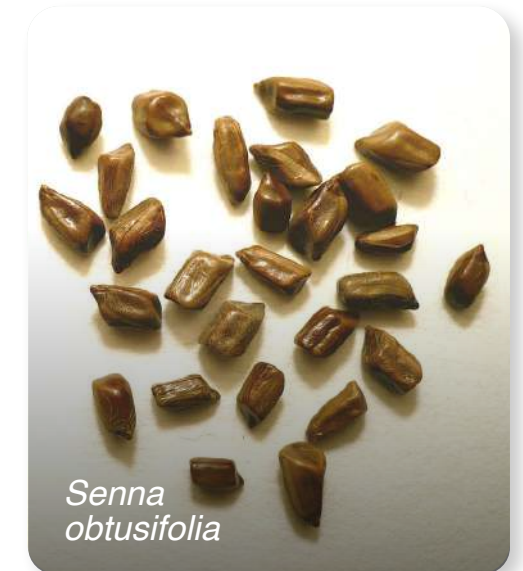
Nous analysons l'ensemble de la surface du périmètre d'action pour identifier les zones à restaurer, et construire une stratégie de plantation. Le diagnostic permet d'adapter les solutions pour restaurer efficacement le site, réduisant ainsi les risques d'échec. Ce diagnostic permet de savoir :



Cajanus cajan



Senna alata



Senna obtusifolia



### QUOI PLANTER ?

Nous sélectionnons les types spécifiques d'essences végétales à planter, en prenant en compte les caractéristiques et les besoins du site. Aujourd'hui, le catalogue comprend plus de 300 espèces qui ont été étudiées ou font actuellement l'objet d'investigations.



### OÙ PLANTER ?

Nous choisissons soigneusement les zones les plus appropriées pour la plantation en collaboration avec les acteurs locaux.



### COMBIEN PLANTER ?

Nous déterminons avec précision le nombre optimal d'essences et la densité de végétation à planter pour garantir un développement sain et équilibré de la végétation, tout en tenant compte des conditions du terrain et des objectifs de la plantation.



### 3. Plantation :

#### Efficacité

Après avoir identifié les meilleures conditions de plantation sur le terrain, nous intervenons pour planter des espèces méticuleusement sélectionnées avec notre partenaire Morfo. Leur approche méthodique garantit une mise en œuvre ordonnée et efficace à chaque étape du projet. La technologie des drones de Morfo permet de planter jusqu'à 50 fois plus rapidement que d'autres méthodes traditionnelles, tout en étant plus sécurisée.



#### Biodiversité

Morfo propose aujourd'hui un catalogue de 300 semences. Pour chaque projet, nous sélectionnons au moins 20 espèces adaptées en partenariat avec des laboratoires reconnus afin d'assurer la meilleure sélection pour une restauration écologique réussie : IRD, UFSCar, UFPR, etc.



#### Complémentarité

La technique utilisée avec les drones permet de disperser des capsules de graines pour une reforestation rapide et à grande échelle. Jusqu'à 20 % de plantation manuelle est intégrée dans nos projets lorsque les conditions le permettent, soutenant le développement des acteurs locaux dans la préservation des forêts.



#### Taux de Survie

En utilisant des capsules de graines, nous augmentons le taux de survie des graines jusqu'à 80 % en laboratoire, nécessitant ainsi beaucoup moins de semences, important dans le contexte de rareté actuel. Cette solution nous permet ainsi de restaurer un plus grand nombre d'hectares de forêts dégradées.

### 4. Suivi :

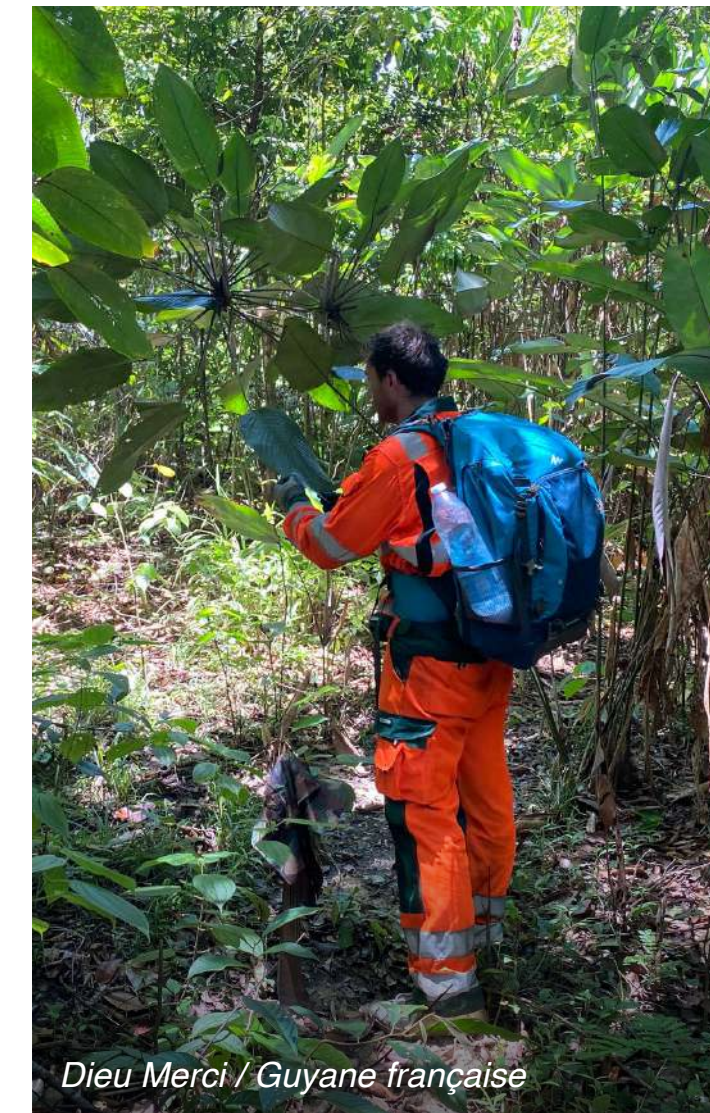
L'imagerie par drone et satellite permet d'évaluer la biomasse et la biodiversité, grâce à l'IA. Les analyses sur site incluent de l'imagerie par drone, des études de qualité du sol et du couvert végétal.

#### L'analyse approfondie du suivi

Le diagnostic initial est complété par avec un inventaire des espèces présentes et une analyse du sol et du climat. Un suivi de restauration, de biomasse et de biodiversité ainsi que le suivi des stocks de carbone sont également effectués. Des photos terrain permettent un suivi évolutif du site.

#### Un suivi régulier et sur le long terme

Un suivi de la reforestation de 5 à 30 ans selon la complexité, garanti la récupération durable. Pendant les 3 premières années, nous nous concentrons sur la phase de récupération initiale en réalisant des relevés semi-annuels par drones et grâce à des équipes terrain.





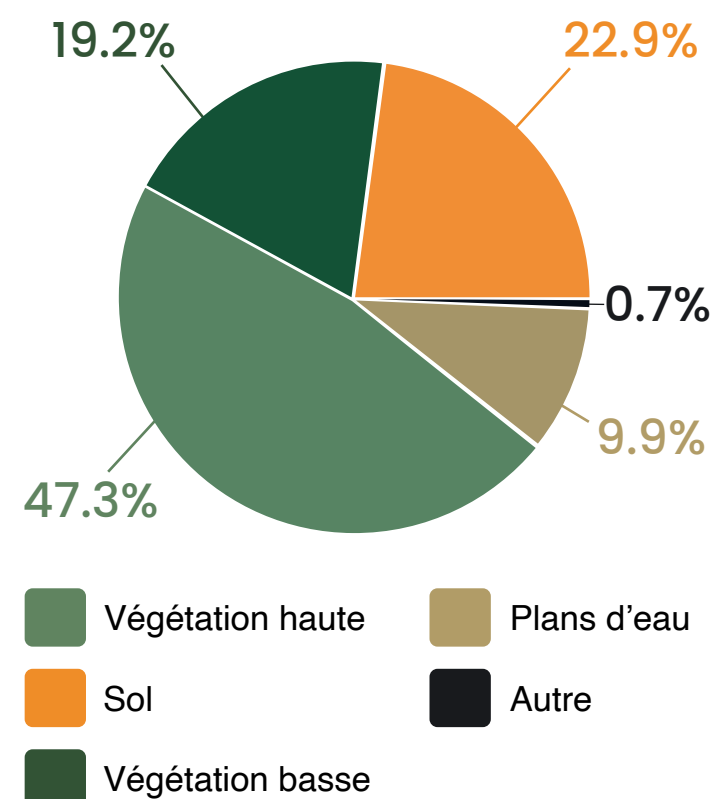
## Cas de succès

# La reforestation à grande échelle sur Dieu Merci

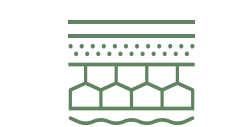
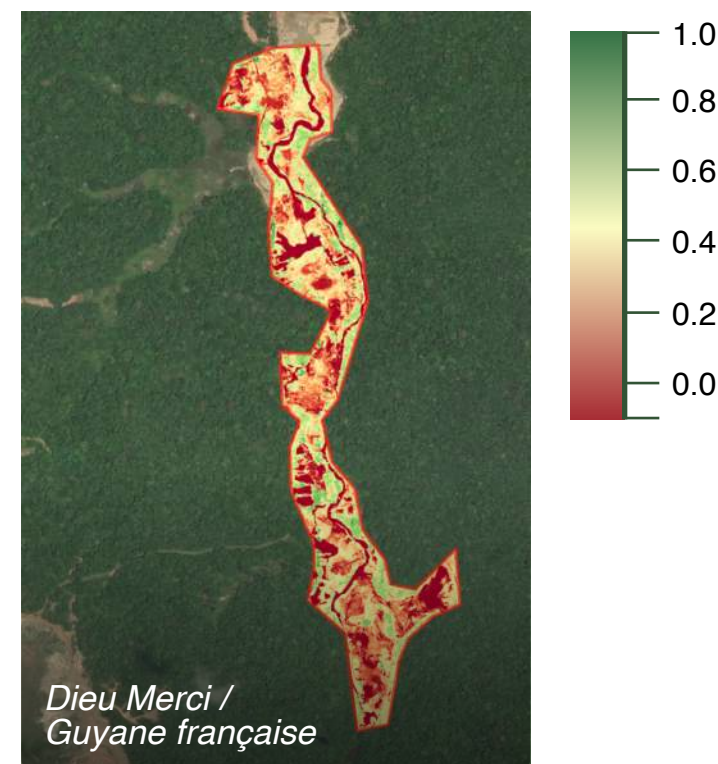
Notre projet situé à Dieu Merci, en Guyane française, a été un modèle de réussite dans le cadre du projet de réhabilitation de la zone dégradée du site. Ce projet a été mené en collaboration avec des experts en végétation et en conservation de l'environnement, et s'est déroulé en mettant en place les quatre phases stratégiques : le diagnostic, la planification, la plantation et le suivi.

**Pendant la phase de diagnostic,** nous avons réalisé une étude de la distribution du sol, du type de végétation présente et des risques potentiels d'érosion. De plus, une analyse détaillée du sol et de sa composition a été effectuée, ainsi qu'une évaluation du pourcentage de couverture végétale, de la présence de forêts et du stock de carbone CO2. Ces éléments ont fourni une base solide pour les étapes suivantes du projet.

### Distribution des terres :



### Carte de la végétation



**Acide**

Type de sol



**4,67**

Ph du sol



**47,3%**

Couverture forestière  
initiale



**66,5%**

Couverture végétale  
initiale

**Lors de la phase de planification,** neuf espèces de plantes endémiques de la région ont été soigneusement sélectionnées pour être plantées dans des zones stratégiques identifiées lors du diagnostic. Un plan détaillé a été établi, comprenant l'emplacement précis de chaque plante et la quantité à planter, afin de garantir une distribution équitable et efficace de la végétation dans la zone à réhabiliter. De plus, pour faciliter cette étape, Dieu Merci dispose d'une pépinière dédiée où les plantes sont plantées et soignées jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à être transplantées dans les endroits désignés. Cette infrastructure contribue de manière significative au succès et à l'efficacité du processus de reboisement.

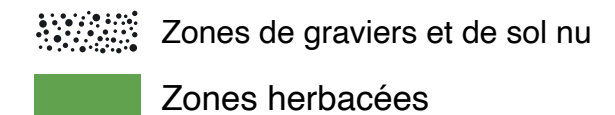
### Cartographie de la répartition des espèces :



#### Stratégies de plantation :



#### Stratégies de densité :





## Espèces endémiques de la flore :



*Cajanus  
cajan*



*Canavalia  
ensiformis*



*Crotalaria  
spectabilis*



*Stylosanthes  
campo grande*



*Senegalia  
polyphylla*



*Schizolobium  
amazonicum*



*Senna  
obtusifolia*



*Senna  
alata*

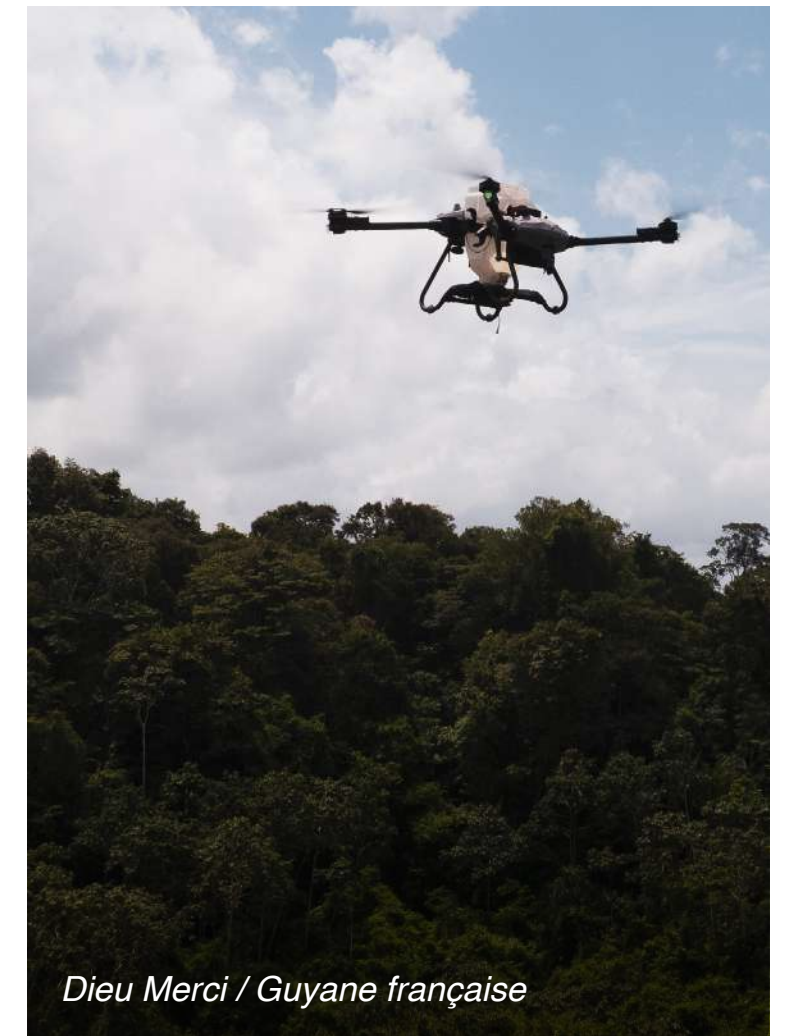


*Apeiba  
tibourbou*

**La phase de plantation** prévue pour 2024 sera basée sur le plan détaillé développé durant la phase de planification. Chaque zone désignée pour les différentes espèces de plantes a été soigneusement cartographiée, assurant une distribution cohérente et harmonieuse qui maximise le potentiel de croissance et de rétablissement de la végétation dans la zone.



*Dieu Merci / Guyane française*



*Dieu Merci / Guyane française*

Pour assurer le succès à long terme du projet, un suivi régulier sera effectué, comprenant l'évaluation de la progression de la végétation sur la zone, ainsi que le suivi des émissions de CO2 et des études de sol. Ces données fourniront des informations précieuses sur l'impact environnemental positif du projet et orienteront les futures initiatives de conservation et de réhabilitation du site de Dieu Merci.

Ce projet est le reflet de l'engagement du Groupe en matière de responsabilité environnementale et sa détermination à préserver et restaurer les écosystèmes locaux. En priorisant la réhabilitation des zones dégradées et la conservation de la biodiversité, le Groupe démontre son engagement en faveur d'un avenir plus durable et plus sain pour les communautés locales et l'environnement en général.



# Gestion de la biodiversité



Nous reconnaissons l'importance de la conservation de la biodiversité, la nécessité de systèmes de zones protégées correctement désignés et gérés, de même que d'une planification intégrée de l'utilisation des terres. Nous nous employons à protéger les écosystèmes et à minimiser ou éviter les impacts sur la biodiversité et les perturbations des terres.

Pour mener à bien une analyse exhaustive de la biodiversité dans nos zones d'exploitation, nous bénéficions du soutien et de l'orientation d'entreprises spécialisées telles que A.G.E. (Antilles Guyane Environnement). Elles collaborent avec nous sur des projets environnementaux, effectuant des études et des suivis réguliers dans les zones pour identifier et évaluer l'impact de notre activité sur la diversité biologique.

## Notre stratégie de prévention consiste à :

- 1 Optimiser la zone d'implantation de nos opérations en établissant une empreinte globale minimale.
- 2 Respecter les engagements environnementaux pris pour vérifier les paramètres de qualité de l'environnement avec un suivi de l'hydrobiologie, de la faune, de la flore et de la végétation afin d'éviter les impacts négatifs de nos opérations.
- 3 Former et sensibiliser nos employés pour générer une culture de respect de la biodiversité de notre environnement.

Lors des inventaires, nous avons comptabilisé sur notre site opérationnel de Dieu Merci :



234 espèces d'oiseaux dont une espèce très rare mentionnée pour la première fois dans la moitié nord de la Guyane - la Granatelle de Pelzen. Les inventaires ont permis d'ajouter 7 nouvelles espèces d'oiseaux sur la liste de la commune de Saint-Élie.



44 espèces d'amphibiens dont une espèce rare récemment décrite en 2022 - *Chiasmocleis jacki*. Population très importante de *Pipa rugueuse* (espèce rare) dans toutes les formations forestières autour du site.



Une espèce végétale protégée, *Habenaria longicauda*, trouve un habitat propice dans les zones humides créées par les activités minières (zones humides ouvertes).



Des grands mammifères, dont les félins, qui semblent particulièrement abondants dans la zone d'exploitation et tout autour du site. Au moins 3 jaguars ont été observés en quelques mois sur les pistes de la zone d'exploitation, ainsi qu'un ocelot traversant à la nage le bassin d'éclaircissement. Plusieurs pumas se baladent à une centaine de mètres de la base vie et à proximité de l'usine. Des espèces menacées telles que l'Atèle et le Tapir ont été observées dans l'enceinte du périmètre.





Les îlots forestiers permettent de conserver une faune importante et diversifiée sur l'ensemble du site. Les mammifères, les oiseaux et les amphibiens se rencontrent dans l'ensemble de la zone d'exploitation grâce à ces îlots. Le Groupe prévoit de connecter ces isolats forestiers en créant des continuités arborées sur l'ensemble du site et permettre aux animaux d'évoluer de part et d'autre de la zone d'exploitation.

Les amphibiens inféodés aux milieux ruraux de la zone d'exploitation sont toujours très abondants. Ces espèces bénéficient des nombreux plans d'eaux, des fossés et des mares temporaires omniprésentes en saison des pluies dans toute la zone d'activité. Pour ces espèces, les populations semblent au minimum stables, voire potentiellement en augmentation.



Scinax aux yeux rouges

# 910

Espèces de la flore et de la faune vulnérables et protégées

Les espèces plus remarquables et les cortèges associés aux forêts matures et aux zones humides naturelles sont bien représentés dans les boisements rivulaires de la mine. Ces dernières ne semblent pas particulièrement perturbées par les activités du Site. On retrouve des espèces intéressantes comme le Scinax proboscideus directement dans des anciens bassins de décantation. La majorité de ces espèces n'étaient malheureusement pas connues lors de l'état initial de 2015, il est donc difficile d'évaluer l'évolution des populations entre ces deux études. On peut néanmoins constater que des espèces remarquables comme la Chiasmoclele du Kotika Chiasmocleleis haddadi, la Rainette des bas-fonds Boana dentei ou encore la Pipa rugueuse Pipa aspera se reproduisent à quelques dizaines de mètres de la zone d'exploitation. L'activité ne semble pas avoir d'effets négatifs notables et impacter les amphibiens des milieux encore préservés autour du Site.

Parmi les espèces les plus communes en eau libre on retrouve la Centrolène des Oyampis Vitreorana ritae et l'Anomaloglosse des Guyanes Anomaloglossus baeobatrachus.

D'autres espèces très communes comme le Leptodactyle de Knudsen Leptodactylus knudseni ou encore la Phylloméduse bicolore Phyllomedusa bicolor fréquentent les mêmes habitats. Ce cortège compte 5 espèces à enjeux dont 3 remarquables : la Rainette des bas-fonds, l'Atélope des Guyanes et le Scinax proboscideus.

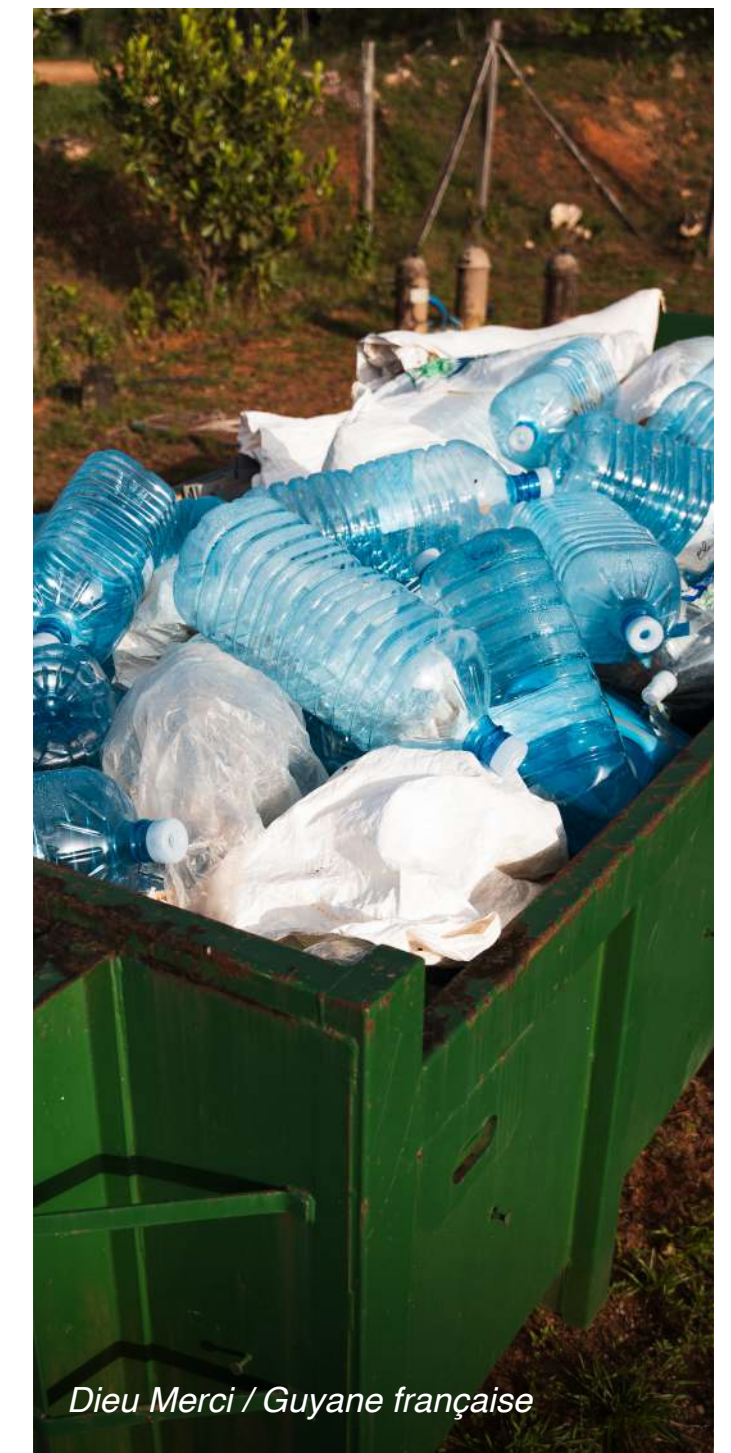
# Gestion des déchets



Chez AMG, on prend au sérieux la gestion des déchets, quel que soit leur type. On respecte toutes les règles en vigueur et on s'engage à gérer les déchets de manière efficace. Nous mettons l'accent sur le stockage sécurisé et le tri, impliquant l'élimination ou la valorisation des déchets, selon le plus approprié.

Nos équipes trient les déchets, qu'ils soient dangereux ou non, en interne. Le but étant de s'assurer que les déchets vont à l'endroit correct en fonction de leur nature et de leur dangerosité. Nous nous efforçons de suivre complètement nos déchets depuis leur création jusqu'à leur élimination finale ou leur transformation en ressources utiles.

Pour cela, depuis 2022, le Groupe utilise en Guyane Française Trackdéchets, une plateforme numérique gratuite développée par le Ministère de la Transition Écologique Français. Cette plateforme rend la gestion des déchets dangereux plus simple et plus sûre en apportant de la transparence et de la fiabilité dans la filière déchets et en simplifiant la traçabilité des déchets en temps réel. Notre volonté étant d'avoir un impact environnemental le plus bas possible en favorisant le recyclage et la valorisation dès que c'est possible.



Dieu Merci / Guyane française



# Nos réponses aux enjeux climatiques

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE



Au sein du Groupe, nous prenons au sérieux la gestion des déchets, quel que soit leur type. On respecte toutes les règles en vigueur et on s'engage à gérer les déchets de manière efficace. Nous mettons l'accent sur le tri, le stockage sécurisé et soit l'élimination soit la valorisation des déchets, selon ce qui est le mieux.

Le Groupe reconnaît les possibles répercussions du changement climatique sur sa valeur et, par conséquent, sur ses actionnaires. Les perturbations liées aux changements climatiques nous obligent à intégrer dans nos opérations des programmes tels que celui de l'économie d'énergie afin de réduire notre dépendance aux hydrocarbures et d'optimiser nos coûts de production. À terme, ceci nous permettra de garantir la continuité du modèle financier du Groupe.

tCO2 eq  
**2102**  
Scope 1

tCO2 eq  
**28.621,11**  
Scope 2

Ces changements climatiques peuvent être causés par le processus dynamique naturel de la Terre, des forces externes telles que des variations d'intensité dans la lumière du soleil, et plus récemment, par les activités humaines. Ces changements se traduisent par :



Un réchauffement de l'atmosphère (augmentation de la température moyenne mondiale)



Des précipitations intenses plus fréquentes ou des périodes de sécheresse plus longues.



Un réchauffement climatique et une acidification des océans.



Des tempêtes/cyclones plus intenses et fréquents



La fonte des calottes glaciaires et des glaciers

tCO2 eq  
**30.723,11**  
Total CO2 émissions (scope 1, scope 2) 2023

**-28.33%**

Réduction d'émissions de CO2 (scope 1, scope 2) par rapport à 2022 (en 2023 le périmètre du Pérou est réduit avec la sous-traitance de Auriverde)

Nous gérons activement notre consommation énergétique en recherchant continuellement des moyens d'optimisation afin de réduire notre empreinte énergétique et de promouvoir la durabilité. Cet engagement envers la décarbonisation se concrétise par plusieurs initiatives, telles que l'électrification de notre opération au Pérou et l'installation de panneaux solaires dans nos différentes filiales. Ces mesures visent à réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, à diminuer nos émissions de carbone et à progresser vers un avenir plus respectueux de l'environnement.



Dieu Merci / Guyane française



# Gestion et traitement de l'eau



Ressource naturelle précieuse, l'eau est essentielle au bien-être des communautés et à l'environnement dans lesquels le Groupe opère, ainsi qu'à la bonne marche de ses opérations minières. Les activités minières peuvent avoir un impact significatif sur les ressources en eau, en termes de quantité, mais aussi potentiellement sur leur qualité. Nous accordons une grande importance à l'impact de nos décisions et processus en matière de gestion de l'eau sur l'ensemble de nos activités. L'un des principaux objectifs est de recueillir toutes les informations nécessaires et de mettre en place un protocole de recyclage de l'eau pour les sites miniers où nous sommes présents. Afin de préserver les ressources partagées et d'éviter les impacts négatifs, toutes les eaux rejetées par nos mines doivent respecter les normes de qualité de l'eau définies par les autorités compétentes.

**Les objectifs de la stratégie de gestion de l'eau pour nos projets miniers sont les suivants :**



Favoriser l'utilisation d'une boucle d'approvisionnement fermée pour les besoins en eau de l'usine.



Minimiser les impacts sur le réseau hydrique environnant.





## Cas de succès

# Notre bilan hydrique sur le site Dieu Merci en Guyane française

### Étape 1 Approvisionnement en eau :

L'eau est principalement collectée dans un bassin de rétention des eaux pluviales, le bassin Ovide 1.

Cette eau est utilisée pour divers besoins dans l'usine, comme la préparation de réactifs chimiques et la conduite du processus.

### Étape 2 Recyclage de l'eau :

L'eau recirculée provient principalement du bassin de clarification des parcs à résidus, le bassin César Sud-Est 3.

Ce bassin récupère les lixiviats des boues filtrées dans les parcs à résidus adjacents et les recircule vers l'usine.

Cette recirculation assure un fonctionnement en circuit fermé des parcs à résidus et répond aux besoins en eau de l'usine.

La quantité d'eau recirculée est mesurée à l'aide d'un compteur volumétrique.

### Étape 3 Évolution et impact :

En 2023, l'utilisation d'eau recirculée a considérablement augmenté par rapport à 2022, contribuant à une réduction de 11 % de l'utilisation d'eau non recyclée.

Cette augmentation de l'eau recirculée témoigne de notre engagement à favoriser et à augmenter l'utilisation de l'eau en circuit fermé pour répondre aux besoins de l'usine tout en préservant les ressources hydriques.

### Étape 4 Surveillance continue de la qualité de l'eau :

La surveillance de la qualité de l'eau est effectuée de manière continue par le service environnement du Groupe à travers un programme rigoureux d'échantillonnage, d'analyse et d'audits.

Les échantillons sont également prélevés régulièrement pour s'assurer que le rejet final dans l'environnement respecte la norme de 0,1 ppm de cyanure total, une limite qui n'a jamais été dépassée au cours des trois années d'opérations.

En 2023, nous avons pompé **74.961 m<sup>3</sup>** d'eau depuis le bassin d'eau claire César Sud Est pour la réintroduire dans le processus de l'usine ; il s'agit de ce que nous appelons "l'eau recirculée". Ce volume d'eau participe à notre approche de circuit fermé, que nous cherchons à favoriser et à accroître pour répondre aux besoins de l'usine. Il a augmenté de **140 %** par rapport à l'année précédente, passant de 31.080 m<sup>3</sup> en 2022 à 74.961 m<sup>3</sup> en 2023.

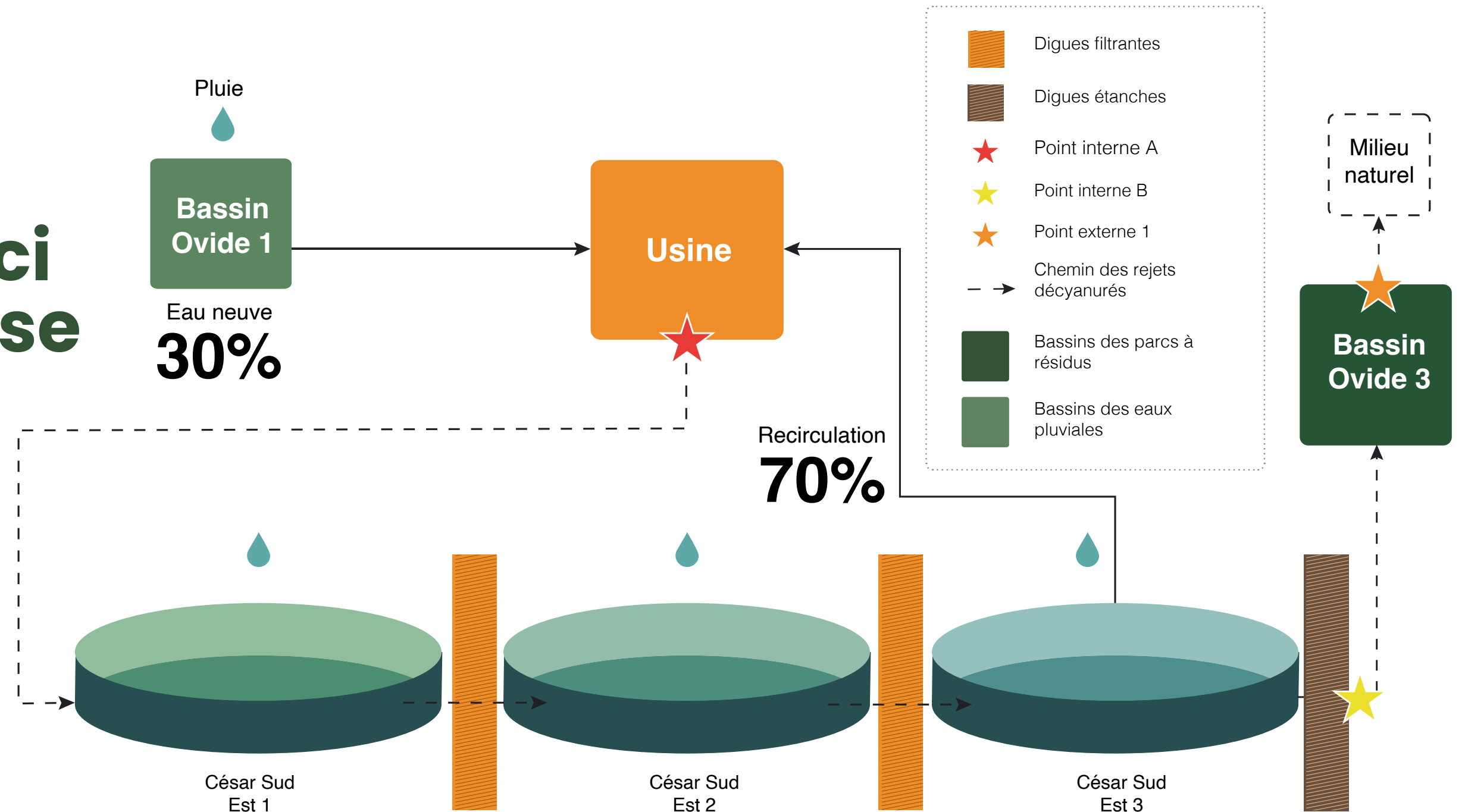


Figure 3. Bilan hydrique Dieu Merci



## Cas de succès

# Notre bilan hydrique à Tighza au Maroc

Avec une présence d'eau permanente dans les fractures ouvertes de la mine de Tighza, son pompage est devenu une nécessité pour assurer la continuité de l'activité. Après avoir subi une décantation dans des albraques à chaque niveau d'exploitation, l'eau d'exhaure est pompée en cascade jusqu'à la surface et clarifiée dans des bassins pour répondre aux normes des eaux industrielles.

Afin de prévenir tout rejet de l'excédent d'eau pompée dans la nature, la CMT a mis en place un réseau de canalisation de 20 km qui distribue cette eau aux riverains pour l'irrigation et le nettoyage. La sensibilisation des populations environnantes sur la non-potabilité de l'eau d'exhaure est régulièrement effectuée, et la qualité de cette eau est suivie par un laboratoire indépendant. En 2023, la part d'eau distribuée aux riverains s'est élevée à 53 %. Après son utilisation dans le processus industriel, l'eau d'exhaure est recyclée et stockée dans une digue pour une utilisation ultérieure, représentant 80 % de l'eau utilisée dans le processus industriel. De manière trimestrielle, la CMT procède à l'analyse de l'eau d'exhaure de la Digue ainsi que de celle de l'oued de Tighza en amont et en aval afin de prévenir toute pollution. Cette analyse est réalisée au moyen de différentes méthodes, qu'il s'agisse d'échantillonnage, de mesure du pH, de mesure de la conductivité ou encore d'absorption atomique.



Tighza / Maroc



# 80%

De l'eau utilisée pour le traitement du minerai est recyclée

# 53%

de l'eau prélevée est utilisée pour l'agriculture locale



Tighza / Maroc



4

## Communauté et collaborateurs

Dans cette section

Collaborateurs / Maroc

# Volet social et sociétal

## Placer l'humain au cœur de notre Groupe

Nos collaborateurs sont la pierre angulaire de notre succès, et c'est pourquoi nous nous efforçons de créer un environnement dans lequel chaque personne sent qu'elle est respectée. Chacun de nos employés doit ressentir qu'on lui fait confiance et qu'AMG est en mesure de connaître le succès non seulement dans son rôle actuel, mais aussi dans sa future carrière. Nous déployons de grands efforts pour attirer et retenir des talents issus d'horizons divers. Nous impulsions nos collaborateurs à développer leur potentiel, car nous sommes conscients de l'impact qu'être un bon employeur peut avoir sur la vie de nos collaborateurs et sur l'ensemble de la communauté qui les entoure.



Collaborateurs / Guyane française



# Prioriser la santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs



**83%**

Recrutement local

**1.508**

Effectif total

## Offrir un lieu de travail dynamique et enrichissant

En tant que principal employeur dans les régions où nous sommes implantés, notre objectif principal est d'embaucher près de 90 % de nos collaborateurs directement dans le pays où nos mines sont situées. Nous réaffirmons notre engagement à fournir un environnement de travail dynamique offrant diverses expériences, des possibilités d'avancement professionnel, des pratiques d'emploi justes et équitables, où chaque individu est traité avec dignité et respect. Étant présents dans de nombreux territoires différents, nous reconnaissons que nos activités englobent une grande diversité de nationalités, de cultures et de compétences. À la fin de l'année 2023, notre effectif total comptait **1.508 personnes**, comprenant **515 collaborateurs directs et 993 sous-traitants**.

## Performance 2023 : Garantir la sécurité et le bien-être de nos employés

La sécurité et le bien-être de nos collaborateurs demeurent une des priorités essentielles au sein du Groupe. Nous sommes conscients qu'un environnement de travail sûr et sain protège nos collaborateurs, et favorise la productivité et l'efficacité de nos opérations. Au cours de la dernière année, nous avons intensifié nos efforts pour améliorer nos performances en matière de sécurité, ce qui s'est traduit par une nette diminution de nos taux d'incidents graves et d'accidents par rapport à l'année précédente.

**0,64**

Taux de gravité des accidents 2023

**9,9**

Taux de fréquence des accidents 2023





# Accompagner le développement professionnel



Nous entretenons des relations équitables et respectueuses avec nos collaborateurs et partenaires, les accompagnant à chaque étape de leur parcours professionnel. Au sein du Groupe, la formation revêt une importance capitale pour responsabiliser nos collaborateurs et ancrer notre culture de la santé-sécurité. Chaque collaborateur, intérimaire ou sous-traitant nouvellement affecté à nos sites doit suivre une formation obligatoire en matière de santé-sécurité avant de débiter son travail.

En 2023, nos collaborateurs, intérimaires et nos sous-traitants ont reçu 13.267 heures de formation en matière de santé et sécurité.

Nous garantissons un environnement de travail sûr en mettant en place, en suivant et en améliorant les normes de sécurité. Nous enquêtons sur les accidents et les incidents afin de prévenir leur récurrence.



Nous mettons en exergue notre vigilance à éviter les accidents et impliquons les collaborateurs dans l'établissement des normes de sécurité. L'amélioration continue de la sécurité se fait à travers des séances de formation, des réunions interactives et la mise à jour régulière des informations sur la réglementation, les directives et les méthodes. Ceci implique si bien la direction que les collaborateurs. Chaque site minier présente ses propres défis et solutions en matière de sécurité, mais notre objectif commun est que chaque collaborateur puisse rentrer chez lui en toute sécurité chaque jour.

Notre approche consiste à traiter nos intérimaires et nos sous-traitants de la même manière que nos collaborateurs, en leur donnant accès aux mêmes informations et en travaillant selon les mêmes normes.

## Campagne de sensibilisation quotidienne

La sensibilisation quotidienne consiste à dédier 15 minutes chaque jour pour sensibiliser les collaborateurs aux dangers présents au chantier et à réduire l'exposition aux risques critiques et élevés sur chacun des sites.

362

Sessions de formation



+13k

Heures de formation



Collaborateur / Pérou

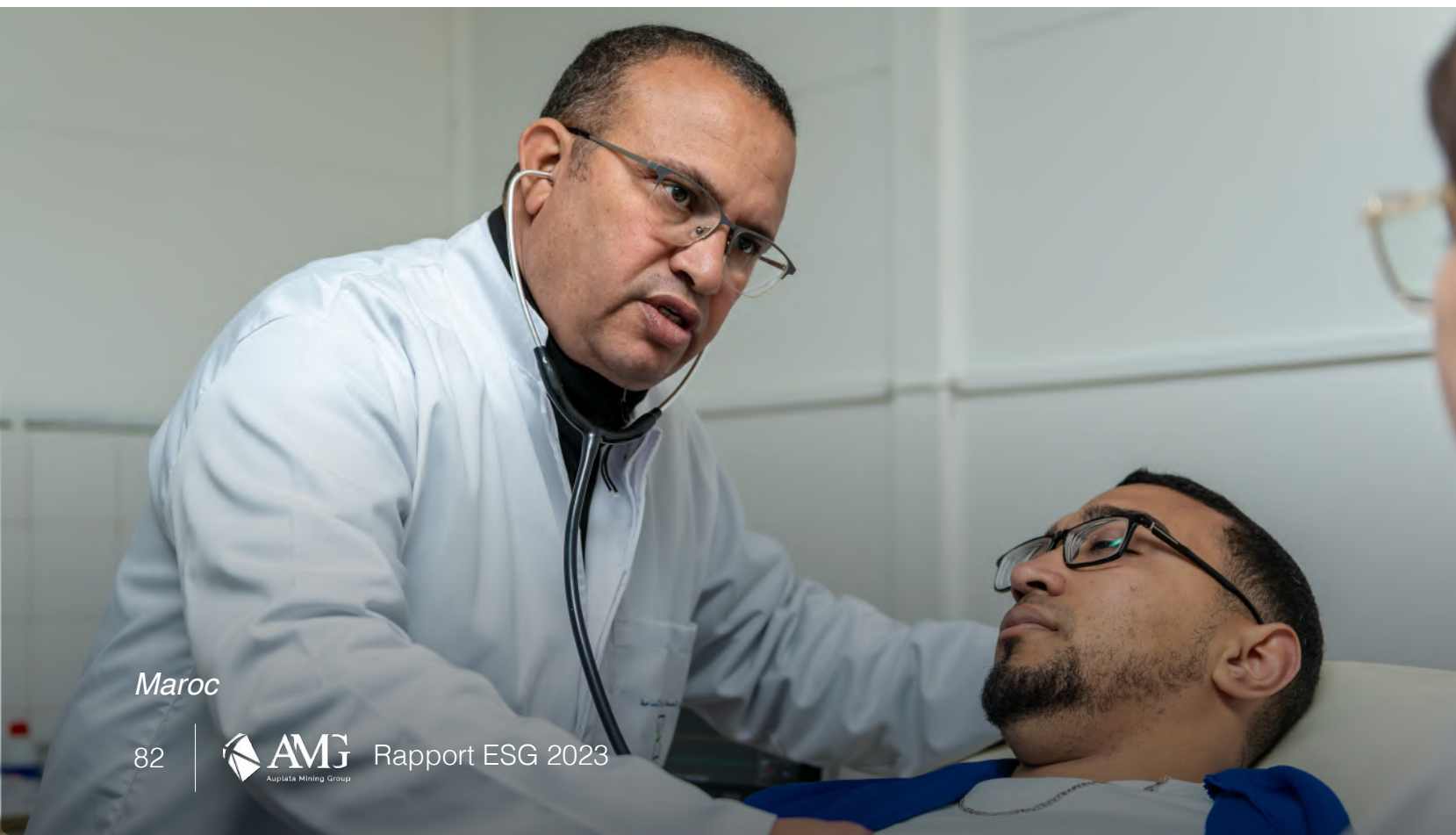


# Contribuer au développement des communautés locales



En tant que Groupe, notre stratégie commerciale se fonde sur une vision à long terme. Nous exploitons des mines sur le long terme, ce qui nous permet d'investir dans les opérations tout en tissant des relations profondes afin de partager des avantages mutuels entre notre Groupe et les localités où nous exerçons nos activités. Le Groupe est souvent au nombre des plus grands employeurs du secteur privé dans les régions où nous travaillons.

Nous travaillons en partenariat avec le gouvernement, les autorités locales et autres parties prenantes pour nous assurer que les projets de développement économique et social sont largement soutenus et qu'ils répondent à leurs attentes. En choisissant une approche collaborative, nous pouvons aussi maximiser nos efforts et nos investissements.



Maroc



Maroc

## Dépenses sociales

Nous fournissons des emplois directs et indirects et nos activités ont un impact économique qui atteint en moyenne plus de 164 millions d'euros dans les 3 dernières années en salaires, avantages sociaux, paiement des taxes et droits de licence, achat de biens et services, dons et contributions.

**164,46M €**  
En dépenses pour le développement local des pays où nous opérons ces trois dernières années.

## Approvisionnement locale

Mais être un bon partenaire communautaire et un groupe minier responsable est tout aussi important que les avantages économiques que nous apportons à nos communautés d'accueil.

**+ 35M €**  
Achats auprès fournisseurs locaux et nationaux en 2023

Nous donnons la priorité aux fournisseurs locaux et nationaux pour les biens et les services afin de multiplier notre impact positif sur les économies locales, régionales et nationales de nos pays hôtes. Nous avons effectué plus de 35 millions d'euros en achats de biens et services locaux et nationaux.

\*Ceci comprend les achats aux fournisseurs locaux, les achats nationaux, les dons, les droits et servitudes, les donations communautaires, ainsi que les participations aux événements communautaires, les impôts et la masse salariale.



## Cas de succès

# Un impact économique et social positif sur la région de Khénifra (Maroc)

### Contribution au développement économique durable

La CMT contribue à la croissance économique de la province Marocaine de Khénifra en soutenant non seulement l'emploi mais également les entreprises locales. CMT favorise le renforcement des compétences locales et un développement durable du tissu économique régional.

Principal employeur local, la CMT a un impact économique important en favorisant le recrutement dans la région de M'ritt et la province de Khénifra. Chaque année, la CMT embauche en moyenne 28 nouveaux collaborateurs. Au 31 décembre 2023, la CMT comptait 382 collaborateurs, dont 93 % originaires de la région, et une masse salariale de plus de 6,3 millions d'euros.

En outre, la CMT agit comme un catalyseur économique à travers son réseau de sous-traitants et collabore avec 12 partenaires locaux en employant 696 personnes sous-traitants. Parmi les initiatives, CMT a sous-traité en 2023, la couture des combinaisons de travail des ouvriers à l'association des femmes jeunes diplômées de Tighza.



Khénifra / Maroc

### Un soutien en faveur des communautés locales

La CMT va au-delà des attentes traditionnelles en matière de conformité pour se positionner comme un véritable acteur du développement durable dans les régions où elle opère. Consciente de son impact social, elle s'engage dans un dialogue permanent avec les parties prenantes afin d'identifier et de répondre aux besoins essentiels des communautés, en particulier avec les acteurs civils et les membres des communautés locales. Ces interactions guident le développement de programmes qui stimulent l'emploi local et encouragent la participation à la dynamique socio-économique régionale.

Nous soutenons le progrès communautaire à travers cinq axes stratégiques : éducation, infrastructure, santé, culture, et préservation du patrimoine. La CMT déploie des ressources substantielles pour initier et soutenir des projets qui renforcent les capacités locales et enrichissent le tissu social et culturel des régions. Chaque initiative est conçue pour répondre aux attentes et préoccupations des communautés, et des enquêtes de satisfaction sont régulièrement réalisées pour évaluer l'impact et l'accueil de ces programmes.



Khénifra / Maroc

### La culture et l'éducation comme vecteurs du progrès

La CMT est profondément engagée dans la promotion de l'éducation pour tous et la lutte contre le décrochage scolaire. En 2023, CMT a investi 7.675 euros dans diverses initiatives qui contribuent à améliorer les ressources éducatives des communautés locales. Elle facilite également l'accès à l'éducation en subventionnant le transport scolaire et en fournissant aux écoles et instituts les sacs à dos et les fournitures scolaires nécessaires aux familles défavorisées. Elle soutient également l'entretien des locaux scolaires et d'un centre de formation pour femmes.

La CMT s'implique également dans l'enseignement supérieur en accueillant chaque année un grand nombre de stagiaires. Ces étudiants, qui auront 18 ans en 2023, bénéficient d'un logement et d'un encadrement adéquat afin d'effectuer leur apprentissage professionnel dans les exploitations et installations minières dans les conditions idoines.



Khénifra / Maroc



# Équité, diversité et inclusion



Au sein du Groupe s'efforce de cultiver une culture du travail bienveillante, exigeante et respectueuse des différences afin que chaque membre de l'équipe puisse pleinement exprimer tout son potentiel. Nous reconnaissons que la richesse de notre Groupe réside dans la diversité de nos équipes. Nous sommes fermement attachés à créer un environnement de travail inclusif où chaque individu est valorisé, respecté et a la possibilité de s'épanouir. Au cours de l'année écoulée, nous avons renforcé nos initiatives visant à promouvoir la diversité et à garantir l'égalité des chances pour tous nos collaborateurs.

En tant que Groupe présent sur trois continents et rassemblant plus de 20 nationalités différentes, la diversité est au cœur de notre ADN. Nous nous engageons à accueillir et à valoriser tous les talents, quels que soient leur genre, leur âge, leur origine sociale ou culturelle. En rejoignant le Groupe, nos collaborateurs intègrent un groupe où la diversité est non seulement reconnue, mais aussi respectée et célébrée.

## La place de la femme au sein du Groupe

Le Groupe employait plus de 1.508 personnes dans le monde (collaborateurs et intérimaires/sous-traitants), les femmes représentent seulement 6 % de l'ensemble des effectifs du Groupe, notamment du fait que certaines réglementations interdisent le travail des femmes dans les mines. Cependant au sein du Groupe 45 % de femmes occupent des postes administratifs.

**15**

Nationalités recrutées

**45%**

Femmes dans les postes administratifs



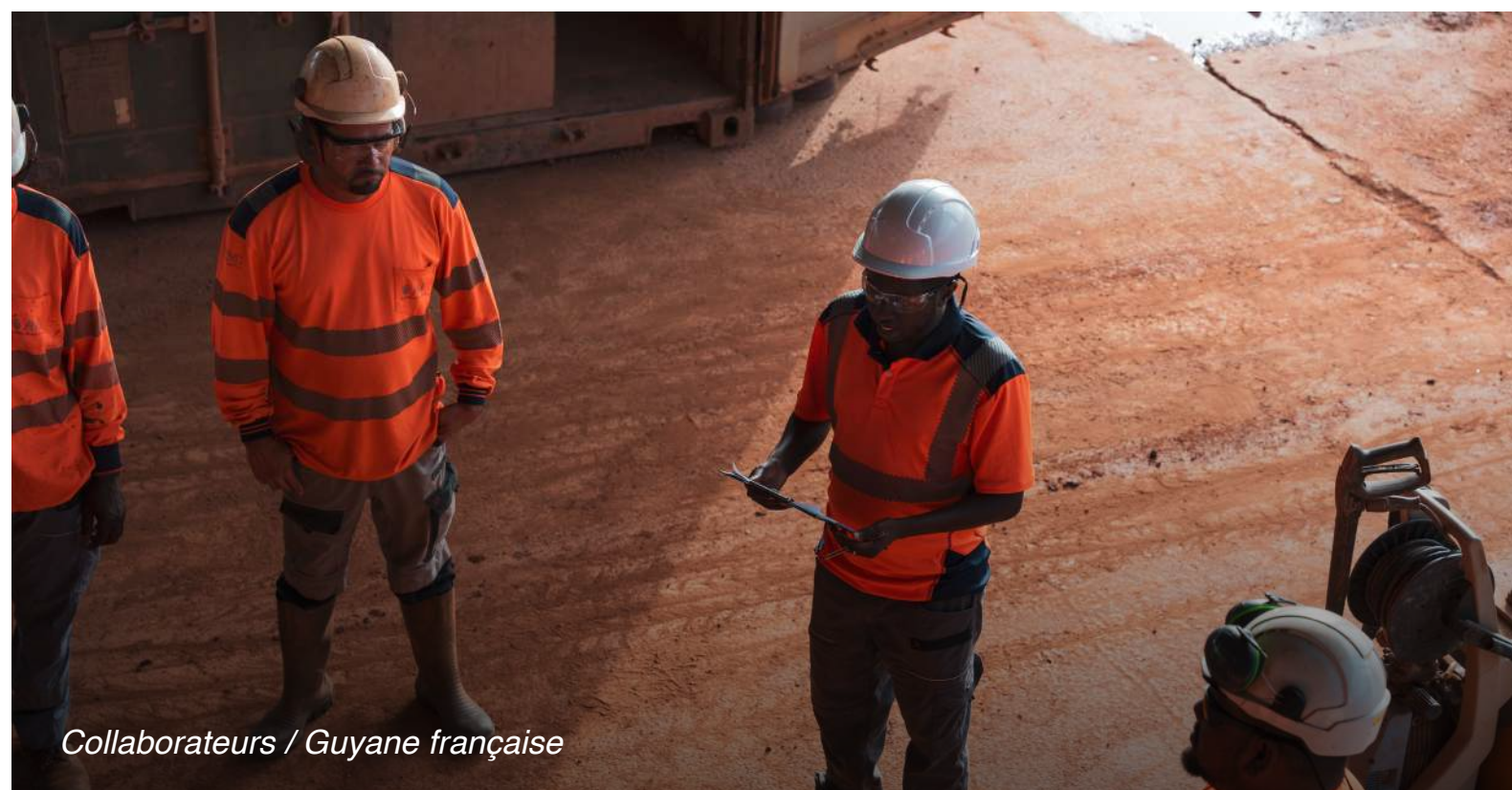


# Respect des Droits de l'homme



Nous nous engageons à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT sur les principes fondamentaux et le droit au travail, ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises. Ces engagements guident nos actions à tous les niveaux du Groupe. Nous prenons des mesures pour identifier, prévenir, atténuer et répondre aux impacts de nos opérations minières, conformément aux normes et conventions internationales ratifiées par chaque pays où nous exerçons nos activités.

Parallèlement, nous assumons un rôle actif dans la promotion et le respect des droits de l'homme, la préservation de la culture, de l'identité, des traditions, des valeurs des individus et des parties prenantes associés à nos opérations. Ce rôle est explicite dans notre code de conduite. Notre stratégie sociale détaille notre engagement en faveur d'une approche significative et respectueuse envers les communautés locales, en privilégiant le dialogue et la collaboration pour parvenir à des accords et à un consensus de manière libre, informée et régulière.



Collaborateurs / Guyane française

# Faciliter un dialogue constructif avec les communautés



Les tables rondes sur le dialogue, le travail et le développement représentent des forums où les entreprises minières, les communautés locales, les leaders communautaires, les autorités locales et d'autres parties prenantes se réunissent pour construire un consensus et établir des accords dans le cadre de la responsabilité sociale. Ces plateformes reposent sur des valeurs telles que la tolérance, le respect et la recherche du bien commun, favorisant ainsi la résolution pacifique des conflits et la réalisation d'avantages mutuels.

Dans diverses régions, ces réunions de concertation revêtent une importance cruciale pour maintenir la légitimité sociale indispensable au développement de projets miniers, particulièrement dans des contextes politiquement et socialement sensibles. Le groupe, tout comme d'autres entreprises, participe activement à ces tables rondes de dialogue pour garantir une relation harmonieuse avec les communautés locales. Ces actions témoignent de l'engagement du Groupe en faveur d'un dialogue ouvert et d'une collaboration avec les communautés locales en vue de trouver des solutions mutuellement bénéfiques.



Anniversaire de la communauté d'Echoccollo / Pérou



5

# Volet gouvernance

Nous plaçons les valeurs de communication, de confiance et de transparence au cœur de notre culture d'entreprise

Au sein du Groupe, nous nous engageons fermement envers l'intégrité, la transparence et l'efficacité dans notre gouvernance d'entreprise. Dans ce chapitre, nous explorerons en détail la structure de nos comités, leur mandat et les responsabilités clés de leurs membres. De la prise de décisions stratégiques à la surveillance des risques et à l'assurance de l'établissement des comptes, chacun de ces comités joue un rôle fondamental dans le succès et la durabilité de notre Groupe.

La gouvernance au sein du Groupe

Dans cette section

Collaborateurs / Pérou

Usine de Tighza / Maroc



# Composition du Conseil d'Administration

La gouvernance au sein du Groupe Le Conseil d'administration est chargé de définir les orientations de l'activité, d'examiner et d'approuver toutes les décisions importantes concernant la stratégie du Groupe, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre effective.

## Biographie des membres du Conseil d'Administration

### ► M. Luc Gerard Nyafe

Président du Conseil D'Administration

Il possède aujourd'hui plus de 20 ans d'expérience en matière de direction et de gestion d'entreprises, expert dans les domaines de la fusion, acquisition et planification stratégique. Il a acheté, dirigé et vendu plus de 20 entreprises. En vrai citoyen du monde, il a vécu et travaillé dans 11 pays du globe. Il parle 5 langues.

**100%\***

### ► M. Alex Van Hoeken

Membre du Conseil D'Administration

Administrateur répondant aux critères d'indépendance du Code Middlednext

Ingénieur des mines diplômé du Colorado School of Mines. 32 ans d'expérience dans l'industrie minière en tant qu'ingénieur, gérant de projets, directeur général, et administrateur dans diverses sociétés, dans des projets de métaux précieux, métaux de base, et diamantifère, en Asie, Amérique Latine, et Afrique Australe.

**83,33%\***

### ► M. Fernando Jaramillo

Membre du Conseil D'Administration

**100%\***

### ► M. Miguel De Pombo Espeche

Membre du Conseil D'Administration

Au cours des 15 dernières années, Monsieur de Pombo a travaillé dans le secteur financier, principalement dans les domaines du conseil financier, des fusions et acquisitions et des opérations de capital-investissement. Il a travaillé pendant 4 ans en tant que responsable des investissements pour la région Andine à la Société Financière Internationale (IFC).

**100%\***

### ► M. Paul-Emmanuel de Becker Remy

Membre du Conseil D'Administration

Administrateur répondant aux critères d'indépendance du Code Middlednext

Diplômé en Sciences appliquées de l'Université Catholique de Louvain, Monsieur de Becker a un long parcours dans le secteur minier aussi bien en tant qu'investisseur que de dirigeant. Il a entre autres été Président Directeur Général de KILOMOTO en République Démocratique du Congo (RDC), de Mindev et Associes (Mines d'Or en RDC et au Mexique). Il est membre du conseil d'administration d'AMG depuis 2005. Il est également administrateur délégué des Bijouteries WOLFERS, d'URBANECO et La FRESNAYE.

**83,33%\***

### ► M. José Maria Aragone

Membre du Conseil D'Administration

Président de BBVA Horizonte en Colombie et directeur général de BBVA Horizonte au Pérou. Il était également directeur général de Consolidar Salud en Argentine et travaillait chez J Walter Tompson et Grupo Galicia dans ce pays.

**83,33%\***

### ► M. Ramon Carrasco

Membre du Conseil D'Administration

Professionnel avec plus de 30 ans d'expérience dans le secteur international des matières premières. Il a travaillé au niveau de la gestion et du leadership dans plusieurs entreprises, faisant, dans certains cas, partie de leurs conseils d'administration. Monsieur Carrasco a un profil de bon communicant, doté d'une vision stratégique, d'une capacité d'analyse et d'une connaissance approfondie des dynamiques de marché et de la gouvernance d'entreprise. Monsieur Ramon Carrasco est également administrateur de CMT depuis août 2022.

**66,67%\***

# 7

**Membres**

# 6 ans

**La durée des mandats des administrateurs**

# 88,1%

**Taux de présence moyen des administrateurs aux réunions**

**S'est réuni à**

# 6

**reprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

21/02/2023 09/03/2023

05/05/2023 14/09/2023

04/12/2023 29/12/2023

Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

\* Le Taux de présence moyen des administrateurs aux réunions



# Expertise du Conseil d'Administration

	Stratégie et leadership	Métaux et mines	Commerce international	Gouvernance/ Conseil d'Administration	Finance et comptabilité	Gestion des risques et conformité
▶ M. Luc Gerard Nyafe	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▶ M. Paul-Emmanuel De Becker	✓	✓	✓	✓	✓	
▶ M. Alex Van Hoeken	✓	✓	✓	✓		
▶ M. José Maria Aragone	✓		✓	✓	✓	✓
▶ M. Miguel De Pombo Espeche	✓		✓	✓	✓	✓
▶ M. Fernando Jaramillo	✓	✓		✓		✓
▶ M. Ramon Carrasco		✓	✓	✓	✓	✓



# Les comités en 2023

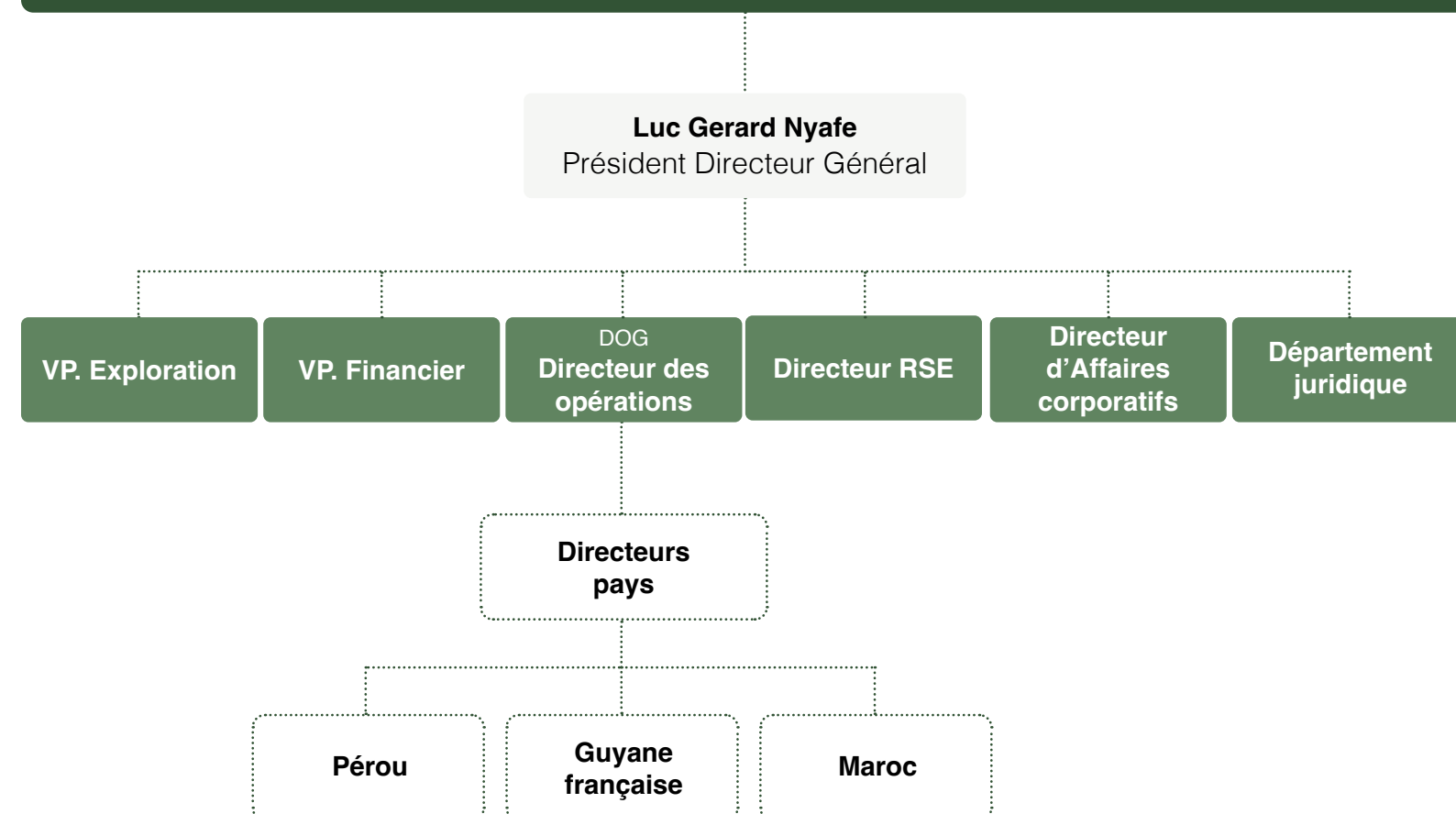
## Le Comex

### Notre comité exécutif

Le Comité Exécutif (Comex) a pour mission d'assister le Président Directeur Général dans définition et la mise en place des orientations stratégiques du Groupe, du suivi des budgets et des objectifs des différentes activités, tels qu'ils ont été définis par le Conseil d'Administration ainsi que de prendre des décisions sur les questions cruciales pour le Groupe. Il se réunit mensuellement pour examiner les sujets liés à la stratégie, à la responsabilité sociale et environnementale

(RSE), aux opérations, aux ressources humaines, aux performances financières, à la sécurité, et à l'environnement économique et concurrentiel. Chaque activité est passée en revue pour garantir le suivi de ses performances passées et futur. Véritable forum de discussion et de prise de décision, le Comité Exécutif est également un organe qui peut être consulté sur certains sujets opérationnels nécessitant une validation de l'ensemble de ses membres.

## Conseil d'administration



## Comité d'audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Comité d'audit était composé par

100%

Taux de présence moyen

- ▶ **M. Alex Van Hoeken**  
Administrateur indépendant répondant aux critères d'indépendance du Code Middlednext
- ▶ **M. José Maria Aragone**  
Administrateur ne répondant pas aux critères d'indépendance du Code Middlednext
- ▶ **M. Paul-Emmanuel de Becker Remy**  
Administrateur indépendant répondant aux critères d'indépendance du Code Middlednext

### Le Comité d'audit a pour missions :

- D'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
- D'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes sociaux et consolidés le cas échéant par le commissaire aux comptes.
- D'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.
- De vérifier que le Business Plan adopté par le Conseil d'administration soit effectivement mis en œuvre par les dirigeants.
- De prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants.
- De manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.
- D'examiner les procédures du groupe en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes.

Le Comité d'audit s'est réuni à 7 reprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (28/04/2023, 19/07/2023, 27/07/2023, 31/07/2023, 28/08/2023, 04/12/2023 et 28/12/2023).





## Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Comité des rémunérations était composé par

- ▶ **M. Alex Van Hoeken**  
Administrateur indépendant répondant aux critères d'indépendance du Code Middlenext
- ▶ **M. José Maria Aragone**  
Administrateur ne répondant pas aux critères d'indépendance du Code Middlenext
- ▶ **M. Miguel de Pombo Espeche**  
Administrateur ne répondant pas aux critères d'indépendance du Code Middlenext

### Le Comité des rémunérations a pour missions :

- D'émettre des recommandations sur la politique de rémunération et d'intéressement de la Société.
- D'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des cadres dirigeants non-mandataires sociaux de la Société et du groupe, y compris notamment les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions.
- D'examiner la rémunération des cadres dirigeants non-mandataires sociaux, y compris notamment les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature en tenant compte des objectifs de la Société et des performances individuelles et collectives réalisées.



- D'apprécier l'atteinte des objectifs et sur cette base, effectuer des recommandations quant au montant des bonus collectifs et individuels à attribuer définitivement chaque année.
- De vérifier que les frais professionnels engagés par les dirigeants sont conformes aux usages et ne dépassent pas les limites fixées par le Conseil d'administration.
- D'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres du conseil, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du Conseil.
- De préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du Comité des rémunérations, et de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil en matière de rémunération
- De formuler des recommandations et propositions concernant.
- La rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux.
- Les montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché.
- Les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux.

Le Comité des rémunérations ne s'est pas réuni au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



# Gestion des risques

Une compréhension globale de nos risques et opportunités garantit une meilleure prise de décision et clarté quant aux responsabilités, tout en étant source d'avantages concurrentiels.

## Risques de marché

### 1. Risques liés à la fluctuation du cours de l'or et des métaux non ferreux :

Le prix de vente de l'or est déterminé par les marchés mondiaux, et malgré des cours stables en 2023, l'entreprise est exposée à des fluctuations imprévisibles. Les cours élevés des métaux non ferreux peuvent améliorer la rentabilité, mais ils présentent également un risque.

### 2. Risques de taux d'intérêt :

Bien que l'exposition au risque soit faible en raison de l'endettement à taux fixe et des taux d'intérêt bas, toute variation pourrait impacter la rémunération de la trésorerie.

### 3. Risques de taux de change :

Les activités dans des territoires à risque pays faible minimisent ce risque, mais les transactions en devises autres que l'euro ou le dollar exposent l'entreprise à des fluctuations de change, notamment dans le cas de la vente d'or exprimée en dollars et facturée en euros.

### 4. Risques sur actions :

Le groupe détient un nombre important d'actions auto-détenues et cherche un financement supplémentaire par le biais de la dette, ce qui peut affecter la structure financière et la valeur des actions.

## Risques liés à l'organisation

### 1. Risques humains :

Les conditions de travail difficiles et l'isolement dans les opérations minières présentent des défis, malgré des salaires attractifs. Le recrutement de profils hautement qualifiés reste un défi, bien que des investissements en formation tentent d'y remédier.

### 2. Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés :

La dépendance excessive envers certains dirigeants est atténuée par une structure de management évitant la centralisation du pouvoir. L'intégration d'entités élargit le vivier de compétences, mais la pénurie de compétences dans le secteur minier reste un risque.

### 3. Contrôle interne et gestion des risques financiers :

Le contrôle financier est décentralisé, avec des rapports réguliers au conseil d'administration. Des audits externes sont menés pour les entités ayant un impact significatif sur les comptes consolidés, mais le besoin de compétences spécialisées reste un enjeu.

## Risques liés à l'activité minière

### 1. Risques liés aux ressources :

Gestion des risques intrinsèques aux ressources minérales par des protocoles validés et audits externes, avec une attention particulière des géologues.

### 2. Risques fournisseurs :

Dépendance envers des fournisseurs clés comme pour l'approvisionnement en carburant, avec des risques liés aux variations de prix et aux possibilités de pénurie, mais atténués par des capacités de stockage stratégique.

### 3. Risques liés à la concurrence :

Présence de concurrents plus fortunés et techniquement avancés qui pourraient limiter l'expansion d'AMG.

### 4. Risques clients :

Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients pour la vente de l'or et autres métaux, bien que le marché soit actif et diversifié, minimisant les risques d'écoulement.

### 5. Risques liés aux conditions d'exploitation :

Menaces de vol, d'occupation illégale, et impacts météorologiques, avec des mesures de sécurité et de stockage en place pour atténuer ces risques.

### 6. Risques financiers liés aux changements climatiques :

Nécessité d'adapter les opérations aux défis environnementaux pour maintenir la viabilité financière, y compris des initiatives d'économie d'énergie.

## Les Risques liés à la réglementation comprennent

### 1. Incertitude réglementaire :

Les règles en constante évolution peuvent impacter les opérations du Groupe de manière imprévisible.

### 2. Inspections régulières :

Les autorités gouvernementales effectuent des visites régulières pour vérifier la conformité aux lois et réglementations en vigueur, ce qui peut entraîner des amendes ou des sanctions en cas de non-conformité.

### 3. Processus de normalisation continu :

Chaque nouvelle installation ou modification nécessite des ajustements pour se conformer aux normes en vigueur, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires et des retards.

**4. Risques liés à l'obtention des titres miniers :** La délivrance des titres miniers par l'État peut être soumise à des retards ou refus, ce qui peut affecter la capacité du Groupe à explorer ou exploiter des sites miniers.



# Mesures et cibles

Nous mesurons et faisons un suivi de nos performances en matière de développement durable sous plusieurs angles afin de couvrir nos risques et opportunités, ainsi que les attentes de nos parties prenantes.

## Cela comprend :



La conformité réglementaire, afin de nous assurer que nous respectons nos exigences et engagements en matière de performance.



La fiche d'évaluation des performances en matière de développement durable, afin d'évaluer si nos engagements en matière d'amélioration continue concernant nos questions les plus importantes ont été respectés.



Les mesures internes et les analyses comparatives, afin de suivre et d'analyser les tendances d'une année sur l'autre, y compris au sein de notre groupe de référence en matière de développement durable.



Notre conseil d'administration reçoit des rapports trimestriels sur notre performance en matière de développement durable. Les mesures sont suivies à la fois au niveau opérationnel et au niveau du Groupe.



La gouvernance et la gestion des risques, qui déterminent l'efficacité de nos systèmes et processus afin de minimiser les risques et de favoriser l'amélioration de nos performances







# 6

## Annexes

Dans cette section

Collaborateurs / Maroc

# A propos de ce Rapport

**Période des activités consignées sur ce rapport :**  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

**Taux de change utilisés**

Au 29 décembre 2023

4.378 Sol = 1 EUR (Banque centrale de réserve du Pérou)

10.9445 MAD = 1 EUR (Al-Maghrib Bank)

1.1062 USD = 1 EUR (Le système de la Réserve fédérale)

**Périmètre :**

Ce rapport présente la gestion de toutes les sociétés du Groupe AMG ; Auplata Mining Group - Société de droit Français cotée à la Bourse de Paris (Euronext Growth Paris), domiciliée dans la ville de Cayenne, Guyane française, Auplata Mining Group Perú S.A.C., société de droit Péruvien, domicilié à Lima, Pérou et la société Compagnie Minière de Touissit (référéncée dans le présent rapport comme CMT), Société de droit Marocain, cotée à la Bourse de Casablanca, domiciliée dans la ville de Casablanca, Maroc. Désormais, collectivement appelés le Groupe. Les chiffres ne concernent que les sites opérationnels (Dieu Merci en Guyane française ; El Santo, Suyckutambo au Pérou et Tighza au Maroc) et les sièges administratifs (Lima, Cayenne et Casablanca) des trois sociétés.

**Consolidation et conception :** Bissö Group

**Point de contact :**

Pour toute consultation ou demande d'informations supplémentaires, veuillez nous contacter en utilisant le formulaire de contact disponible sur notre site web. Le rapport est également disponible au grand public sur le site [www.auplatamininggroup.com](http://www.auplatamininggroup.com).



# Méthodologie du rapport

## Définition et collecte d'indicateurs

Indicateurs	Pérou	Guyane française	Maroc	Valeur Groupe AMG FY22	Valeur Groupe AMG FY23	Unités
Effectifs directs au 31/12/2023*	X	X	X	746	515	salariés
Nombre d'employés soustraction*	X	X	X	545	993	sous-traitants
Recrutements	X	X	X	426	90	salariés
Départs	X	X	X	386	95	salariés
Heures de formation	X	X	X	44.987	13.267	heures
Heures travaillées	X	X	X	3.422.039	2.930.575	heures
Jours d'absence	X	X	X	4.886	4.544	jours
Jours d'absence pour cause d'accident du travail	X	X	X	3.546	1.873	jours
Accidents du travail avec ou sans arrêt	X	X	X	41	29	accidents
Nombre de décès	X	X	X	1	1	accidents
Taux de fréquence	X	X	X	11,82	9,9	N/A
Taux de gravité	X	X	X	1,04	0,64	N/A
Consommation de butane	non utilisé	X	non utilisé	31.006,45	3.933	m3
Consommation d'essence	X	X	non utilisé	20,64	45.305	Lt
Consommation de diesel	X	X	X	5.029,63	1.934.229	Lt
Consommation d'électricité	X	X	X	41.270.941	42.933.985	kWh
Eau prélevée dans le milieu naturel	X	X	X	53.133	681.807	m3
Eau provenant des réseaux	X	X	non utilisé	2.250	418	m3
Déchets produits	X	X	X	328	171	tonnes
Déchets recyclés	X	X	X	63	56	tonnes
Emissions de CO2 (scope 1)*	X	X	X	16,220	2.102	t CO2 eq
Emissions de CO2 (scope 2)*	X	X	X	26,645	28.621	t CO2 eq
Emissions totales de CO2 (scope 1 & 2)*	X	X	X	43.854	30.723	t CO2 eq

\*En 2023 le périmètre du Pérou est réduit avec la soustraction de Auriverde

# Référentiel d'indicateurs RSE

Exploitation minière			
Indicateur	Unité	Fréquence	Définition / Formule
Zone des permis miniers	Km2	Annuel	Total de km2 de zones de réserve pour le développement minier qui ont les permis qui autorisent l'exploration, l'exploitation et l'extraction de minéraux.
Projets miniers	#	Annuel	Nombre total de projets de développement minier (peuvent être de l'exploration, du développement ou de l'exploitation).
Concessions minières	#	Annuel	Nombre de droits accordés à l'organisation pour l'exploration et l'exploitation des ressources minérales dans le sous-sol de la zone concédée.
Plan de fermeture de la mine	(%)	Annuel	Pourcentage d'exécution, au niveau budgétaire, du projet minier pour la fermeture de la mine.
Zone d'influence	#	Annuel	Nombre total de zones d'influence directes et indirectes, dont les composantes environnementales pourraient être affectées après la cessation des opérations minières.

Capital Humain et Sociétale			
Indicateur	Unité	Fréquence	Définition / Formule
Nombre de collaborateurs	#	Annuel	Nombre d'employés dans la masse salariale AMG.
Taux de recrutement	(%)	Mensuel	Nombre de nouveaux collaborateurs (taux de recrutement - % mensuel moyen) : (Nb de candidats embauchés/Nb total de candidats)*100
Résiliation des contrats	#	Annuel	Pourcentage de délais de résiliation du contrat, prenant en compte les fautes graves, le non-respect de la réglementation, sans juste motif
Congés payés	#	Annuel	Pourcentage de permis que l'employeur a accordés au travailleur pour les périodes pendant lesquelles il a cessé son travail sur le lieu de travail et a continué à percevoir son salaire.
Retraite des collaborateurs	#	Annuel	Nombre d'employés qui ont pris leur retraite au cours de la période.
Départs volontaires	#	Annuel	Nombre de sorties survenues lors de la conclusion d'un accord entre le travailleur et l'employeur dans lequel la démission du travailleur est envisagée en échange d'une incitation économique ou sans celle-ci.
Quitte pour une autre raison	#	Annuel	Nombre de départs au cours desquels un travailleur a mis fin à sa relation avec AMG en raison d'une rupture de contrat, d'un décès, d'un non-respect de la période d'essai ou d'un licenciement.
Rotation du personnel	(%)	Annuel	Nombre de personnes ayant quitté l'entreprise / nombre de travailleurs x 100
Travailleurs par niveau de formation	(%)	Annuel	Pourcentage de personnel ayant un certain niveau de formation.
Type de poste (postes)	#	Annuel	Nombre de niveaux d'emploi au sein de l'entreprise.
Promotions	#	Annuel	Montant des charges levées au cours de l'année.
Formations	Horas	Annuel	Nombre d'heures de formation pour le personnel sur les questions de SST et d'autres domaines.
Formations	#	Annuel	Nombre de sessions de formation pour le personnel sur les questions de SST et d'autres domaines.
La diversité des sexes			
Hommes	#	Annuel	Nombre d'hommes dans notre organisation à la fin de l'année.
Femmes	#	Annuel	Nombre de femmes dans notre organisation à la fin de l'année.
Managers mixité	(%)	Annuel	Pourcentage de personnes occupant un poste de direction au sein de l'entreprise.
Mixité administrative	(%)	Annuel	Pourcentage de personnes occupant un poste administratif au sein de l'entreprise.
Mixité Opérationnel	(%)	Annuel	Pourcentage de personnes occupant un poste opérationnel au sein de l'entreprise.
Âge moyen des salariés (Moyen)	#	Annuel	Moyenne arithmétique des âges dans les tranches dans lesquelles se trouvent nos collaborateurs.
Ancienneté dans l'entreprise	#	Annuel	Moyenne arithmétique d'ancienneté au sein des fourchettes dans lesquelles se trouvent nos collaborateurs.

Capital Humain et Societale			
Indicateur	Unité	Fréquence	Définition / Formule
<b>Sécurité sanitaire</b>			
Manuel de sécurité	(%)	Annuel	Pourcentage de personnel formé au manuel de sécurité élaboré afin d'éliminer ou de contrôler les risques d'éventuels incidents et/ou maladies professionnelles chez les travailleurs.
Heures de travail	#	Annuel	Nombre d'heures travaillées par les salariés AMG et les prestataires extérieurs AMG au cours de l'année.
Jours d'absence	#	Annuel	Nombre total de jours d'absence des travailleurs dans l'année en raison de suspensions, d'absences et de congés sans solde, sans tenir compte des heures d'absence dues aux accidents du travail. Il ne prend en compte que le personnel inscrit sur la liste de paie AMG.
Certification du Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail selon la norme ISO 45001 version 2018	(%)	Annuel	Pourcentage de mise en œuvre et/ou d'exécution
Paie en fin de période	#	Annuel	Effectif du personnel inscrit à la masse salariale AMG à la fin de l'année.
Absences liées aux accidents du travail	#	Annuel	Nombre de jours d'absence du personnel salarié AMG et prestataires pour cause d'accident du travail au cours de l'année.
Accidents du travail invalidants (Nb)	#	Annuel	Nombre d'accidents du travail dans l'année. Le personnel inscrit sur la liste de paie de l'AMG et le personnel des sous-traitants sont pris en compte.
Exposition à des matières dangereuses	#	Annuel	Nombre de travailleurs exposés à des matières dangereuses en raison de leur type de travail. Considérez uniquement le personnel sur la masse salariale AMG.
Exposition à des activités à risque	#	Annuel	Nombre de travailleurs exposés à des activités à risque en raison de leur type de travail. Considérez uniquement le personnel sur la masse salariale AMG.
Taux de gravité (gravité)	#	Annuel	Le taux de gravité est le nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées (Nombre d'absences liées aux accidents du travail / Nombre total heures travaillées) * 1 000.
Taux de fréquence	#	Annuel	Le taux de fréquence est le nombre d'accidents mortels ou invalidants par million d'heures travaillées (Nombre d'accidents du travail invalidants / Nombre total heures travaillées) * 1 000 000.
Exécution du programme de bien-être	(%)	Annuel	C'est le pourcentage de conformité aux activités prévues pour l'année en lien avec le programme bien-être chez AMG.
Respect des engagements avec les organisations	(%)	Annuel	C'est le pourcentage de réalisation des engagements pris auprès des différentes entités au cours de l'année (tant l'Etat que les collectivités).
Niveau de perception de la direction auprès des employés.	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Processus de collaboration avec les communautés	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
<b>Communauté</b>			
Les communautés ont bénéficié	(%)	Annuel	Pourcentage des zones d'influence dont a bénéficié AMG lors de sa gestion sociale sur la période.
Investissement social	(%)	Annuel	Il montre quel pourcentage de l'investissement total d'AMG au cours de la période a été dirigé vers les communautés.
Investissement social	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Niveau de perception du schéma de gestion environnementale auprès de la communauté	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Niveau de perception de la gestion avec les entités gouvernementales	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Conformité au plan de gestion avec les entités gouvernementales	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Relation avec les communautés	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Éducation et formation	#	Annuel	Nombre de sessions de formation dispensées aux communautés de la zone d'influence.

Environnemental			
Indicateur	Unité	Fréquence	Définition / Formule
<b>Énergie</b>			
Capacité de puissance produite par les générateurs	(kw)	Annuel	Il résulte de la capacité de l'ensemble des équipements de production d'électricité des unités minières AMG au cours de la période.
Consommation d'énergie par les générateurs	(kwh)	Annuel	Il résulte de la consommation totale de l'ensemble des équipements de production d'électricité des unités minières AMG au cours de la période.
Consommation de gaz naturel	(m3)	Annuel	Il résulte de la consommation totale de gaz naturel des unités minières AMG au cours de la période.
Consommation GPL / Propane	(kg)	Annuel	Il résulte de la consommation totale de GPL et de gaz propane des unités minières AMG au cours de la période.
Consommation de Diesel	(m3)	Annuel	Il résulte de la consommation totale de Diesel des équipements des unités minières AMG sur la période. Il ne prend en compte aucun type de véhicule.
Forte consommation de carburant diesel	(m3)	Annuel	Il résulte de la consommation totale de Diesel par les véhicules et/ou engins lourds des unités minières AMG sur la période. Ne tient pas compte des groupes électrogènes.
Consommation d'huile	(m3)	Annuel	Il résulte de la consommation totale d'essence par les équipements et/ou les véhicules des unités minières AMG au cours de la période.
Consommation de graisse	(Kg)	Annuel	Il résulte de la consommation estimée de matières grasses dans les unités minières AMG au cours de la période.
Consommation électrique	(kwh)	Annuel	Il résulte de la consommation d'électricité tant dans les unités minières que dans les bureaux administratifs d'AMG au cours de la période.
<b>Eau et déchets</b>			
L'eau extraite directement de l'environnement	(m3)	Annuel	Eau totale extraite de sources naturelles (infiltration, ruisseaux, etc.) pour être utilisée dans les unités minières AMG au cours de la période.
Investissement dans la gestion environnementale	€	Annuel	Investissement total en USD au cours de la période dans la gestion environnementale, composé des coûts des concessions, des études de projets environnementaux, etc.
Eau achetée	(m3)	Annuel	Eau totale achetée (payée) pour être utilisée dans les unités minières AMG au cours de la période.
Déchets produits	(ton)	Annuel	Déchets solides organiques totaux, non utilisables, métal, papier, carton, verre, plastique et déchets dangereux, séparés et gérés au sein des unités minières AMG au cours de la période.
L'eau et son traitement	(m3)	Annuel	Eau totale traitée pour divers procédés (y compris la consommation) au sein des unités minières AMG au cours de la période.
Gestion complète de l'air	€	Annuel	Investissement total en USD au cours de la période dans la gestion globale de l'air et le contrôle des émissions, au sein des unités minières d'AMG au cours de la période.
Stations de surveillance de l'air	#	Annuel	Nombre de stations de surveillance de l'air, à l'intérieur ou à proximité des unités minières AMG au cours de la période.
Contrôle et atténuation de la poussière		Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
La gestion des déchets	(ton)	Annuel	Déchets totaux générés et gérés dans les unités minières d'AMG au cours de la période.
Formation SSOMA	#	Annuel	Nombre total de formations en HSE pour le personnel AMG au cours de la période.
Déchets industriels	(ton)	Annuel	Déchets industriels totaux générés dans les unités minières AMG au cours de la période et qui sont constitués de : déchets solides industriels, boues, déchets et résidus.
Gestion des ordures solides	(ton)	Annuel	Total des déchets solides gérés et séparés dans les unités minières d'AMG au cours de la période.
Gestion des réactifs chimiques	(ton)	Annuel	Total des réactifs chimiques utilisés dans les unités minières AMG au cours de la période pour divers procédés.
Approvisionnement en eau potable et assainissement	(m3)	Annuel	Eau totale pour la consommation humaine et déchets dans les unités minières d'AMG au cours de la période.
Infrastructures hydrauliques	(m)	Annuel	Total des ouvrages de gestion hydraulique au sein des unités minières AMG sur la période.
Nettoyage et entretien des gouttières	(km)	Annuel	Distance totale des fossés entretenus pendant la période dans les voies de communication entre les unités minières d'AMG.



Installation de tuyaux	(km)	Annuel	Total des conduites d'eau potable et d'assainissement au sein des unités minières AMG.
Règlement de l'eau	#	Annuel	Nombre de structures au sein des unités minières AMG utilisées pour réserver l'eau pour la consommation humaine.
Traitement des effluents liquides miniers	(m3)	Annuel	Quantité d'effluents liquides des unités minières AMG évacués vers les bassins de traitement des eaux minières pour leur traitement respectif, au cours de la période.
Surveillance de l'eau	#	Annuel	Surveillance de la quantité d'eau (de surface, souterraine, pour la consommation et les effluents) au sein des unités minières AMG, dans le cadre des instruments de gestion environnementale.
Traitement des déchets	€	Annuel	Cumul de la valorisation de la réutilisation des déchets organiques, de la vente des déchets métalliques, de la vente des huiles usagées et du don des déchets d'AMG dans ses unités minières, au cours de la période.
Points de collecte des déchets solides et dangereux	#	Annuel	Nombre total de points de collecte des déchets solides et dangereux au sein des unités minières AMG.
Station de collecte des déchets solides	#	Annuel	Nombre total de points de collecte des déchets solides dans les unités minières AMG au cours de la période.
Entretien et nettoyage des puits	(ton)	Annuel	Boues totales générées et gérées dans les fosses septiques et minières au sein des unités minières AMG, au cours de la période.
<b>Biodiversité</b>			
Biodiversité du territoire	#	Annuel	Nombre total d'espèces biologiques selon le suivi biologique durant la période dans les zones d'influence des unités minières AMG.
Plantation d'arbres	#	Annuel	Nombre total d'arbres plantés au cours de la période dans les zones d'influence des unités minières AMG.
Déchets produits	(ton)	Annuel	Déchets totaux produits dans les unités minières d'AMG au cours de la période.
Déchets recyclés	(ton)	Annuel	Total des déchets recyclés dans les unités minières AMG sur la période.
Garanties et provisions RSE	€	Annuel	Investissement réalisé pour les garanties environnementales et les autorisations d'utilisation pour les activités d'AMG au cours de la période.
Nos mesures de compensation environnementale		Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Investissements environnementaux	€	Annuel	Coûts totaux du suivi environnemental et de la gestion des déchets sur la période, au sein des unités minières AMG.
Processus de compensation environnementale		Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Faune	(%)	Annuel	Nombre total d'espèces animales selon le suivi biologique durant la période dans les zones d'influence des unités minières AMG.
La gestion des terres	(km2)	Annuel	Superficie totale intervenue pour les opérations AMG au cours de la période.
Formation et sensibilisation à l'environnement	(heures)	Annuel	Nombre total d'heures de formation dispensées au cours de l'année 2021, selon les programmes AMG de la période.
Réhabilitation des terres	(m2)	Annuel	Superficie totale des terres réhabilitées au cours de la période dans les zones d'influence des unités minières AMG.

<b>Économie</b>			
Indicateur	Unité	Fréquence	Définition / Formule
Fournisseurs locaux	€	Annuel	Total des investissements réalisés auprès de fournisseurs locaux sur la période dans les zones d'influence des unités minières AMG.
Des dons	#	Annuel	Total des dons effectifs effectués par AMG à diverses personnes et entités au cours de la période.
Indice de satisfaction de la clientèle	(%)	Annuel	Niveau de conformité avec nos clients concernant le plan de vente convenu au cours de la période.
Niveau de perception de la gestion des fournisseurs	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Couverture de l'évaluation des performances des fournisseurs	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Respect du plan de gestion avec les actionnaires et les investisseurs	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Croissance économique locale	-	Annuel	C'est un indicateur plus qualitatif que quantitatif.
Croissance économique locale	€	Annuel	Investissement total réalisé dans le développement d'infrastructures pour les communautés dans la zone d'influence des opérations d'AMG.
Investissement total dans la communauté	€	Annuel	Investissement total réalisé dans le développement d'infrastructures pour les communautés dans la zone d'influence des opérations d'AMG.
Investissement total dans l'environnement	€	Annuel	Investissement total réalisé dans des concepts visant l'environnement dans le cadre des activités d'AMG sur la période.
Combien d'emplois créons-nous ?	#	Annuel	Nombre total d'emplois générés par AMG au cours de la période qui ont été couverts par le personnel des communautés de nos zones d'influence.
Montant total des dons effectués	€	Annuel	Somme totale des dons effectifs effectués par AMG à diverses personnes et entités au cours de la période.
Économie circulaire	(%)	Annuel	Indice d'investissement en économie circulaire par AMG dans le cadre de ses opérations sur la période.

# Indicateurs GRI

Indicateur	Type d'indicateur	ODD	Lieu (page)
<b>CONTENU GÉNÉRAL</b>			
<b>L'ORGANISATION ET SES PRATIQUES EN MATIÈRE DE RAPPORTS</b>			
2-1	Nom de l'organisation	Essentiel	- 3, 105
2-3	Période de rapport, fréquence et point de contact	Essentiel	- 105, 116
2-5	Vérification externe	Essentiel	-
<b>ACTIVITÉS ET TRAVAILLEURS</b>			
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Essentiel	- 18 - 21
2-7	Salariés	Essentiel	- 12 - 17
2-8	Travailleurs sous-traitants	Essentiel	- 12 - 17
<b>GOVERNANCE</b>			
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Essentiel	- 40, 92,93, 96
2-10	Nomination et sélection de l'organe supérieur de gouvernance	Essentiel	- 92, 93
2-11	Président de l'organe directeur suprême	Essentiel	- 92
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance suprême dans la supervision de la gestion des impacts	Essentiel	- 92, 100, 101
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion de l'impact	Essentiel	- 100, 101
2-14	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans l'établissement de rapports sur le développement durable	Essentiel	- 40
2-19	Politiques de rémunération	Essentiel	- 98, 99
<b>STRATÉGIE, POLITIQUES ET PRATIQUES</b>			
2-22	Déclaration de stratégie de développement durable	Essentiel	- 35 - 39
2-23	Engagements et politiques	Essentiel	- 36 - 39
2-24	Intégration des engagements et des politiques	Essentiel	- Cap. 3, 4, 5
2-25	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs	Essentiel	- 53
2-27	Respect de la législation et de la réglementation	Essentiel	- 33
<b>PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES</b>			
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Essentiel	- 30 - 32, 46 - 49
2-30	Conventions collectives	Essentiel	- 30 - 32, 89
<b>MINER</b>			
<b>THÈMES MATÉRIELS PROBABLES</b>			
14-1	Émissions de GES	Essentiel	7 68,69
14-2	Adaptation et résilience au changement climatique	Essentiel	7 68,69
14-3	Émissions dans l'air	Essentiel	7 68,69
14-4	Biodiversité	Essentiel	15 64 - 66
14-5	Déchets	Essentiel	7 67
14-6	Résidus	Essentiel	7 67
14-7	Eau et effluents	Essentiel	6 70 - 75
14-8	Fermeture et réhabilitation	Essentiel	15, 17 52 - 63
14-9	Impacts économiques	Essentiel	8, 3, 4 26
14-10	Communautés locales	Essentiel	8, 3, 17 82 - 85,89
14-11	Droits des peuples autochtones	Essentiel	3, 8 88

Indicateur	Type d'indicateur	ODD	Lieu (page)
14-12	Droits sur la terre et les ressources	Essentiel	15 50 - 75
14-13	Exploitation minière artisanale et à petite échelle	Essentiel	15 53,53
14-14	Pratiques de sécurité	Essentiel	3, 8 78
14-15	Gestion des incidents critiques	Essentiel	3, 8 78
14-16	Santé et sécurité au travail	Essentiel	3, 8 78
14-17	Pratiques en matière d'emploi	Essentiel	3, 4, 8 77 - 86
14-18	Travail des enfants	Essentiel	3 78
14-19	Travail forcé et esclavage moderne	Essentiel	3 78
14-20	Liberté d'association et négociation collective	Essentiel	17 88,89
14-21	Non-discrimination et égalité des chances	Essentiel	3, 8 86 - 88
14-22	Lutte contre la corruption	Essentiel	- 96 - 102
14-23	Paiements aux gouvernements	Essentiel	- 96 - 102
14-24	Politique publique	Essentiel	- 96 - 102
14-25	Zones touchées par des conflits et zones à haut risque	Essentiel	- 96 - 102
<b>ÉCONOMIQUE</b>			
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Essentiel	- 26
201-4	Aide financière reçue du gouvernement	Essentiel	- 32
<b>MARCHÉ</b>			
202-2	Proportion de cadres supérieurs recrutés au sein de la communauté locale	Essentiel	- 92 - 95
<b>IMPACTS</b>			
203-1	Soutien aux investissements dans les infrastructures et les services	Essentiel	3,8 82, 83
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	Essentiel	8 82, 83
<b>PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT</b>			
204-1	Proportion des dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux	Essentiel	8 26, 83
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>			
205-1	Opérations évaluées en fonction des risques liés à la corruption	Essentiel	- 100, 101
205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption	Essentiel	- 100, 101
205-3	Incidents de corruption confirmés et mesures prises	Essentiel	- 100, 101
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
301-1	Matériaux utilisés en poids ou en volume	Essentiel	7 67
301-2	Intrants recyclés utilisés	Essentiel	6, 7, 15 67, 70-75
301-2	Produits et matériaux d'emballage récupérés	Essentiel	7 67
<b>ÉNERGIE</b>			
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Essentiel	7 23, 68, 69
302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	Essentiel	7 23, 68, 69
302-3	Intensité énergétique	Essentiel	7 23, 68,69
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Essentiel	7 23, 68,69
302-5	Réduire les besoins énergétiques des produits et des services	Essentiel	7 23, 68,69
<b>L'EAU ET LES EFFLUENTS</b>			
303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	Essentiel	6 23, 70-75
303-2	Gestion des impacts liés aux rejets d'eau	Essentiel	6 70-75
303-3	Prélèvements d'eau	Essentiel	6 23, 70 - 75



Indicateur	Type d'indicateur	ODD	Lieu (page)
303-4	Rejet d'eau	Essentiel	6 23, 70 - 75
303-5	Consommation d'eau	Essentiel	6 23, 70 - 75
<b>BIODIVERSITÉ</b>			
304-1	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées	Essentiel	15 54 - 66
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Essentiel	15, 17 54 - 66
304-3	Habitats protégés ou restaurés	Essentiel	15, 17 54 - 66
304-4	Espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN et sur les listes nationales de conservation dont les habitats se trouvent dans les zones affectées par les opérations	Essentiel	15 64 - 66
<b>EMISSIONS</b>			
305-1	Émissions directes de GEI (champ d'application 1)	Essentiel	7 68, 69
305-2	Émissions indirectes de GEI associées à l'énergie (champ d'application 2)	Essentiel	7 68, 69
305-3	Autres émissions indirectes de GEI (champ d'application 3)	Essentiel	7 23, 68, 69
305-4	Intensité des émissions de GEI	Essentiel	7 68, 69
305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Essentiel	7 68, 69
<b>ÉLUANTS ET DÉCHETS</b>			
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	Essentiel	7 67
306-3	Déversements importants	Essentiel	7 67
306-4	Transport de déchets dangereux	Essentiel	7 67
306-5	Masses d'eau affectées par des rejets et/ou des écoulements d'eau	Essentiel	6 70 - 75
<b>ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE</b>			
308-1	Nouveaux fournisseurs ayant passé les filtres de sélection selon des critères environnementaux	Essentiel	8 100
<b>SOCIÉTALE</b>			
<b>EMPLOI</b>			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Essentiel	- 106
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein qui ne sont pas accordés aux salariés à temps partiel ou aux salariés temporaires.	Essentiel	8 98, 99
<b>LES RELATIONS ENTRE LES SALARIÉS ET LES ENTREPRISES</b>			
402-1	Délais de préavis minimaux pour les changements opérationnels	Essentiel	- 100
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>			
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Essentiel	3, 8 78
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Essentiel	- 100
403-3	Services de santé au travail	Essentiel	3 78
403-4	Participation, consultation et communication des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail	Essentiel	3 78
403-5	Formation des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail	Essentiel	3 78, 80, 81
403-6	Promouvoir la santé des travailleurs	Essentiel	3 78
403-7	Prévention et migration des impacts directement liés à la santé et à la sécurité au travail dans le cadre des relations commerciales	Essentiel	3 78
403-8	Couverture du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Essentiel	3 78
403-9	Lésions dues à des accidents du travail	Essentiel	3 78
403-10	Maladies professionnelles	Essentiel	3 78

Indicateur	Type d'indicateur	ODD	Lieu (page)
<b>LA FORMATION ET L'ÉDUCATION</b>			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an	Essentiel	4 24, 80 - 81
404-2	Programmes de développement des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Essentiel	4 24, 80 - 81
404-3	Pourcentage de salariés bénéficiant d'une évaluation régulière de leurs performances et de leur évolution de carrière	Essentiel	4 24, 80 - 81
<b>LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ</b>			
405-1	Diversité des organes directeurs et des employés	Essentiel	3, 8 86
<b>NON-DISCRIMINATION</b>			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Essentiel	3, 8 86
<b>LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION</b>			
407-1	Opérations et fournisseurs où le droit à la liberté d'association et à la négociation collective peut être menacé	Essentiel	- 100 - 101
<b>TRAVAIL DES ENFANTS</b>			
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de cas de travail des enfants	Essentiel	3, 8 88
<b>TRAVAIL FORCÉ</b>			
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de cas de travail forcé ou obligatoire	Essentiel	3, 8 78, 88
<b>SÉCURITÉ</b>			
410-1	Personnel de sécurité formé aux politiques et procédures en matière de droits de l'homme	Essentiel	8 88
<b>LES COMMUNAUTÉS LOCALES</b>			
413-1	Opérations avec les programmes d'engagement des communautés locales, les évaluations d'impact et le développement	Essentiel	17 82 - 85, 89
413-2	Opérations ayant un impact négatif significatif - réel ou potentiel - sur les communautés locales	Essentiel	17 82 - 85, 89
<b>ÉVALUATION SOCIALE</b>			
414-1	Nouveaux fournisseurs ayant passé les filtres de sélection selon des critères sociaux	Essentiel	- 100 - 102
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Essentiel	- 100 - 102

# Annuaire de l'entreprise

## Guyane française

### Siège d'AMG Guyane française

Ville: Cayenne  
Téléphone: +594 (0) 594 40 40 90  
ZI Dégrad des Cannes – 97354  
Rémire-Montjoly  
Code postal: 97354

## Maroc

### Siège d'AMG Maroc

Ville: Casablanca  
88 - 90, Rue Larbi Doghmi  
3ème étage - 20000  
Téléphone: + 212 (0) 5 22 78 68 68 61

## Pérou

### Siège d'AMG Pérou

Ville: Lima - Miraflores, Perú  
Av. Alfredo Benavides n°. 1555 int. 403  
Téléphone: 01-635 53 21 - (511) 635 5321

Visitez notre site web  
[auplatamininggroup.com](https://auplatamininggroup.com)



